C.R.A.C. N° 137 (2019-2020)
2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Mardi 16 juin 2020

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Organisation des travaux....1

Examen de l'arriéré....1

Proposition de décret modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de lutter contre le gaspillage, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, Greoli, MM. Desquesnes, Matagne et Antoine (Doc. 47 (2019-2020) N° 1) - Auditions

Intervenants : M. le Président, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, M. Dupont, Mme Pécriaux, M. Clersy, Mme Goffinet, M. Maroy....1

Projets et propositions....8

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et à la gestion des déchets d'emballages (Doc. 126 (2019-2020) N° 1)....8

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter....8

Exposé de Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Intervenants : M. le Président, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal....9

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Dupont, Janssen, Mme Pécriaux, MM. Matagne, Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal....9

Examen et vote de l'article unique

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux....16

Vote sur l'ensemble

Intervenants : M. le Président, M. Matagne....17

Confiance au président et au rapporteur....17

Interpellations et questions orales....17

Question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution de l'Escaut et la réaction de la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....17

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la structure et les organes de direction de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....19

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules » ;

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la coordination interrégionale des zones de basse émission (ZBE) »

Intervenants : M. le Président, MM. Matagne, Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....20

Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'analyse de risques relative au projet de l'ONDRAF demandée à la Direction des risques industriels et miniers du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement » ;

Question orale de M. Demeuse à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la consultation publique menée par l'ONDRAF sur l'enfouissement des déchets nucléaires » ;

Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le manque d'implication des régions transfrontalières dans la problématique des déchets nucléaires »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, MM. Demeuse, Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....22

Reprise de la séance.....26

Interpellations et questions orales (Suite).....26

Question orale de M. Léonard à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'évaluation du plan REGAL »

Intervenants : M. le Président, M. Léonard, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....26

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et l'élaboration des troisièmes plans de gestion par district hydrographique (PGDH) »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....27

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2020 remplaçant l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019 favorisant la prévention de certains déchets et la propreté publique » ;

Question orale de Mme Roberty à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les emballages plastifiés »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Roberty, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....29

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les plastiques agricoles »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....31

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'usage des sacs plastiques biosourcés »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....32

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la collecte et le traitement des huiles usagées en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....34

Question orale de M. Agache à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les avancées en matière de filtration des micropolluants dans les eaux usées »

Intervenants : M. le Président, M. Agache, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....35

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les infractions environnementales sur la Lesse »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....36

Question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la transition de la Wallonie vers un système alimentaire durable »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....37

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les accords-cadres wallons en matière de prévention de déchets en plastique »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....39

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la Journée d'action de nettoyage des rivières »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....40

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution au PCB à Obourg »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....41

Question orale de Mme Kapompole à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la problématique des terres contaminées à Ghlin »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....42

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la réutilisation des limiteurs d'eau après la période de crise du covid-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....44

Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le laboratoire wallon pour le contrôle des émissions de CO_2 des véhicules wallons »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....45

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le dossier Clarebout Potatoes »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....46

Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'alliance Emploi-Environnement en matière d'alimentation »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....47

Question orale de Mme Schyns à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la diminution des insectes à cause des pesticides »

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....48

Question orale de M. Fontaine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la disparition des martinets »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....50

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la base de données relative aux retraits de permis de détention d'animaux »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....50

Organisation des travaux (Suite).....52

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....52

Interpellations et questions orales retirées.....52

Liste des intervenants.....53

Abréviations courantes.....54

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 37 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Bonjour à vous toutes et vous tous. Merci de nous avoir rejoints pour cette commission. Je ne dirais pas « ancienne mouture », mais c'est très bien de se retrouver physiquement. Ce sera peut-être un peu difficile aujourd'hui vu la configuration des salles 1 et 2, mais nous ferons notre possible pour que cela fonctionne de la meilleure manière qui soit.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Proposition de décret modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de lutter contre le gaspillage, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, Greoli, MM. Desquesnes, Matagne et Antoine (Doc. 47 (2019-2020) N° 1) - Auditions

M. le Président. - Je me dois, avant toute chose, de procéder à des rétroactes.

Lors de la réunion de la commission du 4 février 2020, il a été convenu de réinscrire, durant le mois le mai – nous sommes déjà au mois de juin, et il est déjà bien entamé –, un point relatif à l'organisation d'auditions en lien avec la proposition de décret (Doc. 47 (2019-2020) N° 1) sur la crise du coronavirus. Ce point est examiné ce jour.

Un courriel a été envoyé au secrétaire politique de chaque parti afin de connaître les éventuelles demandes des différents groupes.

Seul le cdH a fait suite à ce courriel et propose de procéder à l'audition :

- du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ;
- de la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets, la COPIDEC ;
- de l'ASBL Good to Give ;
- de la Fédération belge du commerce et des services, Comeos ;
- d'Inter-Environnement Wallonie ;
- de la Fédération des centres publics d'action sociale ;
- de l'ASBL Ressources.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole avant que Mme la Ministre fasse son rapport ou commence-t-on par le rapport de Mme la Ministre pour faire le point sur la situation ?

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Président, c'est une proposition de décret que nous avons déjà discutée à deux reprises en commission.

Ma position n'a pas changé. Sur le fond, nous ne pouvons qu'être d'accord avec l'objectif de réorienter les invendus non alimentaires prioritairement vers le don et, à défaut, vers des modes de gestion plus vertueux tels que le réemploi ou le recyclage.

Toutefois, lors de nos discussions du 21 janvier dernier, nous avions convenu qu'il était nécessaire d'analyser et d'objectiver au préalable la problématique des invendus non alimentaires en Wallonie avant de légiférer en la matière. Pour ce faire, l'opportunité nous a été donnée de profiter du travail et des enquêtes de terrain en cours pour élaborer un projet d'accord-cadre avec les fédérations sectorielles du commerce en matière de prévention des déchets.

Comme convenu, des questions relatives à la production et à la gestion des invendus alimentaires et non alimentaires à chaque étape de la chaîne logistique ont bien été intégrées dans les feuilles d'audit de terrain. Je devais vous revenir dans les six mois avec de premiers résultats.

Comme vous vous en doutez, la crise sanitaire du covid a mis à l'arrêt les enquêtes de terrain prévues dans les commerces ainsi que certaines réunions de travail programmées avec les grandes enseignes. Toutefois à la mi-mars, avant le début du confinement, environ la

moitié des enquêtes de terrain avaient été réalisées dans les secteurs aussi variés que les commerces non spécialisés à dominance alimentaire ou pas : les quincailleries, les magasins d'électroménagers ou les magasins d'ameublement.

Renseignements pris avec le bureau d'études en charge du diagnostic, il est toujours très compliqué de planifier des visites en magasin dans les premières phases du déconfinement vu la surcharge de travail du personnel et les mesures sanitaires qui sont encore en vigueur. L'arrivée de la période estivale de vacances ne facilite pas les choses non plus.

Une réunion avec les fédérations sectorielles et des responsables des différentes enseignes est prévue fin août afin de compléter le diagnostic et d'identifier avec eux les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration.

Cette réunion sera mise à profit pour convaincre les derniers commerçants participants de finaliser les visites de terrain. Selon le bureau d'études, celle-ci devrait être terminée au plus tard à la mi-novembre.

Forcément, les résultats obtenus jusqu'à présent ne sont pas complets, mais je peux déjà vous fournir quelques renseignements et certaines tendances.

Tout d'abord, le flux des invendus non alimentaires semble assez marginal au sein de l'échantillon qui a été pour l'instant analysé, mais je tiens à être prudente sur ce point puisque cet échantillon n'est pas représentatif. Par exemple, le secteur de la vente de vêtements n'y est pas encore représenté majoritairement. Or on sait que c'est un des secteurs où potentiellement ce flux pourrait être plus important.

Deuxièmement, la majorité des commerces aurait déjà mis en place des mesures pour limiter leurs invendus non alimentaires. Il s'agit principalement de proposer des réductions de prix aux consommateurs en mettant les invendus en évidence dans des rayons spécialement dédiés. En général, la quasi-totalité des invendus est alors achetée. Ou deuxièmement de recourir aux dons directement avec des associations caritatives ou en faisant appel, dans de rares cas, à l'association Goods to Give qui gère la logistique et le *matching* entre l'offre et la demande.

Dans le cadre de l'avenant à l'étude, les consultants travaillent également sur les points suivants :

- un benchmark de la situation dans les autres régions du pays et dans certains pays limitrophes ;
- l'intégration du secteur de l'e-commerce dans les analyses ;
- l'extrapolation des quantités d'invendus non alimentaires à l'échelle de la Wallonie par type d'invendus et par modes de gestion ;
- l'analyse des dispositions déjà prises par les fédérations et les commerces pour limiter des invendus ou les orienter vers des filières de réemploi ou de recyclage ;
- l'analyse de l'applicabilité de la législation française anti-gaspi à la réalité wallonne compte tenu de la répartition des compétences entre les régions et le Fédéral ;
- la formulation de recommandations.

Ce travail complet sera finalisé une fois que l'ensemble des données de terrain seront disponibles. Dès lors, ici aussi un retard a été pris et l'on ne peut pas s'attendre, raisonnablement, à disposer d'un rapport final et complet sur ces points précis avant la fin de l'année. Si les résultats du diagnostic mettent en évidence une gestion totalement inappropriée des invendus non alimentaires, il sera, dès lors, nécessaire de mettre en place les leviers d'action les plus efficients. J'avais évoqué la fois passée l'exonération de la TVA, la sensibilisation du secteur ou la conclusion de l'accord de branche avec le secteur, par exemple.

Il conviendra peut-être de légiférer et d'intégrer des dispositifs en particulier dans le décret Déchets. Nous pourrons alors profiter, c'est intéressant, de la révision du décret qui est en cours dans le but de transposer les six nouvelles directives européennes en matière de déchets pour cadenasser les mesures à prendre en matière de prévention et de gestion des invendus.

Mon cabinet a reçu de l'administration un premier projet de décret qui doit encore être complété de dispositions supplémentaires afin d'y intégrer notamment les objectifs de la DPR. La gestion des invendus non alimentaires en fait partie, bien entendu.

Voilà le topo de l'état de la situation.

M. le Président. - Merci, Madame la Ministre, pour ce rapport complet.

Y a-t-il des réactions ? Quelqu'un désire-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Merci, Madame la Ministre. J'ai bien compris que l'on était dans un premier projet de décret. Il y a des modifications, des améliorations, des rapports vont arriver, mais dans une première réflexion, je vais peut-être vous étonner, mais on est plutôt positifs sur ce projet et l'on est plutôt d'accord de voter pour lorsqu'il arrivera clairement. On trouve qu'il renforce vraiment les exigences écologiques du côté des producteurs de déchets. On aime bien dire que personne n'a une usine à déchets chez lui, et c'est toute la difficulté du coût-vérité que l'on applique en Wallonie, versus le pollueur-payeur et donc on trouve qu'ici cela applique vraiment plus une logique pollueur-payeur. C'est dans cette démarche que ce texte s'inscrit. Cela renforce les objectifs et cela l'étend au commerce en ligne également.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Cher collègue, j'ai le sentiment que vous êtes dans le texte suivant. Je suis désolée, je sais que c'est une reprise pour moi, mais j'ai l'impression que l'on parle du texte suivant. Ici, on est toujours dans la proposition de décret sur le gaspillage non alimentaire.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Ministre vient de faire un rapport sur les étapes de l'enquête. Je pense que vous êtes sur le projet de décret.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Cela arrive aux meilleurs. Cela m'est arrivé lundi dernier en Fédération Wallonie-Bruxelles : j'ai confondu aussi, j'en fais l'aveu.

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions. Il est important d'avoir le calendrier de travail qui est le vôtre et de savoir où en est cette étude de diagnostic.

Nous n'allons pas refaire ici le débat que nous avons eu dans cette même commission au mois de janvier. Il est évident que, avant de procéder aux auditions, ce rapport est primordial. Nous devons être éclairés par un état des lieux précis, avoir des chiffres sur la nature et sur les quantités de déchets, sur une estimation précise par secteur et par type d'invendus, leur destination.

J'avais également évoqué, au mois de janvier, la question de la part de dons, la part de valorisation, la part qui va en incinération et la part éventuellement exportée. Nous avons eu nombre de débats sur la traçabilité des déchets dans cette commission. Je crois que c'est une question tout aussi importante.

Vous affinez le calendrier de travail et vous nous parlez de mi-novembre. La question, Monsieur le Président, est de savoir si l'on vous donne des noms en se disant : « Au mois de novembre, on refait un point sur la situation » ou si, au mois de novembre, on revient et, à ce moment-là, on donne des détails. Comme on l'avait signalé, on est favorables à travailler ensemble sur ce dossier et aux auditions que vous avez proposées. Cela nous semble aller dans le bon sens.

Je ne vais pas changer la version que j'ai défendue ici au mois de janvier. Je crois que cette étape de diagnostic est importante, elle est en cours et l'on entend que cela avance. Cela va dans le bon sens.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour cet état des lieux de la situation.

Je comprends que la crise que nous connaissons ne permet pas de travailler et de faire les rencontres, comme il se doit, pour alimenter le diagnostic en cours. Il est clair que cette étude va donner un peu plus de matière par rapport au décret. Depuis le début, je dis être tout à fait ouverte à faire évoluer le texte et qu'il est important de travailler ensemble puisque la gestion des déchets est au cœur de cette commission.

Néanmoins, il y a, pour moi, un calendrier parlementaire et un calendrier autre. Sur le fait d'avoir une vision globale, indépendamment du diagnostic, rien n'empêche de se fixer des auditions. Si l'on attend le rapport pour fixer des auditions, on reporte cette collecte d'informations.

L'évolution que nous avons connue, notamment par rapport à la crise du coronavirus, fait aussi changer les comportements. Il est important, à mon sens, que l'on auditionne le ressenti du terrain. Il suffit de regarder des données qui ont été communiquées : il y a une augmentation de l'usage de l'e-commerce. Cela a aussi un impact sur cette gestion des invendus non alimentaires.

Il est important que l'on puisse déjà commencer à identifier des personnes à contacter pour les auditions afin d'avoir une vision globale, alimenter, enrichir le diagnostic qui est fait et se confronter à une autre réalité du terrain, qui n'est parfois pas celle que l'on perçoit.

Cette gestion des déchets est importante puisque le deuxième point à l'ordre du jour de cette commission est cet accord de coopération relatif à la prévention et à la gestion des déchets.

Dans cet accord de coopération est clairement identifiée la problématique aussi du e-commerce. Pour moi, on est au cœur du débat, au cœur des enjeux de société. C'est ensemble aussi que l'on doit construire. Indépendamment du diagnostic, des auditions permettraient d'enrichir nos débats, nos réflexions. Je vous l'ai dit : je ne fais pas du forcing pour faire du forcing. On a une opportunité de travailler, et je n'ai pas dit qu'il fallait non plus demain avoir auditionné tout le monde, mais je pense que l'on peut aussi se donner le temps de travailler et d'avancer concomitamment pour enrichir ce débat. Puisqu'il y aura aussi un autre débat, que ce soit sur les consignes qui rentrent aussi dans cette même logique. C'est dans ce sens-là que je souhaiterais que notre Parlement puisse aussi avancer.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne mon groupe, vous l'avez rappelé, on a un calendrier parlementaire. Le calendrier parlementaire, il a été, on doit quand même tous se le dire, méchamment mis à mal avec cette problématique du coronavirus.

En février, nous étions plusieurs groupes ici autour de la table, et mon collègue l'a rappelé, à se dire que l'on attendait le rapport pour pouvoir lancer les auditions. Le PS, le MR et Ecolo étaient dans cette optique-là. On avait mis un calendrier pour pouvoir venir, après la rédaction du rapport, avec des auditions. Aujourd'hui, Mme la Ministre vient de nous faire un état des lieux. Franchement, je suis déjà assez contente du travail qui a pu être réalisé, malgré cette situation compliquée que nous avons connue avec la crise. Mme la Ministre est venue avec une ligne du temps. On ne peut pas mettre la charrue avant les bœufs. Attendons que le rapport soit finalisé complètement. Mme la Ministre nous a donné des dates. À ce moment-là, nous viendrons avec des propositions d'audition, et l'on pourra comme cela continuer à enrichir le débat et la réflexion.

Voilà ce qui est pour la réflexion de mon groupe.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - J'ai l'impression que la crise a parfois aussi bon dos et elle a pas bon dos, si je peux m'exprimer. Le rapport initialement devait arriver au mois de mai. Si j'ai bien écouté et bien compris les dates annoncées par Mme la Ministre, il y avait vraiment un énorme travail qui a déjà été fait juste avant la crise. Je comprends, compte tenu de la reprise, qu'il y ait des contacts plus difficiles à instaurer, mais je ne comprends pas très bien comment, pour un rapport qui devait initialement être publié en mai – vous citez fin mai tout début juin –, on en vient à un rapport qui arrive fin novembre-décembre. Si je tiens compte des mois de crise, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Ou alors on a demandé des choses en plus aux experts. Il faut m'éclairer. Si c'est reporté, alors on pourrait faire…

Maintenant, vous me dites juillet…

(Réaction de Mme la Ministre Tellier.)

Je peux reprendre une des interventions où vous m'avez dit fin mai, début juin. C'est pour cela d'ailleurs que l'on avait mis ces auditions au mois de mai.

Je vois que l'on rajoute, que l'on rajoute, que l'on rajoute. Je ne sens plus du tout une volonté, quelque part, d'avancer sur cette réflexion. Je ne vois pas en quoi des auditions ou des rencontres avec des gens font qu'on ne puisse pas travailler sereinement. Je pense que cela enrichit le débat sur plein d'autres sujets.

Voilà, je m'étonne juste, même si vous me dites juillet, je rajoute deux mois. Juillet, cela fait quand même septembre. Et vous, vous m'annoncez un délai du mois de décembre. Pour moi, c'est un peu aberrant.

M. Maroy (MR). - La classe économique peut-elle intervenir depuis l'autre bout du monde ?

Mme Goffinet (cdH). - Monsieur Maroy, vous m'avez fait peur !

M. Maroy (MR). - Faut-il faire la demande par pigeon voyeur, Monsieur le Président ?

M. le Président. - Excusez-moi, je ne vous avais pas vu lever le bras.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Il serait difficile de me voir alors que nous sommes dans deux salles séparées.

Pour porter le point de vue du Mouvement réformateur dans ce débat, si vous le permettez.

Commençons par la bouteille à moitié remplie. Si j'ai bien compris, toutes les formations politiques autour de la table sont d'accord, et c'est l'essentiel, sur le fond et sur la nécessité de mettre fin à ce gaspillage scandaleux des invendus non alimentaires. Il faut objectiver la problématique, et la ministre a très bien résumé sa démarche. Elle n'est pas en train de jouer du pipeau et de raconter n'importe quoi. Le travail est en cours et il est déjà bien avancé.

On comprend bien que, avec la crise du coronavirus, ce travail de proximité, puisqu'il se faut se rendre dans les enseignes, dans les différents secteurs, avec des contacts en face à face, cette démarche ait été fortement perturbée et retardée. En plus, comme Mme la Ministre l'a dit, Madame Goffinet, il y a deux mois, juillet et août, et il paraît que, à cette période de l'année, les gens prennent des vacances. Forcément, cela retarde les choses.

Je suis d'avis, comme l'ont dit mes collègues de la majorité, de faire les choses dans l'ordre et d'attendre le rapport complet annoncé pour la fin de l'année afin de faire un travail efficace.

Je vais prendre un parallélisme : c'est comme si vous invitiez à un débat des politologues pour parler des rapports de force entre les différentes formations politiques alors qu'un sondage politique est en cours de réalisation, cela a beaucoup plus de sens d'attendre que le sondage soit publié, ou de faire un débat sur l'évolution du réchauffement climatique alors que le GIEC est en train de peaufiner son rapport. Attendons que le GIEC peaufine son rapport pour avoir des débats qui soient plus intéressants. C'est une question de logique.

Je comprends l'impatience de Mme Goffinet qui porte ce texte. Mon groupe et moi-même nous réjouissons de pouvoir travailler là-dessus, mais faisons les choses dans l'ordre. Je suggère, Monsieur le Président, que l'on revienne à l'automne avec une discussion sur la liste de personnes éventuelles à auditionner.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - C'est embêtant que M. Maroy ne soit pas là parce que j'aurais bien aimé...

(Réactions dans l'assemblée)

M. Maroy (MR). - Je suis juste en classe économique.

Mme Goffinet (cdH). - C'est juste que je voulais lui parler.

(Réactions dans l'assemblée)

Je crois que M. Maroy n'a pas bien compris non plus l'agenda puisqu'il dit de se revoir à l'automne. Ce n'est pas à l'automne, c'est en hiver que l'on va se voir.

M. Maroy (MR). - L'hiver, c'est le 21 décembre, Madame Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - C'est moi qui ai la parole, Monsieur Maroy.

Si c'est au mois de décembre, il y a les fêtes de fin d'année. On va donc commencer à discuter au mois de janvier. Au mois de janvier, nous aurons encore d'autres sujets.

Je m'étonne du calendrier qui s'allonge, indépendamment de la crise. J'ai l'impression que les parlementaires de la majorité préfèrent avoir un parlement qui fonctionne uniquement avec un gouvernement et pas du tout d'avoir un débat démocratique. Qu'est-ce qui empêche que l'on rencontre des gens dès à présent ?

D'autant plus que le dossier d'après, qui concerne l'accord de coopération, porte exactement sur le même sujet puisque l'on parle également des déchets. Alors, on va aussi fixer notre agenda et dire : « Il faut aussi attendre le rapport, le diagnostic, qui va compléter notre réflexion » et l'on va reporter cet accord de coopération.

M. le Président. - J'ai entendu les éléments des uns et des autres.

Je vous rappelle néanmoins que j'ai un compte rendu sous les yeux, Madame Goffinet, qui dit que le diagnostic sera présenté dans les six mois. Six mois à partir du mois de janvier, comme l'a dit Mme la Ministre, c'est bien juillet si l'on considère les quatre mois de crise, qui, j'avoue, auront bon dos pour les uns et pour les autres en invoquant le covid ; il y a un avant-covid, il y a eu un pendant-covid et il y aura un après-covid.

Dès lors, raisonnablement, se revoir avec le rapport finalisé et tous les intervenants que vous souhaiteriez peut-être auditionner qui n'ont pas encore rendu leurs rapports – je ne sais pas ce qu'ils vont venir nous raconter – je pense qu'on est dans une logique de travail et ce n'est que reporté, puisque la volonté politique unanime y est. On vous demande de travailler dans les meilleures conditions et de ne pas précipiter les choses. C'est l'avis du Président.

Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Je regrette qu'on ne rencontre pas les gens de terrain et qu'on ne puisse pas faire un travail parlementaire avec les associations, c'est tout.

M. le Président. - Ne me parlez pas de gens de terrain pare que je peux vous en parler, cela fait 32 ans que je suis sur le terrain.

Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Très brièvement et sans aucune polémique, vous avez pris des passages de notre débat de l'autre fois, mais vous en avez oublié d'autres. Je me souviens aussi qu'en réponse à votre demande, la ministre avait souligné qu'il fallait faire preuve d'une certaine souplesse. Elle avait même dit : « Ne venez pas six mois jour pour jour après le dépôt de votre proposition me remettre le sujet sur la table. ». C'est ce que vous avez fait.

Au-delà de la souplesse qui était initialement demandée, mes collègues l'ont dit, vous ne pouvez pas faire comme si la crise sanitaire n'avait pas existé. Comme d'autres collègues l'ont dit, notre souhait est réellement d'avancer sur ce dossier. Je ne vois pas en qui quelques mois changent fondamentalement la donne. Je ne veux pas lancer la polémique, simplement apporter ces précisions, Monsieur le Président.

M. le Président. - Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole dans la salle ?

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - J'ai envie de dire à Mme Goffinet que brasser du vent n'est pas le genre de la maison. Si c'est organiser des auditions et discuter du sexe des anges, cela m'intéresse assez peu. Je pense que tout le monde comprendra qu'il vaut quand même mieux avoir le diagnostic précis. Nous ne l'avons pas pour l'instant. On ignore en ce moment quelle est l'ampleur exacte du phénomène. Dans quel secteur c'est éventuellement plus marqué.

J'imagine que vous avez quand même bien noté les propos de la ministre qui a dit ceci : « Le flux des invendus non alimentaires est assez marginal à ce stade-ci de l'évolution des enquêtes. » Elle a précisé que c'est finalement peut-être assez cohérent dans la mesure où le secteur de l'habillement n'avait pas encore été sondé.

On va peut-être être surpris par ce rapport. Et vous voudriez qu'on fasse venir ici au Parlement toute une série d'acteurs du secteur pour parler sans base solide. Quand on construit une maison, il faut faire des fondations. Pour avoir un débat qui ait du sens, il faut ces fondations, il faut avoir le diagnostic. Je peux comprendre votre empressement, mais nous n'allons pas jouer dans cette mauvaise pièce-là, on ne va pas refaire le travail deux fois : faire venir une première fois tous ces acteurs de la société civile et des associations pour ensuite éventuellement les faire revenir une deuxième fois six mois plus tard. Cela n'a aucun sens. Donc, Madame Goffinet si vous persistez, il faudra peut-être en arriver aux votes, mais à ce stade, pour mon groupe, il est totalement non pas inutile, mais prématuré d'organiser des auditions, mais nous sommes favorables à un grand débat et à un travail parlementaire parce qu'effectivement, cela grandit le Parlement. L'action parlementaire, c'est justement de pouvoir être en contact avec le secteur. Mais ce n'est juste pas le bon moment. La ministre vous a expliqué par A plus B les raisons pour lesquelles ce travail avait pris quelque retard. Je pense que tout le monde les aura compris, mais apparemment pas vous.

M. le Président. - Je propose soit de procéder à un vote de procédure quant à l'organisation d'auditions éventuelles, soit de reporter un point à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Je vous propose la première séance de décembre pour refaire un peu le point sur la situation et voir comment nous allons organiser nos auditions.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - J'essaie de comprendre. Vous demandez qu'on évalue la situation au mois de décembre en vue éventuellement de faire des auditions au mois de janvier ou février et, par ce biais-là, ne pas commencer des auditions au mois de septembre ni octobre.

M. le Président. - Je vous propose soit le vote de procédure quant à l'organisation des auditions ou l'on refait le point en décembre. Mme la ministre reviendra vers nous avec un rapport circonstancié, nous présentera l'avancée des travaux. À ce moment-là, nous déciderons des auditions éventuelles où chaque groupe aura pu rentrer également la liste des personnes à auditionner.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Président, puis-je faire une proposition de compromis ?

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je peux comprendre, quand vous dites que l'on en reparlera au mois de décembre, que cela puisse hérisser Mme Goffinet. Ne peut-on pas convenir de revenir dans le point « Organisation des travaux » au mois d'octobre, par exemple, pour entendre la ministre faire brièvement, comme elle l'a fait aujourd'hui, un petit exposé pour nous expliquer où en est le travail ? Peut-être que cela aura bien avancé, on l'espère en tout cas, parce que plus vite cela peut aller, mieux c'est. À ce moment-là, au mois d'octobre, si la ministre nous confirme que le travail sera effectivement terminé pour mi-novembre, voire le mois de décembre, on peut peut-être déjà, au mois d'octobre donc, commencer à confronter nos listes d'interlocuteurs éventuels à inviter. Si l'on fait tout au mois de décembre, on aura les auditions au mois de février. Je peux alors comprendre que Mme Goffinet commence à grincer des dents.

M. le Président. - C'était effectivement une proposition de bon sens. Au mois d'octobre, novembre, on peut revenir avec une organisation des travaux, mais le rapport ne sera pas non plus finalisé, donc on va reporter le problème. Vous me direz alors : « Que fait-on ici ? On discute de nouveau de quelque chose sur lequel on n'avait pas su se mettre d'accord au mois de juin. »

Je veux bien, je suis ouvert à toute proposition. Je veux éviter le vote, je suis un homme de compromis moi aussi, et je veux que ce dossier avance.

Si l'on peut faire un point au mois d'octobre, je suis très ouvert, mais novembre me paraît plus indiqué.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Je vois que Mme la Ministre vous souffle dans l'oreille...

(Réactions dans l'assemblée)

M. Clersy (Ecolo). - Mme la Ministre a précisé mi-novembre pour la fin du rapport.

Mme Goffinet (cdH). - Mi-novembre puis décembre. Rien n'empêche que, à la rentrée parlementaire, on arrête la liste des gens que l'on veut auditionner. Je ne vois pas où est le problème.

Si l'on met à l'agenda de notre rentrée parlementaire la liste définitive des gens que l'on va auditionner dans le cadre, il me semble que c'est pertinent.

M. le Président. - Vous serez alors d'accord qu'on les auditionne après avoir reçu le rapport ? On sera alors au mois de novembre.

Mme Goffinet (cdH). - Non.

M. le Président. - Il faut savoir ce que vous me dites. Comment voulez-vous voir l'évolution de ces travaux si vous vous contredisez toutes les 30 secondes ?

Mme Goffinet (cdH). - À la rentrée parlementaire, on fixe ces auditions que l'on souhaite et que Mme la Ministre nous fasse un rapport de la situation de diagnostic. Si l'on fixe maintenant que l'on commence des auditions au mois de décembre et les informations

au mois de novembre, c'est mieux d'être tenus informés de l'évolution du dossier et des rencontres puisque, dans la première partie du trimestre de cette année, un grand travail a été fait et beaucoup a été donné.

Je ne connais pas la manière dont travaille le groupe, mais je trouve important que, à la rentrée parlementaire, l'on puisse nous refaire le point sur la situation des travaux qui ont été faits par le groupe et arrêter la liste des gens que l'on auditionnerait. Je n'ai même pas fixé la date de quand on auditionne.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Nous sommes le 16 juin. Nous allons rentrer dans une période de travaux parlementaires qui doivent normalement se terminer le 21 juillet. Puis, comme l'a rappelé mon collègue, nous aurons juillet et août qui sont une période un peu plus calme. J'espère que les commerçants travailleront, mais pour faire les enquêtes ce sera un compliqué.

La rentrée parlementaire, Madame Goffinet, va s'opérer le 2 septembre. Peut-on faire le point le 2 septembre alors que nous sommes...

(Réaction de Mme Goffinet)

Non, vous avez dit « la rentrée parlementaire ». Mme la Ministre propose novembre pour permettre... Le 2 septembre, c'est la rentrée parlementaire. Nous avons voté ce nouveau décret qui impose que nous rentrions le 2 septembre, donc cela sera compliqué, lors de la rentrée parlementaire, de mettre cela sur la table. Ou alors je n'ai pas tout compris, juillet et août sont des périodes hyperactives, je le souhaite, pour les commerces, je le souhaite.

Soyons cohérents, mettons cela en novembre. Les groupes de la majorité sont avec vous pour continuer un travail dans ce sens, mais respectons un calendrier cohérent. À partir du moment où l'on vient de sortir d'une crise et que l'on est à la porte des congés, c'est peut-être difficile à dire, mais nous n'allons pas aller au-delà du 21 juillet. Je l'ai déjà entendu. Je suis membre du Bureau de ce parlement. Nous rentrerons le 2 septembre. Soyons cohérents et constructifs. C'est ce que je vous propose.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Je souscris tout à fait aux propos de ma collègue, Mme Pécriaux.

Il me semble qu'en effet, l'agenda parlementaire, de toute manière, ne laissera pas beaucoup le choix. J'allais également évoquer cet argument qui me semble pour le moins déterminant.

D'autre part, encore une fois, Mme la Ministre s'est exprimée en nous donnant l'état d'avancement des travaux. Elle a fixé une balise à la mi-novembre.

Je ne vois donc pas de problème à ce que l'on revienne ici spontanément dans l'organisation des travaux mi-novembre pour refaire le point sur l'évolution du diagnostic qui nous semble un préalable à toute discussion et que l'on énonce les noms. Maintenant, si vous souhaitez que l'on énonce les noms des personnes que l'on souhaiterait voir auditionnées au mois de septembre et qu'après, au mois de novembre, on planifie dans l'agenda, pourquoi pas, mais cela me semble complètement surréaliste. Faisons tout dans le même temps.

Si vous avez besoin d'une caution par rapport au fait que vous mettiez en doute nos propos quant à notre volonté d'avancer, je n'ai pas de souci, mais cela me semble un peu alambiqué de dissocier les deux éléments, mais je vous répète au niveau d'Ecolo, notre volonté d'avancer sur ce point et de procéder aux auditions, mais comme l'a rappelé M. Maroy, avec ordre et méthode.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Je comprends l'empressement de Mme Goffinet. Je ne souhaiterais qu'une chose, c'est que la crise du covid n'ait pas existé et que nous ayons pu avancer plus vite.

Je constate aussi que les commerçants ont « autre chose à faire » pour le moment que de répondre à des enquêtes, malheureusement, sur des sujets aussi importants que celui-ci. Je veux bien qu'on les braque. Je veux bien qu'on y aille au forcing, mais si c'est pour ne pas avoir d'accord avec le secteur parce qu'on les a braqués, on aura tout perdu.

Ne devrait-on pas être un peu plus raisonnable et se dire que l'on travaille avec le secteur en bonne intelligence ? On va faire l'enquête, mais on leur laisse un peu le temps de se retourner après la crise qu'ils viennent de subir. Je pense que c'est de notre responsabilité politique d'entendre le secteur par rapport à leur difficulté de cet ordre-là. L'ensemble des travaux de terrain seront réalisés pour la mi-novembre. Je demande simplement quelques semaines pour réaliser le rapport de synthèse. C'est pour cela que je parlais de la fin de l'année.

Si vous souhaitez que fin novembre, on fasse le point en commission sur base des premiers éléments - mais je n'aurai peut-être pas encore le rapport final -, je n'ai pas de soucis avec cela. Cependant, je pense que c'est plus pertinent de pouvoir identifier les fédérations, les différents acteurs complémentaires que vous souhaiteriez rencontrer sur base du rapport pour pouvoir avoir vraiment un travail complémentaire au rapport plutôt qu'une redondance par rapport à des acteurs qui

ont déjà été associés depuis de nombreux mois dans l'élaboration de ce travail.

Après, il vous appartient en tant que parlement de décider des travaux, mais je pense qu'il faut être raisonnable par rapport au vécu du secteur des commerces qui, pour le moment, a autre chose à faire que de répondre à des enquêtes.

M. le Président. - Madame la Ministre, je vous propose éventuellement la date du 17 novembre pour faire le point sur la situation et tenant compte des arguments que vous venez d'avancer et le fait qu'à cette date, le rapport ne sera peut-être pas finalisé.

On pourrait refaire le débat et si cela peut faire plaisir à Mme Goffinet, on sera tous contents.

La date du 17 novembre peut-elle être retenue pour la poursuite de nos travaux sur ce sujet ?

M. Maroy (MR). - Le groupe MR dit oui.

M. Clersy (Ecolo). - Nous sommes d'accord avec votre proposition, Monsieur le Président.

Mme Pécriaux (PS). - Le PS, également, Monsieur le Président.

M. le Président. - Je précise que ce serait en organisation des travaux, bien évidemment.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - J'avais levé ma main, mais ce n'est pas grave.

M. le Président. - Excusez-moi, j'ai été distrait.

Mme Goffinet (cdH). - Vous étiez perturbé par M. Maroy.

Je n'ai pas d'autre choix. Entendons-nous bien : je suis consciente des difficultés du secteur. Je suis aussi très inquiète pour le secteur, dans cette reprise que je leur souhaite la meilleure possible.

J'entends que nous sommes passés d'octobre à novembre. Je me plie donc à l'organisation des travaux.

Je regrette quand même que l'on ne puisse pas avancer par rapport au diagnostic puisqu'il n'y a pas que les commerçants non plus qui sont auditionnés ni dans les enquêtes. On parle beaucoup des commerçants, c'est une partie.

Je trouve cela regrettable. Ce n'est pas par rapport à la date des auditions, c'est juste l'impression que l'on ne puisse pas travailler à de bons moments d'agenda. Comme parlementaire, je m'étais faite à l'idée qu'en démocratie on rencontrait aussi les gens, c'était aussi cela la richesse parlementaire afin de grandir.

J'entends bien que ce serait le 17 novembre que l'on aurait cette organisation des travaux, le point sur la situation plus la liste, puisque ce sera normalement la fin des travaux. Que l'on arrête aussi la liste des auditions.

M. le Président. - C'est l'organisation des travaux. Je vous renvoie au mois de novembre.

Mme Goffinet (cdH). - On parle bien des deux points en question. Pour rester dans cette cohérence, il me semble alors logique de reporter aussi l'accord de coopération, puisque cela traite exactement de la même chose.

(Réaction d'un intervenant)

Dedans, on parle de...

M. Maroy (MR). - On n'a pas lu le même texte alors, Madame Goffinet.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - Je pense que l'on a voté, on va passer au point suivant.

L'examen de ce point a été reporté à une date ultérieure.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 5 MARS 2020 PORTANT MODIFICATION DE L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 4 NOVEMBRE 2008 CONCERNANT LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DES DÉCHETS D'EMBALLAGES (DOC. 126 (2019-2020) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et à la gestion des déchets d'emballages (Doc. 126 (2019-2020) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Je propose M. Clersy comme rapporteur.

M. le Président. - M. Clersy est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Le décret qui vous est présenté aujourd'hui porte assentiment à l'accord de coopération modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et à la gestion des déchets d'emballages. Ce projet de décret a pour objet l'approbation d'un accord de coopération modificatif nécessaire afin de transposer partiellement deux directives européennes.

Pour en revenir à l'essence de l'accord de coopération, cet accord dresse le cadre légal pour la prévention et la gestion de tout type de déchets d'emballages tant ménagers qu'industriels. Globalement, cet accord définit trois obligations pour les entreprises qui introduisent des produits sur le marché belge : l'obligation d'information, l'obligation de reprise et l'introduction d'un plan de prévention.

L'accord de coopération modificatif a aujourd'hui été signé par toutes les parties à l'accord. L'accord de coopération modificatif transpose partiellement deux directives européennes : d'une part, la directive 2008/98 relative aux déchets telle que modifiée par la directive 2018/851 du 30 mai 2018, et, d'autre part, la directive 9462 relative aux emballages et aux déchets d'emballages telle que modifiée par la directive 2015/720 du 29 avril 2015 et la directive 2018/852 du 30 mai 2018.

Cet accord de coopération modificatif apporte des précisions et des solutions techniques suite à des problèmes d'application de l'accord de coopération du 4 novembre 2008. L'accord est également amélioré et complété sur un certain nombre de points, notamment au niveau de certaines définitions et au regard de la responsabilité élargie des producteurs dans le cadre, par exemple, du développement du commerce électronique.

Enfin, plusieurs objectifs de recyclage par type de matériaux issus de l'accord d'origine sont renforcés. Des objectifs supplémentaires plus ambitieux sont formulés en matière notamment de recyclage des emballages plastiques. Rien à voir donc avec le gaspillage non alimentaire.

Ces dispositions contribuent à la stratégie de l'économie circulaire formulée dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, de même qu'à l'intérêt de garder au maximum dans un système fermé les matières rares et précieuses présentes dans les emballages en les collectant et en les recyclant.

Voici, en quelques mots, le contenu de cet accord de coopération.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour les précisions que vous nous avez apportées par rapport au texte.

Comme vous l'avez souligné, il s'agit d'un accord de coopération modificatif, mais qui s'inscrit pleinement dans la directive 2008/851 de l'Union européenne qui est extrêmement importante pour le développement de l'économie circulaire dont la Wallonie a fait un objectif majeur pour les cinq années à venir. C'est donc un texte important.

Le texte initial précise en effet, au niveau de l'économie circulaire, que la fin du statut de déchet ne peut-être accordé que si les substances ou les objets respectent les exigences spécifiques applicables aux produits. En d'autres termes, et c'est un point très important, ces substances sortent de la réglementation qui incombe aux déchets, mais doivent mécaniquement se soumettre aux obligations relatives aux produits. Par exemple, en ce qui concerne les substances chimiques, le produit issu du déchet doit respecter les dispositions du règlement REACH.

Voilà pour le texte plus général.

De manière plus précise, la transposition des deux directives que vous venez d'évoquer contribuera à prévenir la production des déchets et à augmenter considérablement le taux de recyclage des déchets dans les communes, mais aussi des déchets d'emballage. Ces règles élimineront progressivement, on l'espère, la mise en décharge et encourageront le recours aux instruments économiques tels que les régimes de responsabilité élargie des producteurs. Je vais y revenir.

Je ne peux donc que me féliciter que, non seulement, nous nous inscrivions dans cette bulle dynamique, mais aussi que nous ayons fait le choix d'aller plus loin que les normes européennes en vigueur. Comme vous l'avez souligné, plusieurs objectifs de recyclage sont augmentés et des objectifs supplémentaires sont formulés, notamment pour la collecte sélective. Il s'agit d'un signal appréciable pour l'environnement.

Par ailleurs, nous avons déjà eu quelques discussions au sein de notre commission au sujet de la traçabilité des déchets, mais aussi de la responsabilité financière des entreprises.

L'extension, que vous avez soulignée toute à l'heure, Madame Goffinet, se trouve dans un petit alinéa de l'article 2 du texte qui nous est soumis et étend la responsabilité à des entreprises qui viendraient vendre des produits et qui seraient situées en dehors du territoire belge. C'est la précision apportée. En effet, en ce sens, c'est extrêmement important par rapport à l'e-commerce et à la vente à distance qui gagnent du terrain au niveau des secteurs commerciaux. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Encore désolé pour cette petite confusion de deux problématiques au niveau des déchets.

Nous avons un avis positif sur ce décret puisqu'il renforce les exigences écologiques du côté des producteurs de déchets. Nous l'avons déjà dit et nous nous sommes d'ailleurs plusieurs fois opposés au principe du coût-vérité. Nous soutenons davantage cette idée défendue au niveau de l'Europe, à savoir le pollueur-payeur. Ce décret va dans ce sens puisqu'il renforce ces objectifs et, en plus, il s'étend au commerce en ligne, à l'e-commerce, comme cela a été dit juste avant.

Ceci dit, il y a deux ou trois points qui nous posent encore question, notamment sur l'article 6 qui a une exigence de taux de recyclage des déchets. Le taux de recyclage des déchets ménagers est plus élevé que le taux de recyclage des déchets de l'industrie. Le pourcentage minimal de recyclage en poids pour les plastiques est de 65 % pour les déchets d'emballage d'origine ménagère et de 55 % pour les déchets d'emballage d'origine industrielle. Pour l'environnement, nous nous étonnons de cette différence alors que les déchets d'emballage d'origine industrielle sont bien plus importants. Il serait intéressant de m'éclairer sur cette différence et sur ce point.

Par ailleurs, le pôle Environnement note avec satisfaction la prise en compte de la problématique du commerce électronique et la fixation d'objectifs environnementaux ambitieux en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballage. Il attire toutefois l'attention sur le fait que la méthode de calcul conduisant à fixer les taux de recyclage est un élément important dans le cadre de la fixation des objectifs. À cet égard, le pôle souligne le fait que cette méthodologie est en cours de modification et de précision au niveau européen. Cette modification pourrait donc avoir un impact sur les objectifs définis actuellement et ne pas les atteindre. Dans ce cas, le pôle demande que la Wallonie effectue une révision des objectifs.

Pourriez-vous nous expliquer en quoi cette modification de méthodologie de calcul pourrait poser problème dans les objectifs fixés ?

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Nous nous réjouissons également des objectifs ambitieux repris ici et nous voudrions souligner deux points d'attention.

Premièrement, comme cela a été souligné par Mme la Ministre, le défi que représentent les taux à atteindre pour le plastique. On voit dans le tableau qui reprend les objectifs de recyclage par matériaux que les taux de recyclage atteints sont supérieurs pour une série de matériaux aux objectifs de la directive. Une bonne nouvelle, on s'en réjouit. Bonne nouvelle pour une série de matériaux, excepté pour les plastiques. C'est important que la Wallonie affirme son ambition en effet, y compris pour le commerce électronique qui est clarifié ici. Ce qui est une étape très importante.

Deuxième point d'attention, qui est repris par le pôle environnement du CESE, selon lequel la méthodologie de calcul relative au taux de recyclage est en cours de modification au niveau européen. Le CESE rappelle que cette méthodologie de calcul est en cours de modification et que cette adaptation pourrait avoir pour conséquence que les objectifs actuellement atteints par la Belgique ne le seraient plus. Soyons-y vigilants.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, le texte que ...

(Réactions dans l'assemblée)

(Rires)

M. le Président. - On ne vous entend pas. Il faut allumer le micro.

Mme Pécriaux (PS). - On ne m'entend pas. Je vais faire les gestes. Est-ce bon ? Bien.

Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, comme nous analysons aujourd'hui un texte qui inspire à la fameuse phrase le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. En matière de déchet, on doit rappeler que l'approche la plus effective est l'approche préventive. Dans ce cadre, il reste encore beaucoup à faire pour éviter la génération de déchets.

Un des principaux leviers d'action est de fixer des objectifs contraignants tels que réduction du gaspillage, alimentaire, plafond de production de déchets, quantité de déchets réutilisables. Un autre levier important est d'étendre et de renforcer la responsabilité élargie des producteurs pour notamment améliorer l'écoconception, notamment des emballages. Il arrive encore trop souvent de voir des produits livrés de pays lointains, suremballés de plastiques pour résister aux chocs du voyage. Cela génère un coût de gestion des déchets importants à charge de la collectivité. On a pu le voir pendant cette

période de covid. Si vous avez dû faire des achats en ligne, c'était assez interpellant.

C'est précisément la direction que prend ce texte par les Art. 6 et 8 qui renforcent les objectifs environnementaux : taux de recyclage à atteindre par type d'emballage, en excédant les exigences minimales des directives européennes, afin de mieux comprendre, au niveau de recyclage déjà atteint en Belgique, de valoriser l'importance stratégique de l'économie circulaire, de créer un ancrage pour les engagements volontaires pris par les entreprises en 2018 et fournir un signal fort à l'ensemble des acteurs de la filière.

Pour chaque type de déchet, la transposition dans l'accord de coopération va plus loin que ce qu'impose la directive et c'est heureux.

Nous avons au niveau de notre groupe, Madame la Ministre, quelques questions.

Premièrement, le Gouvernement nous a donné un rendez-vous important en décembre 2019. En effet, vous avez présenté votre stratégie de gestion des déchets. Dans ce cadre, vous avez élaboré un outil permettant de planifier les besoins de la Wallonie en infrastructure de gestion des déchets, tout mode de gestion confondu – collecte, tri, transfert, valorisation de matière, incinération, élimination, et cetera, – qui intégrera également les impacts environnementaux. Les coûts associés et les investissements à consentir aux horizons 2025-2050.

L'objectif est de diminuer les quantités de déchets générées, enfuies ou incinérées. C'est pourquoi nous avons besoin dès à présent d'un outil intégré pour anticiper et objectiver les décisions que nous allons devoir prendre dans les prochaines années.

Les objectifs à réaliser sont les suivants : une cartographie détaillée des flux de déchets produits, importés et exportés de Wallonie, une caractérisation plus précise des déchets collectés contenant des informations sur leur potentiel de réutilisation et de recyclage, une analyse productive et prospective des gisements de déchets et de leur destination aux horizons 25, 30, 35 et 2050, une analyse des impacts environnementaux sanitaires et socio-économiques, coûts générés, investissements et subsides nécessaires, des scénarios envisagés, un programme opérationnel de réduction des volumes de déchets dirigée vers l'incinération et la mise en centre d'enfouissement technique.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire le point sur l'état d'avancement de ces dossiers ? Où en est la préparation du plan Infrastructures déchets élaborés en collaboration avec la SPAQuE et l'ISSeP ? De premières conclusions sont-elles déjà disponibles ?

Deuxièmement, l'article 2 de l'accord de coopération améliore et complète un certain nombre de points, notamment au niveau de certaines définitions et au regard de la responsabilité élargie des producteurs dans le cadre, par exemple, du développement du commerce électronique.

Il est crucial de s'attaquer à cette problématique, car une des conséquences de la croissance exponentielle de l'e-commerce est la génération d'une quantité impressionnante de déchets.

Tous ces envols engendrent des tonnes de carton, de plastique, de rubans adhésifs qui, une fois le colis déballé, sont dans la plupart des cas, jetés.

Néanmoins, l'article 2 de modification de l'accord de coopération induit que toute personne physique ou morale établie en dehors du territoire belge qui vend des produits par vente à distance en direct et à des particuliers sur le territoire belge est considérée comme responsable d'emballages au sens du droit.

La personne visée à l'alinéa désigne une personne physique ou morale établie sur le territoire belge. En tant que représentant autorisé, responsable du bon respect de ces obligations de responsable d'emballage.

Le problème Fost Plus est que les géants de l'e-commerce ont souvent des intermédiaires. Cela signifie que chaque vendeur, hors Belgique, devrait avoir un point de contact chargé de payer et gérer les relations avec Fost Plus.

Madame la Ministre, ne serait-il plus simple que ce soit les grands intermédiaires qui puissent directement se charger de ces formalités que ceux-ci pourraient alors répercuter sur leur client ? Cela serait peut-être plus simple et permettrait d'avoir facilement accès à la majorité des revendeurs et producteurs d'emballages de manière centralisée.

Troisièmement, comme le soulignent mes collègues, en ce qui concerne l'article 6, voici ce que soulève le pôle Environnement de Wallonie.

Le pourcentage minimal de recyclage en poids pour les plastiques est de 65 % pour des déchets d'emballages d'origine ménagère et de 55 % pour des déchets d'emballages d'origine industrielle.

Le pôle Environnement s'étonne de cette différence alors que les déchets d'emballages d'origine industrielle sont bien plus importants et ils encouragent ce secteur à poursuivre ces efforts en la matière.

Madame la Ministre, comment pouvez-vous répondre à cette remarque ?

Voici toutes les questions et réflexions du groupe socialiste.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Monsieur le Président, j'ai entendu que l'on vous appelait dans l'autre salle…

M. Maroy (MR). - On existe !

(Rires)

M. le Président. - Je sais, Monsieur Maroy, mais je ne vous avais pas vu.

Pardonnez-moi, mais M. Matagne avait levé la main avant vous.

Je vous céderai la parole ensuite.

M. Maroy (MR). - Ha bon. Vous voyez donc ma main à distance.

Vous êtes très fort.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Merci, Madame la Ministre, de continuer le travail initié dans la gestion des déchets.

Cela doit être l'une des priorités de ce gouvernement et de ce parlement et manifestement, nous sommes tous bien conscients des enjeux que cela met dans le cadre.

Ce sont des objectifs forts, on l'a dit à plusieurs reprises. La problématique de l'e-commerce est plusieurs fois revenue autour de la table. On l'a déjà évoqué dans le point précédent.

Depuis la seconde lecture, l'avis du Conseil d'État est tombé et les remarques de ce conseil ont été intégrées. C'est donc une bonne chose.

Entre temps, on l'a vu, une seconde directive européenne est venue s'ajouter.

J'aimerais, si possible, que vous puissiez nous apporter des explications quant à l'imbrication de cette seconde directive dans l'accord de coopération.

Aussi, mes collègues l'ont mentionné à trois reprises, le pôle Environnement pose des questions quant à la méthodologie de calcul au niveau des taux de recyclage.

Je pourrais donc profiter de la réponse que vous apporterez à mes collègues pour avoir la mienne.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que le cdH défend depuis de nombreuses années, la notion de consigne qui, sauf erreur de ma part, se retrouvait également dans la DPR.

J'aurais aimé savoir pourquoi on n'avait pas profité de cette occasion pour réussir à ajouter la notion de consigne dans ce document.

C'est quelque chose d'important pour nous et j'aimerais que vous puissiez nous apporter des garanties qui feraient que la notion de consigne puisse être ajoutée par la suite. C'est vraiment une priorité, de notre côté.

Puisqu'il s'agit d'un accord de coopération, pouvez-vous faire le point sur la situation des autres Régions ?

Par ailleurs, le Gouvernement souhaite mettre en place un haut conseil stratégique. Je n'étais pas encore présent dans ces locaux, il avait été décidé que chaque décision ferait l'objet d'une analyse en termes d'impacts climatiques. Pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet ?

Enfin, il s'agit d'un texte technique, mais très important. N'en déplaise à certains, nous considérons, au cdH, que la problématique des déchets est une problématique globale. C'est la raison pour laquelle ma collègue, Mme Goffinet, a avancé, dans le précédent point, en disant que si le précédent point pouvait être reporté, faute d'auditions et faute de rapport, nous estimons aussi que cet accord de coopération doit s'inscrire dans la même logique, non pas pour venir faire de l'opposition, mais que l'on pourrait utiliser les auditions dans le cadre des différentes mesures. Quand je parle des « différentes mesures », c'est le projet de décret qui nous occupait au premier point de cette commission, c'est l'accord de coopération, mais également les autres propositions de décrets qui vont venir sur la table très prochainement. Je fais en l'occurrence rapport à la proposition de consigner. C'est la raison pour laquelle nous estimons que cet accord de coopération pourrait également être reporté en lien avec le point précédent qui a fait l'objet de notre commission. Vous avez déjà donné votre avis sur la question. Néanmoins, c'est l'avis du groupe cdH.

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les précisions que vous pourrez nous apporter.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - En complément de ce qu'a dit mon excellent collègue, M. Janssen, je voudrais attirer l'attention sur quatre points.

D'abord, sur les objectifs généraux de cet accord de coopération, on pourrait croire que cela enfonce des portes ouvertes, mais je pense qu'il est intéressant de s'y attarder. Ces objectifs sont définis comme suit :

- encourager l'augmentation de la part d'emballages réutilisables mise sur le marché et des systèmes de réemploi des emballages ;
- favoriser et imposer la valorisation et plus particulièrement le recyclage ;
- réduire la part des déchets d'emballages dans les collectes non sélectives ;
- favoriser l'augmentation de la part de matière recyclée dans les emballages mis sur le marché.

Ces quatre objectifs me semblent essentiels, car ils résument bien ce vers quoi l'on veut aller.

Je voudrais de demander à Mme la Ministre, non pas de faire le point sur les quatre objectifs que j'ai cités, mais peut-être sur l'un d'entre eux, parce que je pense qu'il y a là un champ qui n'est pas encore suffisamment exploré, c'est cette question d'obliger les producteurs à incorporer dans leurs emballages un taux de matériaux recyclés. Par exemple, pour les bouteilles en plastique, il me semble avoir vu, la dernière fois que j'ai bu une eau de Spa, qu'il était indiqué sur l'étiquette que la bouteille en plastique contenait du plastique recyclé. Il me semble que, dans notre pays, on n'est pas très avancé en la matière. J'aimerais que la ministre fasse un peu le point sur cela. Je pense que c'est aussi une compétence qui relève, en partie du moins, du niveau fédéral.

Le deuxième point, mes collègues en ont parlé, c'est l'article 8. Il est question de la lutte contre les déchets sauvages. Il y a deux objectifs qui sont fixés, avec un objectif de 90 % pour la collecte sélective et le recyclage des emballages de boissons, et ce, pour l'année 2022. Mon collègue du cdH a fait allusion à l'idée d'instaurer, en Wallonie, une collecte. Il faut rappeler quand même que cela n'aurait aucun sens d'imposer cela chez nous si les deux autres Régions de notre pays ne font pas de même. Vous vous imaginez dans un pays où l'on passe la frontière allègrement plusieurs fois par jour. Cela n'aurait pas de sens.

Dans le cadre d'une mission de ce Parlement, à la fin de la législature précédente – on était au début 2019 –, on s'était rendu dans le pays qui est sans doute le plus à la pointe dans le domaine, la Norvège. Ce que j'en ai retenu, c'est que le système à l'air de fonctionner, mais ne parvient pas à faire revenir l'ensemble des emballages de boissons. Il y a encore des déchets sauvages. La deuxième chose, c'est que c'est un système qui est extrêmement lourd à implémenter. Cela ne veut pas dire que c'est impossible.

Puisque des expériences pilotes ont été mises en place dans plusieurs communes de Wallonie, où en sont ces expériences pilotes et quels premiers enseignements peut-on éventuellement en tirer ?

Le troisième point d'attention concerne le commerce électronique. Mon collègue M. Janssen en a parlé tout à l'heure. C'est une bonne chose que ces commerçants soient soumis aux mêmes règles. Cependant, je voudrais que vous me fassiez un petit mot d'explication. Imaginons une grande société qui n'a pas de siège en Wallonie, mais qui expédie des colis à des clients wallons. J'essaie de voir concrètement comment cela va s'implémenter dans la vie pratique. Quelles seront les obligations de la société dont je parle à titre d'exemple ?

Le quatrième point vise l'article 12, qui va actualiser à la hausse le montant des amendes administratives. C'est important parce que la prévention c'est bien, mais il faut aussi la sanction. S'il n'y a pas de sanction, s'il n'y a pas le gendarme, malheureusement certains ne se plieront jamais aux objectifs. Ces amendes administratives n'avaient plus été adaptées depuis 2008, si mon petit doigt a raison – à savoir la collaboratrice du groupe MR, à qui je rends hommage. Pourriez-vous faire le point sur ce mécanisme ? C'est bien d'avoir des amendes, mais il faut encore pouvoir traquer les infractions. Comment cela fonctionne-t-il ? Cela fonctionne-t-il ? Êtes-vous satisfaite du volet répression ?

M. le Président. - Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole dans la seconde salle ? Non. Et dans cette salle-ci ? Non.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Mesdames et Messieurs les députés, merci pour votre intérêt pour cette question importante et votre soutien global à la proposition. Je vais donc répondre à vos différentes questions.

Concernant les questions de M. Dupont sur les déchets industriels inférieurs en termes d'objectif aux déchets ménagers, la réponse est relativement simple. On part de plus loin pour les déchets industriels, donc les objectifs qui ont été fixés ont été plus bas, vu que l'on partait de plus loin, pour commencer. Par ailleurs, la structure qui accompagne le secteur, Valipac, a été mise en place après Fost Plus, qui accompagne les déchets ménagers. En termes de temporalité, c'était plus pertinent selon nous de travailler ainsi. Ce qui ne veut pas dire que les objectifs ne soient pas plus ambitieux que la directive européenne.

Sur la question de la méthodologie qui a été posée par plusieurs députés. La méthodologie a été revue pour tenir compte de ce qui sort des usines de recyclage et pas uniquement de ce qui rentre, parce qu'une certaine partie des déchets n'est pas recyclée. Il était donc plus intéressant de tenir compte de ce qui sort au final au niveau du recyclage.

Au final, le taux de recyclage réel sera plus bas, très certainement, puisque l'on tient compte dans la nouvelle méthode d'une partie des flux qui n'auront pas été recyclés.

Dès lors, les objectifs sont plus difficiles à atteindre pour le secteur avec cette nouvelle méthodologie. On peut donc considérer que, d'un point de vue environnemental, on est sur une méthodologie qui est plutôt favorable, puisqu'elle tient compte du flux réel recyclé au final à la sortie des usines.

Concernant les questions de Mme Pécriaux sur l'avancement du plan Infrastructures Déchets, la méthodologie de travail a été finalisée. Le diagnostic des flux concernant les CET est en cours d'analyse.

Ensuite, on s'attaquera à l'incinération, infrastructure par infrastructure. Le planning de travail prévu nous permettra d'aboutir à un plan finalisé fin 2021. Cela peut paraître long - et je suis sûre que cela paraîtra très long à Mme Goffinet -, mais c'est un travail d'ampleur. C'est la première fois depuis très longtemps que nous élaborons cette réflexion qui est nécessaire pour atteindre les objectifs ambitieux de la DPR.

Concernant l'e-commerce, il est à l'étude au niveau de la Commission interrégionale de l'emballage ainsi que toutes les remarques du pôle Environnement que vous avez citées dans un GT spécifique, donc sur l'e-commerce en tant que tel. Pareil également pour votre troisième remarque, Madame Pécriaux, qui sera également investiguée dans le cadre de cette Commission interrégionale de l'emballage.

Concernant la consigne, à ce stade, comme l'a indiqué M. Maroy, il n'y a pas d'accord entre les trois Régions. Comme il s'agit d'un accord interrégional, nous n'avons pas pu le reprendre dans cette proposition. Néanmoins, là aussi, un groupe de travail spécifique sur l'obligation de reprise aura lieu dans le cadre de la Commission interrégionale de l'emballage pour avancer, sachant qu'il y a des choses qui avancent en la matière. Pour faire le lien avec la question de M. Maroy sur l'expérience pilote, malheureusement, vu la crise du covid, ces expériences ont également été retardées. La fin est désormais prévue pour le mois de mars 2021.

Concernant la question du report éventuel de l'accord de coopération, j'avoue que cette proposition m'étonne un petit peu, puisque quand on n'a pas de diagnostic, le groupe cdH veut avancer, quand il y a un diagnostic qui est fini, des données en suffisance et un texte qui est en troisième lecture - je rappelle que les deux précédentes lectures ont été effectuées sous le précédent Gouvernement dont le ministre était de couleur orange – vous souhaitez retarder. J'avoue être un petit peu étonnée par votre proposition.

Par ailleurs, cela nous mettrait à mal dans l'accord interrégional, puisque l'ensemble des autres régions sont prêtes à avancer et également dans les objectifs à atteindre en matière de transposition de la directive. À mon sens, cela ne fait pas vraiment sens de retarder cet accord, alors que nous avons déjà intégré un certain nombre d'éléments pour aller plus loin que ce qui était proposé par la directive.

Concernant la question de M. Maroy sur l'obligation d'incorporer un taux de matériaux recyclés, cette obligation est de compétence fédérale. Les discussions devront avoir lieu avec le niveau fédéral dans le cadre de la transposition de la directive.

Je regarde si j'ai d'autres choses. Sur la question des amendes administratives, des contrôles sont prévus dans le cadre de la Commission interrégionale de l'emballage, pour pouvoir mettre en œuvre cette augmentation des amendes qui est prévue.

Pour terminer, concernant le commerce électronique, il y a bien un rapportage des données qui est prévu dans l'obligation dans le texte.

Je pense avoir balayé l'ensemble de vos questions.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Je tiens à remercier la ministre sur les éléments complémentaires qu'elle vient d'apporter. J'attire simplement l'attention de celles et ceux qui voudraient aujourd'hui potentiellement bloquer cet accord interrégional sur les conséquences et la portée d'une telle décision.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - J'ai dit que de toute façon on soutiendrait le texte. Je maintiens cette position, mais je suis un petit peu insatisfait de la réponse sur la partie différence entre déchets ménagers et déchets industriels. J'entends bien que l'on part de plus loin, mais en fait ce sont clairement les déchets les plus nombreux qui doivent concentrer le plus d'effort. Ce sont bien sûr les déchets industriels. Il y a un retard, je l'entends, mais il faut le rattraper le plus rapidement possible.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour les précisions apportées. Pas d'autre commentaire.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je tiens à remercier Mme la Ministre pour les éléments de réponse quelle a apportés à mes différents questionnements.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, merci pour vos précisions. Vous évoquez le fait que ce soit étonnant qu'un mandataire cdH souhaite retarder la décision, alors que la couleur du ministre autrefois était orange. Encore une fois, je l'ai précisé tout à l'heure, nous envisageons la gestion des déchets dans une notion globale. Et si le ministre qui était autrefois orange était toujours ici dans la salle, je lui poserais exactement la même question, et je lui présenterai exactement la même logique.

Quand on veut réfléchir à la portée d'une telle décision, ma crainte, et c'est la raison pour laquelle je pense qu'il faut lier les différents projets de décret et les futurs décrets qui ont été déjà évoqués aujourd'hui avec les futures auditions, c'est que l'on risque de compromettre d'autres projets ambitieux, à l'instar - et j'estime que c'est un projet très ambitieux – de la

consigne. Je pense qu'elle a beaucoup de sens, même si elle sera traitée à ce niveau-ci de manière régionale.

Je remercie d'ailleurs M. Maroy pour l'attention qu'il a portée à ce sujet. Je pense que cela a du sens, parce qu'aujourd'hui nous avons fait une estimation : on rencontre une canette tous les cinq mètres quand on se promène. Je pense qu'ici dans la salle, tout le monde en a marre de croiser une canette tous les cinq mètres.

Le projet de consigne n'est pas l'objet de la réflexion mais je voudrais, Madame la Ministre, que vous nous apportiez les garanties que cet accord de coopération n'empêchera pas le projet d'une consigne. Vous m'avez spécifié qu'il y avait un groupe de travail spécifique pour ce projet, donc j'estime que vous y apportez de l'attention et de l'intérêt. Donc, cela a du sens aussi si Mme la Ministre y apporte de l'intérêt.

Effectivement, c'est lourd et c'est ambitieux mais encore une fois – et la problématique des déchets malgré que l'on soit de bons élèves en Wallonie en termes de recyclage, n'est pas encore au top –, on en a marre de croiser ces déchets clandestins.

Je pense que l'accord de coopération présenté aujourd'hui ne devrait pas compromettre des projets ambitieux pour la suite, comme la consigne, et certainement que mes collègues des autres partis autour de la table ont d'autres excellentes propositions à faire. J'aimerais donc que vous nous apportiez des garanties, si vous le voulez bien, qu'on pourra travailler au projet d'une consigne, par exemple, ou d'autres projets mais qu'on pourra aussi les mettre en œuvre et que l'accord de coopération ne mettra pas ces projets ambitieux en danger pour la suite.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - J'ai envie de dire que le cdH ne finira jamais de nous surprendre. En tout cas, moi, il m'aura bien fait rire aujourd'hui. Merci. Rien que pour cela, merci. Parce que, quand même, votre ministre de l'Environnement, sous la précédente législature – j'étais déjà dans cette commission –, a retroussé ses manches. Il ne manquait pas de pugnacité pour essayer d'avancer. Et puis, maintenant, vous êtes en train de dire exactement l'inverse que ce que votre ministre a dit pendant des années ; c'est assez surprenant !

Mais bon, comme je l'ai souvent dit, jusqu'ici le cdH était installé rue des deux Églises. Voilà, il y a toujours deux sons de cloche au cdH, c'est docteur Jekyll et M. Hyde.

Sur la consigne, Monsieur Matagne, vous nous dites : « Tout le monde en a marre ». Oui, tout le monde en a marre de voir des canettes le long de la route mais cela, Mme Choucroute peut dire exactement la même chose ou sur Bel RTL à 18 heures 30 les auditeurs disent la même chose, et ils ont raison.

La question n'est pas celle-là. La question, c'est de savoir quelle est la meilleure solution pour mettre fin à cela. C'est bien, au moins là, vous avez de la suite dans les idées. Vous êtes des défenseurs acharnés de la consigne. Moi, a priori, si la consigne peut fonctionner, peut être efficace, pas de souci mais cela n'aurait aucun sens d'avoir une consigne uniquement en Wallonie. Il faut quand même de temps en temps revenir un peu les pieds sur terre.

Pour le reste, merci, Madame la Ministre, d'avoir signalé que le projet est toujours à l'étude. On regrettera que le covid ait retardé les expériences pilotes. Il faudra être patients ; les résultats sont attendus, si j'ai bien compris, pour le mois de mars, donc le printemps 2021 et un groupe de travail est instauré. Le dossier suit son cours et l'on aura peut-être à un moment, ici, au Parlement, l'occasion de revenir sur ce dossier.

Sur le commerce électronique, j'ai envie que vous nous fassiez un cours « le commerce électronique pour les nuls ». C'est moi le nul. J'ai du mal à comprendre comment cela s'organisera mais peut-être que c'est un peu trop prématuré de poser une question aussi concrète. Mais imaginons un géant du commerce électronique qui n'est pas installé en Wallonie et qui envoie par millier des colis à des clients wallons. À quelles obligations ce géant sera-t-il soumis ? C'est cela que j'aimerais comprendre. Comment va-t-on le contrôler ?

Pour le reste, j'ai été revoir les montants des amendes administratives ; on passe quand même de 500 euros la tonne à 727 euros dans un cas. C'est le montant pour chaque tonne entamée de déchets d'emballage non valorisés dans les délais prévus. L'augmentation est quand même assez conséquente. Et dans l'autre cas, on passe de 1 000 euros à 1 454 euros. Je pense qu'effectivement, prévention et répression doivent toujours être les deux faces de la même pièce.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Pour répondre à M. Dupont, d'abord sur le retard, une toute petite précision. L'obligation de tri en entreprise date de 2015. C'est pour cela que je disais que l'on part de plus loin. Je comprends et partage votre souhait que cela aille plus vite, mais on doit tenir compte de cette réalité-là.

Sur la question de la consigne, je peux vous rassurer sur le fait qu'il n'est pas du tout impossible d'avancer sur cette consigne-là au niveau régional. J'aurais même tendance à dire que l'accord peut aider puisque les taux de recyclage qui sont prévus, les taux de collectes sont très élevés. On est de l'ordre de 75 % pour l'aluminium.

A priori, cela peut être un argument pour avancer en ce sens. À ce stade, on doit étudier les effets d'une consigne potentielle en cas de coexistence avec une collecte PMC classique. C'est tout cela qu'on est en train d'étudier. Vous connaissez la DPR et le fait qu'il est prévu d'étudier plus en avant cette proposition-là. Je n'ai aucune opposition au principe de la consigne. On doit objectiver les choses et voir ce qui fait sens par rapport au secteur de la filiale.

Concernant la question de M. Maroy pour terminer, sur l'e-commerce, on pourrait faire un long débat à ce propos et vous avez raison, c'est compliqué parce que l'on est à des niveaux de pouvoirs de l'ordre des multinationales versus le cadre national. Néanmoins, à ce stade, ce que je peux vous dire, c'est que le « géant », comme vous dites, devra rapporter des données qui seront vérifiées par un organisme d'audit indépendant. Ce sera une première étape pour avancer dans le contrôle de l'e-commerce. Je pense que cela vaudrait vraiment la peine que l'on ait l'occasion d'un échange plus approfondi sur cette question lorsque les travaux du groupe de travail de la Commission interrégionale auront pu aboutir. C'est un sujet vraiment très intéressant.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Monsieur le Président, doit-on reprendre l'ordre ?

M. le Président. - Si vous avez souhaité la parole et souhaitez rajouter quelque chose, je vous en prie. Je vous la donne volontiers.

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, je vous remercie. Vous me rassurez parce que je pense que si n'en déplaise à certains et si certains veulent casser une future proposition de décret avant même que la proposition soit faite, je trouve que la consigne pourrait vraiment être une solution pour la suite. C'est d'ailleurs une directive européenne. J'invite M. Maroy au moins nous laisser faire une proposition et on la jugera en temps voulu. J'entends que Mme la Ministre ne tourne pas le dos à cette proposition, que du contraire, elle estime que cela pourrait même être un argument pour avancer davantage et je l'en remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je souhaite dire à M. Matagne, mais je l'ai peut-être mal entendu, la directive européenne n'impose pas une consigne. Elle propose la consigne comme une méthode parmi d'autres pour arriver à un taux de recyclage important.

Nous non plus, au MR, on n'a pas de problème a priori avec la consigne. Il est d'ailleurs inscrit dans la DPR que la possibilité d'aller vers cela est prévue, qu'on va étudier cela. C'est bien la raison pour laquelle des expériences pilotes sont menées pour l'instant. Là aussi, on ne va pas faire son jugement avant d'avoir les résultats. Je constate simplement, pour être allé avec plusieurs collègues de ce Parlement issus de la Commission de l'environnement, en Norvège, rencontrer les différents acteurs et notamment la multinationale qui commercialise non seulement les appareils destinés à récupérer les emballages et qui vous délivrent un ticket valant de l'argent, société qui s'occupe parfois, dans certains cas, de l'ensemble du processus, que c'est un processus qui est extrêmement lourd et dont les résultats ne sont pas à 100 %. La Norvège n'a pas 100 % de récupération des canettes ou des bouteilles en plastique puisque ce sont surtout les bouteilles en plastique qui posent problème là-bas.

Je me réjouis d'avoir ce débat le moment venu, mais j'imagine que l'on fera preuve de cohérence, que l'on attendra d'avoir les résultats des études pilotes qui ont lieu un peu partout en Wallonie avec des scénarios un peu différents de manière à pouvoir comparer les différentes possibilités.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote de l'article unique

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et à la gestion des déchets d'emballages (Doc. 126 (2019-2020) N° 1).

À cet article, deux amendement ont été déposés :

- l'amendement n° 1 (Doc. 126 (2019-2020) N° 2) déposé par Mme Pécriaux, MM. Clersy et Janssen visant à modifier l'intitulé du projet de décret ;
- l'amendement n° 2 (Doc. 126 (2019-2020) N° 2) déposé par Mme Pécriaux, MM. Clersy et Janssen ;

La parole est à Mme Pécriaux pour présenter les amendement.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Président, ce sera très rapide. Il s'agit de deux amendements techniques qui visent à corriger deux coquilles. Les mots « la prévention et à la gestion » sont remplacés par les mots « la prévention et la gestion », et ce, pour l'intitulé ; pareil pour l'amendement n° 2 à l'article unique.

M. le Président. - L'article unique ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Nous allons voter sur l'amendement n° 1 (Doc. 126 (2019-2020) N° 2) déposé par Mme Pécriaux, MM. Clersy et Janssen, visant à modifier l'intitulé du projet de décret.

L'amendement n° 1 (Doc. 126 (2019-2020) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

Nous allons voter sur l'amendement n° 2 (Doc. 126 (2019-2020) N° 2) déposé par Mme Pécriaux, MM. Clersy et Janssen.

L'amendement n° 2 (Doc. 126 (2019-2020) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

Nous allons voter sur l'article unique tel qu'amendé.

L'article unique tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 5 mars 2020 portant modification de l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et à la gestion des déchets d'emballages (Doc. 126 (2019-2020) N° 1).

A l'unanimité des membres, la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret, tel qu'amendé, par l'assemblée plénière.

M. Matagne (cdH). - Monsieur le Président, je ne pensais pas que le vote sur l'ensemble se déroulerait de la même manière. C'est plus efficace, on est bien d'accord.

Toutefois, nous pensions d'abord nous abstenir sur le texte puisqu'il y avait de nombreuses questions et interrogations, notamment concernant la consigne. Mais puisque Mme la Ministre nous a rassurés, nous allons la soutenir pleinement.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA POLLUTION DE L'ESCAUT ET LA RÉACTION DE LA WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution de l'Escaut et la réaction de la Wallonie ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Madame la Ministre, l'Escaut est mort, vive l'Escaut. Je pourrais paraphraser ou jouer la comparaison avec l'expression royale qui souligne la pérennité de l'institution dans le temps, mais ce serait un mauvais jeu de mots si la situation environnementale n'était pas aussi grave que celle que l'on connaît et que Mme la Ministre connaît aussi.

La pollution sur le célèbre fleuve est due au déversement, dans l'Escaut, de 100 000 mètres cubes d'eau de lavage suite à la rupture d'une digue d'un bassin de décantation de la sucrerie française Tereos le 9 avril dernier. Elle constitue un véritable cataclysme pour la biodiversité du tronçon concerné avec, en Wallonie, un simple constat : presque tous les poissons sont morts, en tout cas au regard de la quantité initiale.

Arrêtons-nous quelques instants sur les poissons justement. Quel impact cette catastrophe a-t-elle eu sur la population ichtyenne ? A-t-on déjà une estimation du nombre de poissons qui sont morts ?

Quelle part de la faune aquatique plus largement cela représente-t-il ? Les poissons sauvés ont-ils été transférés, dans certains cas, vers d'autres cours d'eau ?

Pouvez-vous nous en dire plus sur les actions de la Wallonie, dont l'injection d'oxygène, pour sauver, autant que possible, les poissons ?

Au-delà des poissons, outre les dégâts catastrophiques à la biodiversité du fleuve, quelles sont les autres conséquences de cette pollution ?

Et si les poissons morts n'étaient finalement que la partie visible de l'iceberg ? Qu'en est-il de la faune et la flore du fleuve ?

Certains observateurs disent que tout est durablement endommagé pour deux ou trois ans et qu'il faudra sûrement trois ans pour un retour à l'initial. Est-ce également l'estimation de votre administration ? Quels autres dégâts faut-il, hélas, recenser ?

Une tentative de dépollution de l'ensemble du tronçon wallon est-elle possible ? Y a-t-il une stratégie en ce sens et est-elle en préparation ?

Qu'en est-il du coût des actions entreprises ou à entreprendre en complément du prix environnemental de la mortalité des poissons ? Qui le prendra en charge ? Ici aussi, appliquera-t-on le principe du pollueur-payeur, pour autant que l'enquête menée à Cambrai parvienne à établir des responsabilités ?

On sent déjà l'entreprise utiliser toutes sortes d'arguments pour les éluder. À la lecture des échos de la presse, il semblerait que la coopération franco-belge n'ait pas été optimale, c'est le moins que l'on puisse dire. L'Office français de la biodiversité a annoncé la pollution le 15 avril 2020, soit six jours après la pollution effective, ce qui ne manque pas d'interpeller la Flandre et Bruxelles le 16 avril 2020, mais la Wallonie, semble-t-il. Pouvez-vous expliquer cela ?

Les autorités françaises se défendent que les relevés d'oxygène des eaux françaises de l'Escaut, les jours suivant la rupture de la digue, étaient normaux. C'est normal, puisqu'elle avait déjà évolué. Pourquoi, dans ce cas, ces taux se sont-ils révélés aussi élevés et mortels chez nous, si cet argument est fondé côté français ? C'est d'ailleurs ce que nous apprend le site de la Commission internationale de l'Escaut, le Forum international de coordination des directives européennes sur l'eau dans le district de l'Escaut unissant les six parties contractantes, à savoir le Gouvernement de la République française, le Royaume de Belgique, la Wallonie, la Flandre, Bruxelles-Capitale et le Royaume des Pays-Bas.

La Wallonie n'aurait été avertie de la pollution, selon le porte-parole du SPW, que le 20 avril, par un appel citoyen ; la Belgique, le 21, via les centres de crise nationaux. Le confirmez-vous ? Quand avez-vous été informée de cette pollution ?

Comment est-il possible, alors que la Région est partie prenante des outils de gestion du bassin de l'Escaut, qu'il y ait un tel décalage ? Que s'est-il passé ou plutôt que ne s'est-il pas passé entre le 15 avril et le 20 avril à la lecture de ces informations ? Ce long délai de réaction n'explique-t-il pas en partie la mortalité élevée des poissons ?

Au niveau intrabelge, il semble que les choses se soient mieux passées. La coopération instaurée avec les confrères flamands du DNF et des voies hydrauliques a-t-elle permis d'empêcher un désastre similaire du côté flamand ? Quels enseignements en tirer ?

Certes, nos voisins sont situés plus en aval et ont été moins vite confrontés à la pollution, c'est assez logique, mais, dès les 16 avril, ils injectaient de l'oxygène dans l'eau. Et la Wallonie ? Pourquoi la Wallonie n'a-t-elle pas été capable d'employer plus rapidement les mêmes procédés que la Flandre pour combattre la pollution et sauver 95 % des poissons ? Cela semble fonctionner en Flandre.

En dehors de constater les choses, voire de se plaindre de la France, qu'avons-nous fait pour éviter cela ? Des défaillances ont-elles été constatées ? Une enquête a-t-elle été diligentée ?

Enfin, pourquoi les autorités françaises n'ont-elles pas utilisé à temps, immédiatement, les accords de coopération et les systèmes d'alerte existants ?

Les explications vous ont-elles été fournies formellement ? Ici aussi, quels enseignements en tirer ? Quelles nouvelles actions la Wallonie envisage-t-elle, par rapport à ce cas précis, bien évidemment, mais il est trop tard, mais pour éviter à l'avenir de nouveaux drames environnementaux de cet ordre.

Je vous remercie, Madame la Ministre, des éléments d'information que vous pourrez apporter dans ce dossier que je trouve particulièrement important pour l'environnement.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, plusieurs réponses à vos demandes ont été abordées lors de nos précédentes réunions ou en plénière, mais votre question me permet de rappeler le déroulé des évènements et les actions entreprises.

Le 20 avril dernier au matin, le SPW a été informé par les sondes de son réseau de surveillance d'un taux d'oxygène dans l'Escaut particulièrement faible. Des citoyens ont également téléphoné pour informer les services de nombreux poissons morts.

Les agents de garde de SOS Nature-Environnement et du département de la Nature et des Forêts se sont rendus sur place et ont pu constater la présence importante de poissons morts à la surface du fleuve. La Wallonie a immédiatement prévenu ses homologues en Flandre de l'imminence de la pollution.

Il est confirmé que cette mortalité sans précédent trouve sa cause dans une pollution organique en provenance de France, qui a privé l'aval du fleuve d'oxygène.

En termes de pollution, le constat est malheureusement sans appel : la faune présente sur les 36 km d'Escaut wallon a été presque totalement détruite par asphyxie.

Les évaluations exhaustives des différents dommages sur l'ensemble des espèces non piscicoles vivant dans l'Escaut ou dépendantes de ses ressources

alimentaires sont en cours et elles s'étaleront sur plusieurs semaines.

En matière d'intervention, très peu de solutions côté wallon étaient encore envisageables au moment où nous avons été informés vu l'avancée de la pollution sur le territoire wallon. Des pompiers équipés de leurs pompes ont toutefois permis d'oxygéner le fleuve à quelques endroits stratégiques. De même, le SPW Mobilité et Infrastructures a placé temporairement plusieurs aérateurs à d'autres endroits.

De son côté, avec l'aide du Contrat de Rivière Escaut-Lys et de nombreux bénévoles, le service de la pêche du SPW a pu sauver environ une tonne de poissons. Ils ont également apporté leur aide à leurs homologues flamands pour sauver plus de six tonnes de poissons qui ont été transférés dans des annexes de l'Escaut suffisamment oxygénées.

Le SPW estime qu'il faudra malheureusement plusieurs années pour que l'Escaut wallon recouvre une situation similaire à celle d'avant la catastrophe. C'est donc bien - et j'insiste sur le mot - une catastrophe majeure que nous avons vécue.

Sur le plan plus judiciaire, un procès-verbal a été dressé par le SPW puis envoyé au Parquet de Charleroi.

À ce sujet, une enquête pénale est initiée en France ainsi qu'en Belgique en vue d'aboutir par le biais de l'entraide judiciaire à un seul procès sur le plan pénal.

S'agissant d'une affaire en cours sous le secret de l'instruction, il n'est pas possible de communiquer davantage de détails à ce stade.

En ce qui concerne le régime de la responsabilité environnementale, s'agissant d'un dommage provoqué par un opérateur à l'étranger, il revient aux autorités françaises d'activer la procédure et à la Région wallonne de collaborer avec les autorités françaises.

D'ores et déjà, j'ai pris contact avec le préfet français afin de mener à bien les différentes actions permettant d'obtenir réparation des dommages causés en espèces. Les services compétents du SPW ARNE et de la France collaborent dans ce sens.

En ce qui concerne la Commission internationale de l'Escaut et de son Système d'Avertissement et d'Alerte, des réunions et des enquêtes sont menées par les experts de ladite commission.

Finalement, des échanges bilatéraux entre les fonctionnaires de la Région des Hauts de France et ceux de la Région wallonne ont été pris pour faire toute la lumière sur la succession des évènements pour mieux comprendre ce qui a dysfonctionné dans le processus et ainsi améliorer les échanges entre pays en cas de pollution. Le préfet m'a annoncé son souhait de pleine collaboration en ce sens, afin d'éviter que pareille catastrophe ne puisse se reproduire et surtout que la circulation de l'information entre nos deux pays fonctionne à nouveau de façon optimale.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Merci, Madame la Ministre.

En fait, je dois à l'assemblée aussi une information, c'est une question écrite qui n'avait pas été répondue dans les temps et que j'ai demandé à convertir automatiquement en question orale. Non pas que je m'inquiétais du temps pris pour répondre, bien que..Mais en tout cas, je ne me permettais pas de l'interpréter.

J'avais envie d'avoir un échange avec vous et il est franc, vous y répondez en relevant aussi, et je l'avais anticipé, les limites de l'exercice que nous faisons puisqu'il y a une enquête judiciaire de part et d'autre, vous l'avez dit, en espérant qu'elle conduise à un procès commun qui permette d'établir les responsabilités et de faire payer qui de droit.

Je serai de bon compte, je ne vais pas aller plus loin, mais si dysfonctionnements il y a eu aussi côté wallon, je comprends qu'on ne les révèle pas dans cette optique, mais ils doivent aussi, à un moment donné, être listés, recensés et voir comment on peut les appréhender, même si je sais qu'au départ c'est au niveau de la Commission internationale de l'Escaut que l'information est disponible et qui a du mal à percoler contrairement à l'eau. Je resterais sur cet aspect-là de la question.

Quant à l'aspect strictement environnemental puisque l'on ne maitrise pas le calendrier judiciaire, je vous encourage, Madame la Ministre, avec vos équipes et tous les partenaires locaux comme ceux du contrat Rivière de tout mettre en œuvre, pour établir aussi vite que possible la biodiversité sur ce tronçon cher aux Wallons picards, mais qui doit être cher à tous les Wallons, quel que soit l'usage qu'ils en font.

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA STRUCTURE ET LES ORGANES DE DIRECTION DE L'AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la structure et les organes de direction de l'Agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, en réponse à une question écrite d'un de mes collègues au sujet de l'organe de direction de l'Agence wallonne de l'air et du climat, j'ai pris connaissance du projet d'arrêté du 16 mai 2019 approuvé par le précédent Gouvernement, visant à parfaire l'organisation de cette Agence et à répondre aux remarques soulevées par la Cour des comptes ; arrêté inscrit à l'agenda du comité secteur XVI du 14 juin 2019.

Les organisations syndicales ont à l'époque refusé l'inscription de ce nouveau point à l'agenda, dont ledit projet d'arrêté susmentionné, du fait que le Gouvernement wallon n'était plus de plein exercice suite à l'organisation des élections régionales, je ne vous apprends rien.

Dans votre réponse du mois de mai dernier, vous indiquiez : « Il appartient donc à mon collègue en charge du Climat et à moi-même de reprendre ce dossier. À ce stade, nous devons encore analyser toutes les implications des propositions sur la table puisque la structure et les organes de direction de l'Agence seraient modifiés. » Je comprends qu'à ce stade, l'analyse n'a pas encore été réalisée. C'est pourquoi je me permets de venir vous demander de présenter un état des lieux de ce dossier, et savoir s'il y a des difficultés particulières dont vous aimeriez nous faire part. Que prévoyez-vous pour la suite ?

M. le Président. - La parole est à Madame la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, je vais être relativement brève dès lors que l'analyse que j'évoquais dans ma réponse écrite est toujours en cours.

Comme je vous le précisais, le ministre Henry et moi-même sommes bien conscients de l'importance de faire aboutir ce dossier rapidement au regard des enjeux environnementaux et climatiques repris dans la Déclaration de politique régionale, mais il faut également s'assurer d'une organisation efficace et efficiente de l'ensemble des organismes publics wallons, avec une répartition claire des rôles et responsabilités de chacun.

J'aborderai ces questions avec le Président *ad interim* de l'AWAC et avec les nouvelles mandataires du SPW-ARNE et de l'ISSeP, mais vous conviendrez qu'il est préférable de leur laisser quelque peut le temps de prendre fonction.

Je vous rassure, je veillerai à clarifier les choses durant la législature à ce sujet, comme annoncé d'ailleurs en réponse à la Cour des comptes, il y a quelques mois.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Simplement pour remercier la ministre pour ces précisions.

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE LIÉE À LA CIRCULATION DES VÉHICULES »

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA COORDINATION INTERRÉGIONALE DES ZONES DE BASSE ÉMISSION (ZBE) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Matagne, sur « la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules » ;
- M. Janssen, sur « la coordination interrégionale des zones de basse émission (ZBE) ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, le Parlement wallon a adopté, le 17 janvier 2019, le décret relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules. À quelques semaines de la fin de la législature 2014-2019, le précédent Gouvernement n'a pas eu l'occasion de débattre de l'arrêté permettant la mise en exécution de ce décret.

Aussi, la DPR met en lumière l'importance des mesures visant à lutter contre la pollution atmosphérique, mais sauf erreur de ma part, elle ne fait pas référence au décret susmentionné.

Devons-nous comprendre que ce décret ne ressort pas parmi les priorités de l'actuel Gouvernement si je peux le formuler de cette manière ? À moins qu'il y ait un projet d'arrêté d'exécution sur la table du Gouvernement ? Et dans la négative, pouvez-vous faire état du calendrier de ce dossier ?

M. le Président. - La parole et à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). - Madame la Ministre, la réduction de pollution atmosphérique est une priorité. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Pour parvenir à cette réduction, des zones délimitées appelées zones basses émissions sont interdites à des véhicules considérés comme trop polluants. Cette restriction

d'accès a pour but de préserver la qualité de l'air. Ce concept est déjà en place dans des villes européennes ainsi qu'en Belgique à Bruxelles et Anvers notamment. Les Régions sont pleinement compétentes pour la mise en œuvre de ces zones de basse émission.

J'ai été interrogé à ce sujet par certains acteurs très concernés par la question. Et pour ce qui concerne la Wallonie, le décret du 17 janvier 2019 prévoit deux mesures distinctes pour limiter l'émission d'oxyde d'azote : la première est un calendrier de sortie des véhicules à moteur thermique les plus anciens du parc automobile wallon et la seconde est la possibilité de mettre en place des zones de basse émission communales ou régionales en cas de pic de pollution.

Les modalités d'application du décret n'ont pas encore été prises par le Gouvernement wallon. Les Régions ont pris des dispositions différentes. En mars, vous disiez que les expériences bruxelloise et flamande sont intéressantes pour tirer des leçons et qu'une réunion était prévue entre les trois Régions, le 26 mars, pour faire le point et éventuellement harmoniser les manières de procéder. Comme vous le mentionniez, il est important pour la lisibilité de la mesure de mettre en place des actions coordonnées au niveau belge.

Malgré la crise et le confinement, avez-vous eu l'occasion de tenir cette réunion ? Cette coordination est-elle une priorité pour les modalités d'application à prendre ? Quel est l'état d'avancement de vos travaux ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Messieurs les députés, la DPR fait indirectement référence au décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules.

En effet, d'une part, dans le volet « Mobilité », il est fait mention du processus déjà entamé de sortie progressive des véhicules thermiques et de la volonté de promouvoir les véhicules fonctionnant au gaz naturel, à l'électricité, à l'hydrogène et les véhicules hybrides ; cela est cohérent avec le décret qui prévoit une interdiction progressive de circulation pour certains véhicules.

D'autre part, le volet « Air » de la DPR s'appuie sur le plan Air-Climat-Énergie 2030 qui vise le respect des plafonds d'émission des cinq principaux polluants atmosphériques, dont les oxydes d'azote, au titre de la directive européenne NEC sur les polluants atmosphériques. Cela est conforme à l'objectif principal du décret Circulation qui est précisément de lutter contre les émissions d'oxyde d'azote.

De ce fait, la qualité de l'air fait bien entendu partie des priorités du Gouvernement. J'accorde une grande importance à cette thématique qui impacte la santé de nos concitoyens.

Le décret est en vigueur mais nécessite des arrêtés d'application qui n'avaient pas été préparés en parallèle au décret, comme c'est la pratique habituelle. Le processus de préparation du décret semble aussi avoir souffert d'un manque de concertation et plusieurs acteurs, dont l'AWAC, ont découvert le texte du décret suite à sa publication au *Moniteur belge*.

Cet important chantier fait actuellement l'objet d'une préparation et d'une planification par l'administration, parce que des concertations vont devoir être menées avec les acteurs publics impliqués vu les nombreux points devant encore être éclaircis et précisés.

Concernant la réunion interrégionale belge dans le domaine des zones de basse émission, celle-ci n'a pas pu avoir lieu en raison des mesures de confinement. Nous considérons néanmoins qu'une telle coordination reste nécessaire de manière à garantir une politique lisible pour l'ensemble de nos citoyens. Nous allons donc la replanifier rapidement.

Je terminerai par une bonne nouvelle, si le confinement a ralenti nos travaux, il aura toutefois eu un effet positif sur la qualité de l'air. En effet, l'ISSeP a observé une diminution du dioxyde d'azote de 10 à 55 % selon les stations de mesure. Notre ambition, désormais, est de pouvoir ancrer cette diminution de façon plus structurelle dans les années à venir en Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour ces précisions.

Il est vrai que l'on parle souvent de gaz à effet de serre, et du CO_2 en l'occurrence mais moins des polluants qui tuent chaque année. Même si les rejets de CO_2 en général sont également nocifs, on ne peut pas parler de polluants à proprement parler.

Je vous invite également à vous joindre à la discussion qui devrait se passer entre les ministres Henry et Crucke autour de la fiscalité automobile puisqu'il y a des leviers à actionner. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions et pour cet attachement que vous avez rappelé à la coordination entre les Régions.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ANALYSE DE RISQUES RELATIVE AU PROJET DE L'ONDRAF DEMANDÉE À LA DIRECTION DES RISQUES INDUSTRIELS ET MINIERS DU SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT »

QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA CONSULTATION PUBLIQUE MENÉE PAR L'ONDRAF SUR L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS NUCLÉAIRES »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE MANQUE D'IMPLICATION DES RÉGIONS TRANSFRONTALIÈRES DANS LA PROBLÉMATIQUE DES DÉCHETS NUCLÉAIRES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Goffinet, sur « l'analyse de risques relative au projet de l'ONDRAF demandée à la Direction des risques industriels et miniers du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement » ;
- M. Demeuse, sur « la consultation publique menée par l'ONDRAF sur l'enfouissement des déchets nucléaires » ;
- M. Florent, sur « le manque d'implication des régions transfrontalières dans la problématique des déchets nucléaires ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, le 19 mai dernier, je vous ai interrogée sur l'enquête publique lancée par l'ONDRAF relative au projet de plan d'enfouissement des déchets nucléaires. Il s'agit d'une enquête qui a fait réagir bon nombre de communes en Wallonie tant sur la forme que sur le fond, tout comme énormément de nos concitoyens.

Lors de ma question, vous m'aviez répondu que vous aviez été bien informée par le Fédéral de l'enquête, mais que vous n'avez pas jugé utile d'informer ou de faire un suivi par rapport aux communes, parce que vous m'aviez évoqué que ce n'était pas leur rôle, mais le rôle du Fédéral et de l'ONDRAF dans la procédure. Ce que j'avais d'ailleurs regretté. Lors de votre réponse, vous aviez également annoncé avoir demandé, plus particulièrement à la direction des risques industriels et miniers du SPW ARNE de vous transmettre une analyse de risque et une analyse détaillée des documents transmis par l'ONDRAF.

Madame la Ministre, voici déjà une de mes premières questions.

Je voulais savoir si ces analyses sont à présent terminées et sur quoi elles ont débouché. Quels sont les éléments de conclusion ?

Malgré l'appel de nombreuses communes, notamment via des motions communales, qui demandaient de mettre un terme à cette enquête pour cause notamment de manque de transparence dans la procédure, malgré votre appel exprimé d'ailleurs en commission le 19 mai dernier demandant une prolongation de cette enquête publique, cette dernière s'est tout de même poursuivie pour se clôturer le 13 juin.

Dès lors, je voudrais savoir quels sont les contacts que vous avez eus ou les échanges que vous avez eus au niveau du Fédéral au sujet de l'enquête proprement dite depuis son lancement et jusqu'à la clôture qui s'est terminée ce 13 juin.

Je voudrais savoir aussi pourquoi le Fédéral, mais plus particulièrement la ministre en charge de l'énergie, n'a-t-elle pas répondu positivement, quelque part, à cette demande de prolongation de l'enquête que vous aviez évoquée.

Aviez-vous eu d'autres contacts avec le Grand-Duché de Luxembourg depuis mai ? Puisque c'était en province de Luxembourg, la ministre luxembourgeoise était à la base un petit peu comme lanceur d'alerte.

Nous avons appris tout récemment par voie de presse que le Gouvernement wallon, d'ailleurs tout comme le Gouvernement bruxellois, avait décidé de rejeter la solution d'enfouissement géologique qui était proposée par l'ONDRAF. J'aimerais bien avoir un peu plus d'informations sur cet avis qui a été rendu par la Région wallonne. Quelles sont les carences que vous pointez ? Quel est le contenu exact de votre avis ? Avez-vous depuis lors eu un contact avec l'ONDRAf par rapport à l'avis rendu ?

Je voudrais aussi avoir un petit peu le détail de la suite de la procédure. L'ONDRAF ou le Fédéral reviendrait-il vers vous d'une quelconque manière pour vous consulter ?

Enfin, c'est plutôt une demande, au vu des informations qui ont forgé votre opinion par rapport à cet avis, je pense que par souci de transparence, il est important aussi de le transmettre aux communes

puisque c'était un des points problématiques de cette enquête.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Madame la Ministre, je vais aller dans la continuité de ce que ma collègue, Mme Goffinet, a évoqué sans revenir sur l'ensemble du dossier que l'on connaît maintenant tous. On sait que le 15 avril, l'ONDRAF lançait cette consultation publique pour déterminer quelle serait la destination finale pour les déchets nucléaires de haute activité et/ou de longue durée en Belgique. Avec comme unique solution technique proposée celle de la gestion à long terme de ces déchets via le système de stockage géologique profond.

Consultation, on l'a rappelé, qui se terminait ce 13 juin, et ce, malgré l'importante mobilisation des communes et les tentatives multiples au Parlement fédéral pour en obtenir le report.

Comme vous, Madame Goffinet, je me demande un peu pourquoi la ministre fédérale, mais qui n'était pas toute seule, puisqu'il y a une majorité parlementaire contraire pour rejeter cette demande de report, visiblement tous les partis ne sont pas aussi sensibles aux appels de leurs mandataires locaux. Toujours est-il que l'enquête est maintenant terminée, que de nombreuses critiques se sont élevées dans le courant de cette enquête, tant sur la forme, vu le timing, en plein covid, en plein confinement, que sur le fond. Ce qui pose profondément problème, c'est que cela empêchait d'avoir un véritable débat public avec des experts pour pouvoir étudier les alternatives à cette solution du stockage géologique profond.

On l'a rappelé, des pays étrangers se sont aussi mobilisés. Mon collègue, M. Florent, y reviendra.

Ce samedi 13 juin, vous annonciez que le Gouvernement wallon, comme le Gouvernement bruxellois d'ailleurs, avait remis un avis négatif sur l'enfouissement des déchets radioactifs tel que proposé par l'ONDRAF, en soulignant toute une série de carences dans le dossier.

J'ai relevé rapidement l'absence d'étude relative aux alternatives à l'enfouissement irréversible, les nombreuses questions qui restaient en suspens sur la profondeur d'enfouissement, la nature du sous-sol, les conditions d'emballage, et cetera, puis l'absence d'analyse d'impact des incidences du projet sur la qualité de l'eau, de l'air ou encore de la biodiversité. C'est ce que j'ai pu lire dans les différentes communications.

C'est une décision qui me semble particulièrement salutaire et qui envoie un message très clair au Fédéral et à l'ONDRAF, parce que l'on ne peut pas faire n'importe quoi avec la gestion des déchets nucléaires en nous demandant de nous prononcer, dans ces conditions-là, sur un dossier aussi lacunaire.

J'en arrive à mes questions.

Pourriez-vous développer le contenu de l'avis remis par le Gouvernement wallon ?

Quels sont les éléments les plus problématiques, selon vous, relativement à cette option d'enfouissement profond ?

Plus globalement, cette enquête a pêché par manque de concertation et d'information, notamment des communes, mais aussi des entités fédérées. Dès lors, j'aurais voulu savoir si vous aviez pu envoyer un message vers le Gouvernement fédéral et vers l'ONDRAF pour, à l'avenir, mieux concerter en amont les entités fédérées et les communes potentiellement concernées, et ce, à chaque étape du processus décisionnel par rapport à la politique nationale en matière de gestion des déchets nucléaires, qui nous concerne évidemment tous.

M. le Président. - La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Madame la Ministre, je commence par préciser que cette question était adressée au ministre-président dans sa qualité de ministre de la Grande Région. En dehors de l'émoi qui a été suscité sur le terrain, il y a également eu de vives réactions de la part de nos proches voisins.

Le 12 mai, la ministre de l'Environnement du Grand-Duché de Luxembourg, Carole Dieschbourg, a publiquement regretté que son pays n'ait pas été consulté.

Cette sortie a mis en exergue, auprès de la population wallonne, les enjeux territoriaux de la consultation et du rapport des incidences environnementales. La ministre luxembourgeoise a déploré que le rapport exclue l'évaluation des incidences transfrontalières du stockage géologique et demande une meilleure consultation des voisins.

Par ailleurs, le 25 mai, une dizaine de jours plus tard, la ministre de l'Environnement du land de Rhénanie-Palatinat s'est adressée par courrier à l'ensemble des députés wallons en faisant le même constat. Elle regrette ce manque de concertation des régions transfrontalières, demande une prolongation de la période de consultation, prolongation qui n'a pas été acceptée par la Chambre. Par ailleurs, la ministre allemande invitait à échanger sur la question dans le cadre de la Grande Région.

Enfin, la semaine dernière, à l'Assemblée interparlementaire Benelux, la question a également été évoquée. Une de ses commissions s'est déclarée

favorable à l'étude de cette thématique conjointement entre les trois pays.

Dès lors, voici la question que j'adressais au ministre-président : en sa qualité de ministre de la Grande Région, a-t-il entamé un dialogue avec ses homologues luxembourgeois, de Rhénanie-Palatinat, de Sarre et de Lorraine sur cette thématique, qui inquiète légitimement nos voisins et partenaires ? A-t-il relayé ses préoccupations internationales, en tout cas auprès de la ministre fédérale de l'Énergie, qui bien entendu, et l'on doit le rappeler, exerce cette compétence sur le nucléaire dans notre pays. Une discussion à ce sujet est-elle prévue lors du prochain sommet de la Grande Région qui doit avoir lieu ce mois-ci ?

De manière plus générale, étant donné la présence, au sein ou à proximité de la Grande Région, de plusieurs centrales nucléaires vieillissantes ainsi qu'un site probable d'enfouissement dans la Meuse en France, à quelques encablures de la Wallonie, une expertise transfrontalière ne serait-elle pas souhaitable ? Est-ce une piste à plaider à l'avenir ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame, Messieurs les députés, merci pour vos différentes questions.

Ce vendredi 12 juin, j'ai transmis la réponse officielle du Gouvernement wallon à la demande d'avis de l'ONDRAF sur le projet de plan relatif à la gestion à long terme des déchets radioactifs et sur son rapport d'évaluation environnementale associé.

La réponse adressée à l'ONDRAF intègre les commentaires techniques émis par la direction des risques industriels, géologiques et miniers de l'administration wallonne. J'en profite, si vous me le permettez, pour remercier celle-ci pour la grande qualité du travail fourni, qui était vraiment un travail considérable.

En résumé, le Gouvernement wallon a indiqué à l'ONDRAF et à ses deux ministres de tutelle qu'il ne pouvait pas émettre un avis favorable sur le projet de plan et son rapport d'incidence environnementale ni valider le choix de la solution technique d'un système de stockage géologique sur le territoire belge.

Dès lors, le Gouvernement a demandé que le projet de plan et son rapport d'évaluation environnemental soient retravaillés de manière approfondie en concertation étroite avec des administrations et organismes wallons concernés.

Le Gouvernement demande que soit notamment étudiée la solution technique de stockage en subsurface qui est contrôlable et réversible, éventuellement mutualisé avec d'autres États européens, afin de permettre que des alternatives futures puissent être envisagées.

Nous avons également demandé que les documents soient revus et adaptés afin que les entités fédérées et les communes soient systématiquement associées dans l'élaboration et l'application du processus décisionnel.

Nous avons également, à titre d'initiative, transmis à l'ONDRAF tous les avis reçus par mon cabinet de la part des différentes communes afin que l'ONDRAF dispose de l'ensemble des avis.

Dans son courrier, le Gouvernement a également rappelé qu'il revenait à l'auteur du plan, en l'occurrence l'ONDRAF et non à la Région wallonne, d'assurer l'information commune et la consultation du public et des autorités concernées en ce compris celle des pays et régions limitrophes.

Étant donné que les consultations du public n'ont pas pu être réalisées de façon optimale pendant la crise sanitaire et considérant les nombreux enjeux, le Gouvernement a suggéré à l'ONDRAF d'étudier la possibilité d'adapter sa procédure de consultation notamment en allongeant sa durée.

Les avis remis par la Région résultent d'une analyse approfondie des documents transmis. Celle-ci a mis en évidence une série de carences qui induisent un trop grand nombre d'incertitudes pour considérer l'option proposée comme la seule technique viable et sécurisée.

Voici ces différents éléments.

Premièrement, les documents sont trop conceptuels et de trop nombreuses questions restent en suspens, notamment en ce qui concerne le type d'emballage, la profondeur d'enfouissement ou le type de sous-sol à privilégier.

Deuxièmement, la solution proposée par l'ONDRAF n'a pas fait l'objet d'un benchmark qui aurait permis de mieux appréhender ces avantages et inconvénients sur la base d'un retour d'expérience similaire.

Troisièmement, le projet de texte n'intègre pas le respect des normes wallonnes liées notamment à l'aménagement du territoire et à d'autres compétences régionales comme la santé publique, l'environnement ou la gestion du sous-sol, en lien notamment des modes de valorisation énergétique tels que la géothermie profonde par exemple.

Quatrièmement, l'étude d'incidence environnementale est incomplète par rapport aux prescriptions du droit wallon puisqu'elle exclut, par exemple, les incidences non négligeables du projet sur la qualité des eaux, la qualité de l'air, la biodiversité, les paysages et la santé humaine.

Les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les incidences négatives de la mise en œuvre du plan ne sont pas non plus précisées dans le rapport d'évaluation environnemental.

Cinquièmement, les documents soumis à la consultation ne définissent pas de site précis, mais il précise les faciès géologiques qui pourraient convenir à un stockage de déchets nucléaires, ce qui permet de définir des périmètres de territoires susceptibles d'être concernés en Wallonie.

Les résultats de cet exercice sont incomplets, voire erronés, car bon nombre de formations géologiques présentes en Wallonie auraient dû, selon les services de l'administration, être exclues du champ d'analyse pour des questions notamment de profondeur, d'épaisseur ou de perméabilité.

Sixièmement enfin, les critères de caractérisation du processus décisionnel, comme définis dans l'avant-projet d'arrêté royal n'offrent aucune garantie de participation des entités fédérées ni des communes aux futurs processus.

Pour terminer, le Gouvernement wallon a fait offre de services à l'ONDRAF et aux ministres fédéraux concernés pour mieux coordonner les différentes approches en matière de rapport d'incidence environnementale et de consultation du public.

C'est également dans cet esprit de coordination que j'ai eu un contact par téléphone avec la ministre de l'Environnement du Grand-Duché de Luxembourg qui jugeait également que l'organisation de l'enquête publique était inopportune en période de confinement.

Nul doute qu'une coordination renforcée au sein de la Grande Région et du Benelux, mais également de l'Union européenne permettrait de faciliter les échanges d'expertise et les prises de décision harmonisées sur des sujets aussi complexes que la gestion des déchets nucléaires.

Pour terminer en matière de suites, Madame Goffinet, d'après mes informations, l'ONDRAF va analyser l'ensemble de ces avis d'ici le mois de septembre. Je vous invite à interpeller, par l'intermédiaire de votre groupe au niveau fédéral, Mme Marghem, puisqu'elle est indirectement concernée.

Enfin, pour terminer sur la dimension publique de notre avis, j'ai veillé à ce que l'avis de la Région wallonne soit publié sur le site web ainsi que sur les différents réseaux sociaux.

Par ailleurs, une copie courrier a été envoyée à toutes les communes qui nous ont fait part de leur avis afin de publier et de diffuser très largement l'avis de la Région.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble des éléments que vous apportez.

Je trouve que votre réponse démontre qu'il y a vraiment un problème de transparence. J'aurais aimé que vous insistiez plus la première fois que je vous ai interrogé en commission sur le sujet.

Je vous remercie de diffuser l'avis qui est donné par la Région wallonne, même si vous n'y êtes pas obligée. Cela permet de s'appuyer sur les différents éléments manquants dans ce dossier.

Il y a encore quand même quelque chose qui m'interpelle : vous soulevez les problèmes légaux par rapport au rapport d'incidences environnementales. J'avais pensé que l'ONDRAF était dans un processus fédéral différent qui n'avait pas à respecter la réglementation propre régionale.

Je m'explique. S'ils étaient tenus de respecter la procédure pour un RUE, il me semble que le Gouvernement wallon avait décidé la suspension de toutes les enquêtes. Ce n'est pas clair pour moi, car, dans votre avis, vous soulevez que cette étude ne correspond pas à certains prescrits de la Région wallonne. Si l'enquête ne correspond pas aux prescrits, elles ne devaient pas avoir lieu si c'est la réglementation wallonne en la matière qui s'applique. Cela manque de transparence. Je pense que ce débat est vraiment un débat public où toutes les entités doivent être associées pour avoir une réflexion globale sur ce dossier.

J'appelle à une poursuite de la transparence et de l'information à tous et à toutes.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse, merci aussi au Gouvernement d'avoir envoyé ce signal.

Vous avez particulièrement bien synthétisé les problèmes relatifs à ce projet au terme d'un travail d'instruction. Je peux tout à fait comprendre que, la dernière fois, en commission, l'avis n'était pas encore prêt. Je comprends dès lors une certaine prudence, c'est normal quand on gère des dossiers d'une importance comme celle-là. Cela permet, en tout cas, aujourd'hui, d'envoyer ce signal fort.

C'est un signal fort parce que cela fait 40 ans que l'on tente de trouver des solutions pour ces déchets. On ne peut pas, en quelques semaines, en plein confinement, tenter d'imposer une option dont on ne connaît, en fait, rien en termes d'impacts, et ce, en l'absence de tout débat public.

Je trouve vraiment salutaire d'avoir demandé à l'ONDRAF d'étudier les alternatives, principalement

cette alternative de stockage en subsurface, qui permet une récupération des déchets en cas de problème.

Je suis, par ailleurs, particulièrement heureux d'entendre qu'il y a aussi un signal qui a été envoyé pour que les pouvoirs locaux soient plus associés en amont de la procédure dans la suite des événements en la matière. Vous savez, je viens de Huy et mes parents, cela fait 40 ans qu'ils ont vue sur la centrale quand ils se lèvent tous les matins. À l'époque, on nous a dit deux choses : « Ne vous inquiétez pas, on va trouver une solution pour les déchets et vous aurez votre électricité moins chère ». Aujourd'hui, on n'a ni l'un ni l'autre ; pire, les déchets sont stockés sur place à Tihange, dans les piscines qui fuient.

On ne peut pas, comme le propose l'ONDRAF se contenter d'une solution qui sera prête dans des centaines d'années et en attendant faire de Tihange un désert radioactif. C'est la raison pour laquelle je pense réellement que c'est utile et important d'étudier cette solution intermédiaire, alternative qui permet ce stockage plus rapidement tout en garantissant la sécurité au niveau local, puisque pour l'instant, c'est Huy et Tihange qui récupèrent ce risque et ce danger qui sont pour moi inacceptables.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Effectivement, le mande de consultation de la part du fédéral a été épatant, tant au niveau des communes, de la population, qu'au niveau de nos voisins qui se sont émus de cette consultation. Comme vous le disiez, le partage d'expertises est nécessaire. Il est nécessaire au niveau de l'Union européenne et éventuellement au niveau de la grande région, car nous ne sommes pas les seuls à avoir ce problème de déchet nucléaire dont ont nous avait dit depuis près de 40 ans, comme mon éminent et ancien collègue vient de le dire. On n'a pas de solution aujourd'hui sur ces déchets que l'on a entre les mains et l'on doit mobiliser les nouvelles expertises des scientifiques, des ingénieurs nucléaires pour essayer de trouver des solutions alternatives qui ne soient pas simplement enfouir et l'on referme sous le tapis et l'on oublie. C'est certainement bien trop facile.

Je salue votre ouverture par rapport aux régions voisines et aux contacts que vous aviez pris à l'époque avec votre homologue grand-ducal. Ce dialogue est véritablement nécessaire. Cette expertise devrait être partagée de manière internationale.

M. le Président. - Deux petites communications.

Tout d'abord, il est 11 heures 45 minutes. Je vous demande l'autorisation peut-être de poursuivre nos travaux au finish, sachant que la cafétéria est fermée, on ne sait pas prendre de repas ensemble. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Maintenant que nous sommes réunis et que nous sommes en quorum, c'est maintenant que je dois prendre la décision, en tout cas, une décision partagée et que je souhaite partager avec vous. Qu'en pensez-vous ?

Oui, on peut aller au finish, merci.

La deuxième, je demande une petite pause technique.

- La séance est suspendue à 11 heures 48 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 53 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
(Suite)

QUESTION ORALE DE M. LÉONARD À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ÉVALUATION DU PLAN REGAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Léonard à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'évaluation du plan REGAL ».

La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

M. Léonard (PS). - Madame la Ministre, un tiers de la nourriture produite au niveau mondial n'est pas consommée. Le gaspillage de cette nourriture émet l'équivalent de 4,4 gigatonnes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère tous les ans. Si c'était un pays, le gaspillage alimentaire serait le troisième émetteur de la planète après la Chine et les États-Unis.

Si dans les pays pauvres le gaspillage dépend principalement d'un problème structurel au niveau de la chaîne d'approvisionnement, dans les pays plus riches le gaspillage est plus délibéré : les distributeurs surcommandent certains biens, les produits abîmés sont refusés par les distributeurs ou les consommateurs, sans compter la surconsommation journalière des ménages.

Le gaspillage alimentaire a déjà été à plusieurs reprises à l'ordre du jour de cette commission et encore aujourd'hui. Je voudrais revenir ici avec vous sur le plan REGAL adopté en septembre 2015 et visant à réduire de 30 % les pertes et le gaspillage à tous les échelons de la chaîne alimentaire d'ici 2025.

Le plan a été évalué en novembre 2017, c'est-à-dire il y a bientôt trois ans. L'a-t-il été depuis ? Comptez-

vous l'évaluer prochainement ? Sera-t-il renforcé, comme prévu par la DPR ? Le cas échéant, de quelle manière ?

En parallèle à ce plan, des actions transversales ont été menées, notamment l'organisation de forums des acteurs, c'est-à-dire des rencontres entre différents acteurs de la chaîne alimentaire. Le dernier a eu lieu en septembre 2018. Un nouveau forum des acteurs va-t-il être organisé prochainement ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, la lutte contre le gaspillage alimentaire est, en effet, une nécessité, tant sur le plan environnemental, social qu'économique.

L'état d'avancement et les acquis du plan REGAL ont fait l'objet de deux évaluations en fin d'année 2017 et en avril 2019.

La dernière évaluation indiquait un taux de réalisation des 202 actions du plan REGAL de l'ordre de 60 %, ce qui est très appréciable puisque plus de la moitié des actions avaient été mises en œuvre alors que le programme d'actions n'était pas encore arrivé à mi-parcours.

Depuis lors, d'autres progrès ont été réalisés, notamment en termes de diagnostic, de recherche et développement ou encore de supports pédagogiques.

Par contre, les forums de discussions organisés pour stimuler les échanges de bonnes pratiques au niveau des producteurs-transformateurs et de l'HORECA n'ont pas rencontré le succès escompté, faute d'un nombre suffisant de participants. Il faudra dès lors très probablement revoir la formule.

L'analyse des pertes de l'industrie alimentaire wallonne a été réalisée en 2017, notamment grâce à des audits de terrain préparés avec la FEVIA. Les enseignements tirés de cette étude ont fait l'objet d'actions de sensibilisation et d'une brochure de synthèse disponible sur le portail Environnement de la Wallonie.

Le diagnostic révèle que les pertes alimentaires des industries représenteraient environ 20 000 tonnes par an, soit plus ou moins 3 % de la production. Les marges de manœuvre pour limiter davantage les pertes apparaissent assez limitées. C'est pourquoi les prochaines actions s'orienteraient plutôt vers la signature et la diffusion d'une charte d'engagement du secteur à mettre en place les bonnes pratiques identifiées lors du diagnostic. C'est le cas par exemple du refaçonnage des produits sur place.

Les actions envisagées pour le secteur agricole suivent la même logique, à savoir la réalisation préalable d'un diagnostic de terrain, en collaboration avec le secteur, en vue d'identifier les causes et les solutions pratiques à apporter.

Ce travail est en cours dans le cadre d'une étude financée par la Wallonie et en collaboration avec le Collège des producteurs. Ainsi, depuis la mi-février, plusieurs producteurs et transformateurs participent à des audits de terrain. Les résultats déboucheront ensuite sur la rédaction d'un guide de bonnes pratiques et des actions ciblées de sensibilisation. Malheureusement, là aussi, le projet a pris du retard du fait de la crise du covid-19.

Je signale aussi que les petites unités de production et de transformation agricoles peuvent bénéficier du soutien technique de la structure d'encadrement DiversiFerm, qui leur prodigue des conseils également en matière de réduction des pertes alimentaires.

Les pouvoirs publics doivent aussi montrer l'exemple. À cet effet, des clauses types « anti-gaspi » à intégrer dans les cahiers des charges et les arrêtés de subventions sont disponibles pour être diffusées aux organismes publics concernés.

Mon administration continue d'assurer un suivi périodique de la réalisation des actions du plan REGAL dans le but d'actualiser les résultats de l'évaluation de 2019. Ce prochain bilan sera mis à profit pour réviser éventuellement le contenu du plan REGAL et renforcer les actions les plus efficientes en concertation avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

M. le Président. - La parole est à M. Léonard.

M. Léonard (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. C'est l'avis que je partage. Je n'avais pas l'évaluation d'avril 2019. Je serai donc attentif.

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU ET L'ÉLABORATION DES TROISIÈMES PLANS DE GESTION PAR DISTRICT HYDROGRAPHIQUE (PGDH) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et l'élaboration des troisièmes plans de gestion par district hydrographique (PGDH) ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). - Madame la Ministre, la question de l'approvisionnement en eau et des risques de pénurie a largement été développée lors des deux précédentes réunions de cette commission. Ce fut l'occasion de revenir sur le Schéma régional des ressources en eau et votre ambition d'intégrer celui-ci dans un plan intégral Sécheresse. Ces éléments sont fondamentaux pour assurer une eau en quantité suffisante à tous les citoyens wallons, et je ne vais pas revenir aujourd'hui sur ce volet.

Je souhaiterais vous entendre sur un autre volet de la politique à mener par la Région wallonne dans le domaine de l'eau.

Au-delà du Schéma régional des ressources en eau, la DPR mentionne l'élaboration du troisième plan de gestion par district hydrographique, le deuxième PGDH venant à échéance en 2021.

L'Union européenne, à travers la directive-cadre sur l'eau, s'était fixé comme objectif d'atteindre le bon état des masses d'eau partout pour 2015, mais en laissant, pour les États membres, une possibilité de mise en œuvre de trois cycles de six ans.

Concernant notre Région, un troisième cycle va donc couvrir la période 2022-2027.

Pouvez-vous nous indiquer où en est la procédure d'élaboration ?

Une première phase de consultation s'est tenue de décembre 2018 à juin 2019 afin d'identifier les enjeux majeurs et le programme de travail. Où en sommes-nous ?

La Commission européenne, à l'occasion de l'évaluation des deuxièmes PGDH, recommandait notamment de renforcer la coopération avec le secteur agricole.

Pouvez-vous nous informer, Madame la Ministre, sur la procédure mise en place afin d'inclure le monde agricole dans ce processus ?

Enfin, nous savons que la mise en œuvre de la directive pose un certain nombre de difficultés aux États membres.

Pouvez-vous nous donner les informations quant à l'après 2027, même si c'est encore loin, mais c'est très important ?

Quelle est la position défendue par la Région wallonne au niveau européen ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et par suite de la première phase de consultation, neuf enjeux intégrant différentes questions importantes ont été retenus.

Le programme de travail des troisièmes plans de gestion des districts hydrographiques – PGDH 2022-2027 – a été fixé fin 2019.

Sur cette base, l'administration a rédigé un avant-projet de programme de mesures des troisièmes PGDH, visant l'atteinte des objectifs de la directive-cadre Eau et notamment du bon état des masses d'eau en 2027 et l'a discuté avec les principales parties prenantes en janvier 2020.

L'attention portée à inclure en amont les parties prenantes et à multiplier les échanges a, par ailleurs, été soulignée par plusieurs d'entre elles. D'autres interactions sont encore prévues au fur et à mesure de l'affinement de ce scénario de bon état pour 2027.

Le projet des troisièmes plans sera discuté avec mes services et sera, après ajustement, sur base d'une analyse économique et d'une analyse d'incidence environnementale, envoyé au Gouvernement wallon pour validation à la fin de cette année 2020, avant d'être soumis à enquête publique durant six mois.

Le document sera par la suite adapté, soumis au Gouvernement wallon, puis devra être publié au *Moniteur belge* et finalement communiqué à la Commission européenne pour fin décembre 2021.

Enfin, la question de l'après 2027 fait référence au rapport du Fitness check, publié en décembre 2019, qui évaluait l'efficacité et la pertinence de la directive actuelle en vue de sa révision, mais aucune décision n'a été prise pour le moment par la Commission européenne en vue d'un nouveau texte.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Merci pour tous ces éléments de précision sur le troisième PGDH.

On continuera à suivre cela de près et notamment la position défendue par le Gouvernement wallon sur le sujet.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 23 AVRIL 2020 REMPLAÇANT L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 28 FÉVRIER 2019 FAVORISANT LA PRÉVENTION DE CERTAINS DÉCHETS ET LA PROPRETÉ PUBLIQUE »

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES EMBALLAGES PLASTIFIÉS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Maroy, sur « l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2020 remplaçant l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019 favorisant la prévention de certains déchets et la propreté publique » ;
- Mme Roberty, sur « les emballages plastifiés ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Madame la Ministre, à la fin de la précédente législature, le Gouvernement wallon décidait d'interdire progressivement les films plastiques qui entourent les dépliants publicitaires ainsi que les petites cartes plastifiées que vous retrouveriez systématiquement glissées sous les essuie-glaces de votre voiture. Une excellente initiative que mon groupe avait soutenue, à l'époque, mais qui avait été recalée par le Conseil d'État au motif que le Gouvernement prévoyait une interdiction du plastique autour des *folders* publicitaires sans vérifier l'existence d'alternatives appropriées.

Depuis septembre 2019, l'arrêté de M. Di Antonio n'avait donc plus d'effet et le plastique pouvait dès lors continuer à inonder nos boîtes aux lettres.

J'en ai encore reçu l'autre jour.

On ne dira jamais assez à quel point cette pratique est nuisible pour l'environnement. D'abord, parce que ce sont des tonnes de plastiques qui se retrouvent au mieux dans nos incinérateurs et au pire, abandonnés dans la nature. Ensuite, parce que cet emballage en plastique nuit sérieusement à la qualité du recyclage des dépliants publicitaires qu'il contient puisque la plupart des citoyens ne prennent pas la peine d'enlever le plastique de manière à ne mettre qu'au recyclage, que le papier.

Madame la Ministre, vous avez relancé ce dossier et je vous en félicite.

J'ai appris que vous aviez récemment déposé un nouveau texte avec le soutien du Gouvernement qui reprend presque entièrement le contenu du précédent arrêté à ceci près et c'est important que pour répondre aux griefs formulés par le Conseil d'État, vous avez semble-t-il apporté des arguments plus détaillés pour justifier l'interdiction du plastique.

Le système d'interdiction progressive des films plastiques autour des dépliants publicitaires a-t-il été, en tous points, maintenu ? Le calendrier prévu à l'origine par votre prédécesseur est-il conservé ou amendé ?

Pour rappel, la disparition totale était programmée par étapes et, au final, pour 2022.

Avez-vous désormais identifié les alternatives appropriées au plastique ? Si oui, quelles sont-elles ?

En mars 2018, lors d'une précédente question sur ce sujet, j'avais attiré l'attention de votre prédécesseur sur les enveloppes en papier recyclé utilisées notamment par le groupe Colruyt pour emballer ces publicités, pratique qui me semble nettement plus écologique que celles du plastique.

Cet arrêté règle également les modalités du système qui permet aux citoyens de ne pas recevoir de dépliants publicitaires dans leur boîte aux lettres. Me confirmez-vous que le système « No pub » restera bien la norme en Wallonie et que, pour ne plus recevoir de pub, on devra donc continuer à apposer cet autocollant sur sa boîte aux lettres ? Si je pose cette question, c'est parce qu'à un certain moment, je me souviens avoir débattu avec votre prédécesseur là-dessus, Carlo Di Antonio avait envisagé de renverser la logique et d'imposer l'autocollant « Oui pub ». Pour recevoir des publicités, il fallait dire : « Oui, j'en veux ». Ce qui pouvait paraître séduisant d'un point de vue environnemental, mais qui posait des problèmes en termes économiques, puisqu'il y a tout un secteur notamment La Poste et les sociétés de distribution.

L'idée « Oui pub » est-elle bel et bien abandonnée pour le maintien du système qui a fait ses preuves, « No pub » ? Quand je dis que cela a fait ses preuves, il faut que les différentes composantes jouent le jeu.

Enfin, quand ce nouvel arrêté entrera-t-il en application ?

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, le décret du 23 juin 2016 modifiant notamment le Code de l'environnement donnait au Gouvernement la possibilité de proscrire l'emballage de contenus publicitaires postaux dans du plastique lorsqu'il existe des alternatives appropriées. Dans le courant du premier

trimestre 2019, le Gouvernement précédent décidait d'interdire leur utilisation de façon progressive, à l'exception des publications qui étaient jusqu'alors dépourvues d'emballage plastique et pour lesquelles l'interdiction prenait cours immédiatement. Ainsi, la réduction de l'utilisation de ces emballages plastifiés devrait atteindre 20 % en 2019, 30 % en 2020 et 50 % en 2021 avant une disparition totale en 2022. Un peu plus d'un an après la mise en application de ces mesures, pouvez-vous faire le point sur la question ?

L'objectif de réduction a-t-il été atteint pour 2019 et déjà 2020 ?

Peut-on espérer que l'usage de ces emballages plastiques soit totalement éradiqué pour 2022 ? Dans la négative, que pouvez-vous concrètement mettre en œuvre pour atteindre cet objectif ?

L'arrêté pris en la matière le 28 février 2019 par le Gouvernement stipule que, le 1er mars de chaque année, les distributeurs de ces publications sont tenus de communiquer à l'administration le nombre de publications emballées dans du film plastique distribuées en Wallonie l'année précédente, les producteurs respectifs de ces publications, l'année de référence, ainsi que le tonnage correspondant de films plastiques. De quels moyens disposez-vous pour vous assurer que les chiffres communiqués à l'administration soient corrects ?

Par ailleurs, les contrevenants s'exposent-ils à des sanctions ? Si sanction il y a, quelles sont-elles ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame et Monsieur les députés, l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2020 est entré en vigueur le 8 mai 2020, autrement dit le jour de sa publication au *Moniteur belge*. Je peux déjà vous rassurer, Monsieur Maroy, l'interdiction progressive des films plastiques entourant les publications publicitaires a bien été maintenue dans l'arrêté, avec un objectif de suppression totale de ces films dès 2022.

Des alternatives telles que les enveloppes en papier, l'envoi à découvert ou encore la fermeture à l'aide d'une bande papier ont été identifiées avec l'aide des acteurs concernés, tels que BPost. Ces solutions sont déjà largement mises en œuvre sur le territoire wallon par le secteur de l'édition et de la publicité. Dès lors, la disparition totale de ces films plastiques d'ici 2022 reste un objectif réaliste.

Étant donné la suspension de l'arrêté du 28 février 2019 par le Conseil d'État, les obligations de rapportage de données par le secteur ont dû être postposées au 1er mars 2021. Faute de ce rapportage, il est impossible de certifier que les objectifs de réduction d'utilisation des films plastiques pour 2019 et 2020 ont bien été atteints.

Toutefois, des rencontres informelles que mon administration tient régulièrement avec le secteur, il apparaît que moins de 20 % des envois publicitaires sont actuellement emballés sous film plastique. Il est donc très peu probable que les objectifs de réduction des films en plastique ne soient pas respectés.

À défaut, il s'agira d'une infraction environnementale qui devra être signalée au département de la police et contrôle. À ce stade, les deux modèles d'autocollant « stop pub », donc non à la publicité et non à la presse gratuite, non aux publicités et oui à la presse gratuite, ont été maintenus. Toutefois, des réflexions visant à instaurer un système « oui pub » doivent être menées sous l'angle notamment des impacts environnementaux évités.

Pour finir, environ la moitié des ménages wallons concernés parmi les plus jeunes seraient prêts à adhérer à ce système « oui pub », Monsieur Maroy, comme le révèle le baromètre de la prévention des déchets réalisé en 2016. Nous allons étudier cette possibilité dans les prochains mois.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Une nouvelle fois, je voudrais féliciter la ministre qui a repris le dossier. En fait, quel est le message ? C'est le Gouvernement qui dit : on est certain qu'il faut aller dans ce sens-là et l'on maintient notre volonté de supprimer à terme une pratique qui est complètement débile au long terme. Cela n'a aucun sens d'emballer des dépliants publicitaires sous film plastique. Franchement, chapeau pour avoir maintenu le cap et avoir détaillé un petit peu plus.

Vous n'avez pas répondu à la question sur les alternatives puisque c'est ce que le Conseil d'État… Si, j'ai mal écouté votre réponse alors, j'irai la lire. Pardon.

Voilà, cela va dans le bon sens. Maintenant, vous dites qu'il y a moins de 20 % des publicités qui sont aujourd'hui emballées sous film plastique, mais moi j'en reçois encore chaque semaine. C'est un envoi groupé et c'est un peu pelant parce qu'il faut à chaque fois enlever ce plastique. Parce que chez moi cela va directement à la poubelle. Moi, les publicités, je n'en ai pas besoin. Il faudrait que je mette l'autocollant « no pub ».

Maintenant, sur ce système-là, le tout, c'est que ce soit réfléchi, que ce soit concerté. Et moi, la chose qui m'importe, c'est qu'il y ait une distinction entre dépliant publicitaire d'une part et presse gratuite de l'autre. Il ne faudrait pas que les deux soient logés à la même enseigne. Puisqu'il y a de ce côté-là des emplois et ce sont de petits journaux d'information qui sont fort lus. En tout cas, dans ma région, cela l'est et cela crée du

lien social. Il ne faut pas non plus tuer dans l'œuf la presse gratuite.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Là, je suis vraiment heureuse que l'on ait pu faire, je pense pour la première fois au sein de la commission, un point global afin de savoir d'où l'on vient et où l'on va. Je suis heureuse de lire que l'objectif en 2022 peut encore être atteint, c'est assez positif, et surtout que l'on maintient le cap. On a tous à y gagner, en fait. Que ce soit au niveau de l'environnement ou que ce soit au niveau de notre gestion du tri, je pense qu'on a tous à y gagner.

Voilà, je vous remercie pour vos réponses et je n'hésiterai pas à venir régulièrement poser des questions sur cette thématique. Je pense qu'elle nous est chère à tous.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES PLASTIQUES AGRICOLES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les plastiques agricoles ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Madame la Ministre, le monde agricole s'inquiète du coût grandissant des collectes de plastiques agricoles à usage unique. Alors que cette collecte était encore gratuite il y a quelques années, certaines intercommunales facturent aujourd'hui plus de 130 euros la tonne.

Ces plastiques, habituellement collectés deux fois par an, sont utilisés par 95 % des agriculteurs wallons, essentiellement pour l'enrubannage du foin et de la paille. Près de 1,4 million de tonnes de plastiques agricoles sont produites chaque année en Europe.

Selon la Fédération wallonne de l'agriculture, sans retour à des coûts plus supportables, certains agriculteurs risqueraient de revenir aux mauvaises pratiques d'autre fois, à savoir brûler ou enterrer ces bâches en plastique.

Les agriculteurs soulignent aussi qu'ils ne peuvent pas répercuter le coût du recyclage sur le prix de leur production et que l'augmentation du coût des collectes est donc à 100 % pour leur pomme.

Il me revient que la Fédération wallonne de l'agriculture vous a contacté pour vous proposer de mettre en place un groupe de travail avec les intercommunales afin de trouver une solution durable pour tous.

La FWA envisage notamment comme solution la création d'un centre de recyclage de ces plastiques agricoles en Wallonie, car outre l'augmentation du coût du traitement et la réduction des subsides aux intercommunales, c'est aussi la logistique pour amener ces plastiques dans des centres de traitement dans les pays voisins qui a fait exploser les prix.

Pouvez-vous nous informer sur cette prise de contact avec la Fédération wallonne de l'agriculture ? A-t-elle eu lieu ? Avez-vous répondu à leurs interpellations ? Si oui, quel en est le résultat ? Que pensez-vous de cette idée de création d'un centre de recyclage en Wallonie pour ces plastiques puisque si je suis bien informé nous n'avons pas de centre spécifique ? Il faut aller dans les pays voisins, notamment aux Pays-Bas.

Peut-être qu'à un moment, il faut penser *out of the box*, essayer de trouver des alternatives et abandonner le plastique. Si c'est possible, il faut le faire. Certains ingénieurs agricoles se penchent sur des alternatives : bioplastique, couvertures organiques, et cetera. Quelles sont, selon vous, les pistes les plus prometteuses que vous tenez à l'œil comme étant une possibilité de tourner la page - pas la plage - du plastique ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Concernant la plage, je vous signale que les zones de baignade sont ouvertes depuis hier avec quatre nouvelles zones de baignades. Donc, n'hésitez pas à fréquenter nos eaux en Wallonie plutôt que d'acheter une piscine.

M. le Président. - Voilà une idée pour le weekend, découvrons notre belle Wallonie.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, je vous confirme que mon cabinet a récemment rencontré les représentants de la Fédération wallonne de l'agriculture, afin d'évoquer notamment la difficile problématique de la collecte et du traitement des plastiques agricoles usagés.

Suite à cette réunion, j'ai demandé à mon administration de mettre en place un groupe de travail sur le sujet avant la mi-juillet. Celui-ci réunira notamment des représentants de mon cabinet et de celui du ministre de l'Agriculture, des administrations, des fédérations agricoles, des intercommunales de gestion des déchets, de l'Union des villes et communes, des opérateurs privés de gestion de déchets et de Greenwin.

Le principal objectif de ce groupe de travail sera d'évaluer la faisabilité de mettre en place :

- des alternatives à l'utilisation de plastiques en agriculture, en mode prévention ;
- une obligation de reprise, éventuellement écomodulée dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs et de la révision de la législation déchets ;
- une filière wallonne efficiente pour la collecte et le recyclage des déchets plastiques agricoles, en tirant notamment les leçons de l'échec du projet SOREPLASTIC à Tenneville. Cette entreprise qui était la seule en Wallonie à proposer un recyclage des plastiques agricoles a fait faillite malheureusement en 2017, malgré l'intervention des outils de financement publics wallons.

Pour espérer que cette filière soit viable, les réflexions devront aussi intégrer le besoin d'améliorer la qualité et le tri des déchets plastiques en amont. En effet, de nombreux agriculteurs proposent trop souvent des gisements de plastiques mélangés, composés de bâches usagées, de cordages, de filets d'enrubannage, et cetera, souvent fortement souillés, alors que la qualité des plastiques collectés influence directement leur coût de traitement.

En parallèle, il faudra également envisager de soutenir et de promouvoir les alternatives écologiques aux plastiques agricoles qui ont fait leurs preuves. Je pense notamment au projet développé par quatre étudiants de l'école d'agronomie Condorcet à Ath. Celui-ci vise à mettre au point une couverture de silo comestible pour les animaux à base de produits non valorisés en agriculture.

D'autres pistes sont également étudiées, comme le semis d'une couverture végétale pour protéger l'ensilage, à base notamment d'escourgeon.

Mon cabinet proposera au cabinet du ministre de l'Agriculture d'intégrer ces éléments dans les thématiques prioritaires du prochain plan triennal de recherches agronomiques.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je veux remercier la ministre d'être à l'écoute du monde agricole. Ce groupe de travail qui va se mettre en place dans les semaines à venir aura du pain sur la planche. Il est évident que l'objectif ultime, c'est pouvoir se passer de ces bâches.

Il y a des alternatives. J'ai lu comme vous cet article de *L'Avenir* sur ces étudiants en agronomie d'une haute école située à Ath. Mais si j'ai bien compris, ces alternatives en sont à leurs prémisses, elles doivent encore convaincre. Effectivement, pourquoi ne pas investir, soutenir ces jeunes ? C'est revigorant, vivifiant d'entendre que de jeunes étudiants sont pleins d'idées. On n'a pas de pétrole, mais on a des idées ; c'est tant mieux.

Vous avez raison d'insister aussi sur le fait qu'il faut que chacun remplisse son rôle. Les agriculteurs doivent aussi faire leur part du boulot, et améliorer le tri qu'ils effectuent. Cela ne va pas de se dire : on vient relever les bâches plastiques et je m'en fiche un petit peu, et je ne fais pas le tri suffisamment convenablement. Il faut vraiment que chacun soit au rendez-vous des responsabilités.

Voilà en tout cas un dossier que nous ne manquerons pas de suivre, parce qu'effectivement, cela impacte lourdement les agriculteurs, cela pèse sur leurs coûts. Et Dieu sait si voilà une profession qui est soumise à de grosses difficultés.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'USAGE DES SACS PLASTIQUES BIOSOURCÉS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'usage des sacs plastiques biosourcés ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Madame la Ministre, le 10 mars, je vous interrogeais au sujet de la valorisation des déchets organiques dans les centrales de biométhanisation. Nous avions conclu tous deux qu'il était crucial que la population trie ses déchets afin de séparer les déchets organiques des autres déchets ménagers.

En effet, il est désormais possible de valoriser ces déchets organiques, c'est-à-dire de les transformer en nouvelles ressources. La biométhanisation est une possibilité, mais il y en a d'autres. Il est par exemple possible de valoriser ces déchets organiques pour fabriquer des sacs en plastique biosourcé, c'est-à-dire des sacs fabriqués en partie à partir de matière première végétale.

Les entreprises actives dans la filière y voient une manière de réduire la quantité de plastique dans l'environnement et de favoriser le tri des déchets organiques.

Selon l'arrêté wallon du 6 juillet 2017 relatif aux sacs en plastique, pour être qualifié de « biosourcé » il faut que le sac ait une teneur minimale en matière biosourcée de 40 %. Il reste donc constitué en partie de pétrole et de substances chimiques.

Sur base de l'article 2, § 2, de cet arrêté, ces sacs biosourcés sont devenus eux aussi interdits dans nos

magasins depuis le 1er mars 2020 alors qu'ils restaient exceptionnellement autorisés comme sacs pour les fruits et légumes depuis le 1er janvier 2018.

Quelle est votre position sur la fabrication et l'usage de ces sacs biosourcés ?

Pensez-vous que ces sacs fabriqués à partir de nos déchets organiques puissent être une solution à la pollution plastique ?

Pensez-vous que ces sacs puissent être une manière de valoriser nos déchets organiques en les transformant en sacs ?

Serait-il éventuellement, selon vous, une bonne idée d'autoriser ces sacs, mais en augmentant alors la teneur minimale de matière biosourcée, actuellement de 40 % ? L'Union européenne prévoit d'augmenter la teneur minimale de matière organique dans ces sacs à 50 ou 60 %.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, à l'heure actuelle, il n'existe pas de définition légale de plastique biosourcé, en particulier au niveau européen.

Les plastiques biosourcés sont constitués de polymères issus totalement ou partiellement de la biomasse après un processus de raffinage. La part de biomasse dans un bioplastique peut fortement varier d'un matériau à l'autre, aucun seuil minimum n'ayant été spécifié à ce jour pour permettre l'utilisation de cette dénomination.

Par ailleurs, il faut noter qu'un plastique biosourcé ne sera pas nécessairement biodégradable ou compostable.

L'arrêté du 6 juillet 2017 relatif aux sacs en plastique ne définit pas le sac en plastique biosourcé, mais impose une certaine quantité de matière biosourcée dans les sacs en plastique à usage unique en fonction de leur application : 40 % pour les sacs pour fruits et légumes en vrac, interdits depuis le 1er mars 2020, ainsi que pour les sacs pour denrées alimentaires humides ou liquides. Pour cette dernière application, le pourcentage passera d'ailleurs à 60 % dès le 1er janvier 2025.

Je n'ai pas connaissance de sacs pouvant être fabriqués à partir des déchets organiques collectés en porte-à-porte. Cette option est probablement difficile à mettre en œuvre d'un point de vue technique et économique étant donné qu'il faut disposer de molécules de base assez standards pour fabriquer les polymères nécessaires.

À ce stade, le compostage et la biométhanisation demeurent les alternatives les plus intéressantes pour valoriser les déchets organiques.

En outre, nous ne disposons pas d'études et d'analyses de cycle de vie suffisamment complètes pour évaluer les réels impacts environnementaux et sanitaires des sacs en plastique biosourcé, quelle que soit leur teneur en molécules d'origine végétale d'ailleurs. Je pense en particulier aux impacts éventuels de la dispersion de micro et nanoparticules de plastique dans l'environnement.

Par conséquent, l'utilisation de sacs en plastique à usage unique, quelle que soit leur composition, biosourcés ou pas, a été interdite en Wallonie lors des achats dans les commerces de détail.

Cette interdiction d'usage poursuit également d'autres objectifs environnementaux, dont la réduction de la consommation d'emballages à usage unique au profit de conditionnements plus durables. Elle vise également à améliorer la propreté publique en limitant fortement la présence de ces emballages en plastique dans l'environnement. Je sais que cette question de la propreté vous tient particulièrement à cœur, tout comme moi.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Merci à Mme la Ministre d'avoir fait le point. Plusieurs éléments de sa réponse m'étonnent un peu, mais je ne suis pas bio-ingénieur ; quoique, dans ma vie antérieure, ayant été journaliste, j'ai l'habitude de rentrer dans des matières fort différentes. J'ai consulté notamment les avis de l'ADM, l'agence française, et j'ai eu quelques contacts. Plutôt que de dire n'importe quoi, je vais lire attentivement votre réponse qui est assez technique et éventuellement revenir vers vous.

On partage l'objectif, et c'est bien avancé, de supprimer le plus possible les sacs en plastique parce qu'ils se dispersent dans l'environnement. Il n'est pas question de revenir là-dessus.

Se développent beaucoup de sacs en coton pour y mettre les fruits et légumes. Selon les études, il faudrait l'utiliser au moins 40 fois pour que ce soit environnementalement intéressant. Il est peut-être un peu tôt pour faire le bilan puisque ces sacs sont apparus dans la grande surface que j'ai l'habitude de fréquenter assez récemment. Il y a un moment où il faudra faire le bilan. Je crois qu'il ne faut pas balayer d'un revers de la main des alternatives. Il y a celles des sacs biosourcés. Je comprends bien les difficultés, mais je ne manquerai pas de me replonger dans le dossier à la lumière des éléments que vous avez mentionnés.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES HUILES USAGÉES EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la collecte et le traitement des huiles usagées en Wallonie ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Madame la Ministre, en Belgique, 55 % des huiles et graisses alimentaires des ménages ne sont pas recyclées. Elles finissent alors généralement dans les égouts, dans les sanitaires ou sont déposées comme dépôts clandestins. Il paraît qu'on en retrouve régulièrement, par exemple, au pied des bulles à verres, ce qui est totalement scandaleux et interdit. C'est un vrai souci parce que les huiles usagées sont en effet des déchets dangereux non seulement pour l'eau, mais aussi pour les sols, la faune et la flore. Il faut savoir qu'une seule goutte d'huile usagée peut polluer jusqu'à 1 000 litres d'eau.

Les particuliers doivent normalement apporter ces huiles dans un parc à conteneurs, dans un point de collecte communal ou dans des bulles de collecte. Plus récemment sont aussi apparues des initiatives de collecte des huiles usagées à domicile, par exemple avec l'entreprise bruxelloise Enprobel et son projet Oiliris. J'ai lu que cette entreprise est maintenant active également dans certains coins de Wallonie.

Les huiles et graisses usagées peuvent être assez facilement recyclées et connaître une seconde vie. Les possibilités sont nombreuses : elles peuvent être utilisées comme carburant, comme combustible, comme base pour la production de nouvelles huiles ou même encore donner naissance, paraît-il, à des savons ou des bougies. Ce que l'on croit être un déchet est en réalité une véritable ressource.

Pour le moment, il n'existe qu'une seule usine en Wallonie qui permet de traiter les huiles. Elle se trouve à Bertrix en province du Luxembourg.

Madame la Ministre, comment comptez-vous œuvrer pour encourager les Wallons à mieux recycler leurs huiles usagées et à ne pas les jeter dans la nature ? Il y a visiblement encore du boulot de ce côté-là. Nous sommes de bons élèves pour toute une série de fractions, mais pour les huiles, apparemment, c'est dur à faire rentrer. Il y a encore trop souvent ce réflexe de les jeter dans les toilettes ou à l'égout.

La collecte à domicile des huiles usagées est-elle une piste de solution à élargir selon vous ? Avez-vous connaissance de telles initiatives en Wallonie ? Si oui, quelles sont-elles ? Et sont-elles subsidiées par la Région wallonne ? Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux de développer de nouvelles installations permettant le traitement des huiles usagées en Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, en Wallonie, les huiles et graisses de friture usagées font partie des flux soumis à l'obligation de reprise. Les producteurs sont donc tenus d'assurer la gestion des huiles et graisses qu'ils ont mises sur le marché une fois celles-ci usagées.

C'est dans ce but que l'organisme de gestion Valorfrit a été créé en 2004. Au fil du temps, la valeur commerciale de ce type de déchet a d'ailleurs augmenté, ce qui en fait aujourd'hui un flux à valeur positive. La collecte et le traitement s'opèrent alors selon le principe du libre marché, l'intervention des producteurs n'étant plus nécessaire, ni le subventionnement de la filière d'ailleurs.

Le rôle de Valorfrit se limite maintenant à la collecte des données permettant d'évaluer des taux de collectes et de traitement des huiles et graisses usagées. Il organise également des campagnes de communication pour sensibiliser les consommateurs à la bonne gestion des huiles et graisses usagées via son site Internet ou par le biais des intercommunales de gestion des déchets.

Selon Valorfrit, près de 2 000 tonnes d'huiles et graisses usagées sont reprises chaque année auprès des ménages. Celles-ci sont essentiellement collectées par le biais des recyparcs et dans une moindre mesure via les conteneurs de type Oilobox ou Fritobox placés sur les parkings des supermarchés.

À ma connaissance, la collecte des huiles et graisses usagées en porte à porte n'est à ce stade pas développée en Wallonie. Ce type de collecte ne paraît a priori rentable que dans les zones urbaines densément peuplées comme à Bruxelles.

Le traitement des huiles et graisses usagées wallonnes se fait majoritairement aux Pays-Bas et en Allemagne. Les activités de l'entreprise Protelux de Bertrix, que vous citez, se limitent au regroupement et au prétraitement des huiles et graisses usagées avant de les envoyer vers une installation de traitement située à l'étranger.

Le développement d'une filière de recyclage en Wallonie est difficile à envisager au vu des faibles quantités à traiter et de la concurrence existante dans les pays limitrophes.

Enfin, concernant la question de la collecte, si les chiffres que vous avancez sont exacts, nous envisagerons éventuellement de renforcer les mécanismes, de façon à augmenter ce taux de collecte des huiles usagées.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - J'avoue que j'ai été un peu sidéré par les chiffres que j'ai lus : 55 %. J'ai consulté toute une série de sources, je ne sais plus où j'ai lu cela.

Je n'ai pas eu le temps de la recouper, en bon journaliste que je fus, mais cela pourrait être intéressant que vous vous penchiez là-dessus, parce que si ce chiffre est exact, que, à l'échelle belge, seulement 55 % des huiles et graisses sont recyclées, il y a du travail. Il faudra peut-être améliorer les choses.

Dans les centres urbains, il pourrait être intéressant de développer ce qui existe déjà çà et là. Par exemple, à Schaerbeek, en Région bruxelloise, il existe des espèces de conteneurs qui sont mis près des bulles à verre et où les gens peuvent assez facilement aller déposer leurs huiles et graisses usagées, par ce que le parc à conteneurs est parfois loin du domicile. Il faut faire en sorte qu'il y ait plusieurs possibilités.

Je veux féliciter deux jeunes, issus de l'immigration, qui ont 25 et 26 ans, qui ont remporté un prix en Région bruxelloise. C'est la fameuse entreprise dont je parlais, Enprobel, qui a mis en place ces collectes dans certains quartiers. D'après le papier que j'ai lu dans *Le Soir* au mois de mars, ils sont maintenant présents également en Flandre et en Wallonie, mais, sans doute, uniquement dans certains points bien précis. Peut-être faudrait-il se pencher dessus – ce n'est jamais idiot d'ouvrir les portes et d'envisager des solutions – sur ce type de collecte à domicile, dans des lieux densément peuplés, où il y aurait une concentration par exemple assez élevée de personnes âgées. Cela pourrait être intéressant de se pencher sur cette question.

QUESTION ORALE DE M. AGACHE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES AVANCÉES EN MATIÈRE DE FILTRATION DES MICROPOLLUANTS DANS LES EAUX USÉES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Agache à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les avancées en matière de filtration des micropolluants dans les eaux usées ».

La parole est à M. Agache pour poser sa question.

M. Agache (Ecolo). - Madame la Ministre, croyez bien que je suis désolé de mettre un terme au *one man show* de M. Maroy.

(Rires)

Récemment, l'entreprise wallonne John Cockerill, anciennement CMI Balteau, a annoncé avoir développé un nouveau produit, le Medix, qui filtre les eaux usées déversées par les hôpitaux afin d'en éliminer les résidus de produits pharmaceutiques qui les polluent. Actuellement, ces résidus ne sont que très partiellement, voire pas du tout traités par les stations d'épuration, d'où leur présence dans nos cours d'eau.

En préparation depuis près de cinq ans, cette solution, développée en partenariat avec le Centre de recherche et d'expertise pour l'eau, l'Institut luxembourgeois des sciences et technologies, le Centre de recherche analytique et technologie de l'Université de Liège, la PME Symbio, le tout soutenu par le pôle de compétitivité GreenWin, est aujourd'hui prête à la commercialisation.

Medix est une solution de traitement basée exclusivement sur une dégradation biologique des micropolluants. Elle présente l'avantage d'avoir une faible empreinte environnementale. Les unités pilotes installées à la clinique Notre-Dame à Hermalle-sous-Argenteau et à la clinique Saint-Pierre à Ottignies ont permis de réduire de plus de 80 % la présence de micropolluants dans les eaux usées de ces hôpitaux.

Des mesures ont été effectuées pendant la pandémie actuelle de coronavirus, indiquant une élimination à plus de 99 % du virus dans les eaux usées.

D'après M. Maurange, Directeur de l'entreprise, ces recherches devancent les règles établies au sujet du traitement des eaux usées. Cette technologie est à la pointe et prend le problème de la pollution des eaux à sa source. Je le cite : « Aujourd'hui, bien que les nouvelles techniques scientifiques aient mis au jour des pollutions ignorées jusqu'alors, il n'existe encore aucune réglementation publique contraignant ou encourageant les acteurs du terrain à investir dans ces solutions ».

Si ce qu'avance M. Maurange est vrai, est-il prévu de se pencher sur cette problématique ? Peut-on, si pas contraindre, au moins encourager les acteurs de terrain à investir dans ces solutions, qui prennent encore plus de sens quand on voit les défis qui se présentent devant nous aujourd'hui ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être

animal. - Monsieur le Député, préserver les milieux aquatiques est essentiel.

À cette fin, plusieurs listes de vigilance concernant des substances émergentes à surveiller dans ces milieux ont été successivement établies par la Commission européenne.

Parmi celles-ci se trouvent, notamment, des substances médicamenteuses.

Plusieurs études relatives à leur présence ont été menées en Wallonie, dont les projets IMHOTEP – médicaments –, BIODIEN – perturbateurs endocriniens – et DIADeM – approche intégrée pour le diagnostic de la qualité des eaux de la Meuse – toujours en cours actuellement.

Ces études et différentes publications mettent en évidence que les hôpitaux ne sont bien évidemment pas les seuls contributeurs de rejets de résidus de substances pharmaceutiques ; les rejets domestiques constituant une source tout aussi, si pas plus, importante.

Toutefois, les hôpitaux génèrent dans leurs eaux usées des substances qui sont peu dégradées par les stations d'épuration conventionnelles : certaines molécules thérapeutiques, des produits de contraste, solvants et désinfectants ainsi que des virus et des bactéries multirésistantes.

Il conviendra à l'avenir de retenir à la source ce qui est dangereux pour l'environnement plutôt que de procéder à de coûteux traitements complémentaires sur nos stations d'épuration.

C'est pourquoi une étude est en cours pour déterminer des conditions sectorielles pertinentes pour les rejets des hôpitaux à l'égout et dans les cours d'eau.

En ce qui concerne le système MEDIX, celui-ci a fait l'objet de présentations et de discussions au sein de l'administration et d'échanges avec mon cabinet.

Le procédé MEDIX comporte une épuration biologique poussée avec bactéries adaptées, une ultrafiltration par membranes et une adsorption sur charbon actif, qui font que l'effluent ne présente quasiment plus de charge organique. Cette technologie est effectivement prometteuse.

M. le Président. - La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). - Merci pour vos réponses.

Cette solution technique innovante développée ici en Wallonie a l'avantage de préserver la ressource en eau.

Je sais que vous êtes très attachée à la préservation des ressources naturelles en général.

Cette solution va donc dans le bon sens et l'on ne peut que s'en réjouir.

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES SUR LA LESSE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les infractions environnementales sur la Lesse ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). - Madame la Ministre, le 21 mai dernier, la célèbre descente de la Lesse a été rouverte pour les loueurs de kayaks avec comme contraintes spécifiques, compte tenu du covid, le respect de la distanciation sociale et l'interdiction de tout arrêt entre le départ à Gendron et l'arrivée à Anseremme, ces contraintes particulières s'ajoutant, bien entendu, aux règles habituelles comme l'interdiction de marcher dans le cours d'eau prévue par l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 mars 2009 réglementant la circulation sur et dans les cours d'eau ou l'interdiction d'accoster en dehors des zones déterminées par l'arrêté ministériel du 5 avril 2019.

Un reportage réalisé par une équipe de la RTBF pour l'émission « On n'est pas des pigeons » du 1er juin dernier témoigne du non-respect général de ces prescriptions. Plusieurs associations de défense de l'environnement dénoncent d'ailleurs, depuis plusieurs années, ces comportements infractionnels qui détériorent la rivière, sa faune, sa flore, ses berges et ses îles.

Compte tenu de cette situation et des contraintes particulières qui restent d'application en cette délicate période de déconfinement progressif, pourriez-vous me préciser quelles mesures ont été prises depuis le 1er juin ou seront prises prochainement pour éviter ces débordements, en particulier l'accostage sauvage et la marche dans la rivière, durant le reste de la saison ?

Ne serait-il pas utile de renforcer l'action des agents du DNF sur le terrain ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, la circulation sur et dans les cours d'eau est réglementée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 mars 2019 qui prévoit notamment que l'embarquement et le débarquement des embarcations de loisirs ne peuvent s'effectuer que sur les aires désignées.

L'exploitant des activités de location doit disposer aussi d'un règlement intérieur et a l'obligation d'informer la clientèle de la législation en vigueur.

Un travail de sensibilisation à l'environnement et à sa protection doit être mené en collaboration notamment avec les exploitants et les partenaires locaux ainsi que des actions de contrôles et de sanctions.

Le débarquement sauvage et la marche dans le cours d'eau sont des infractions à des législations environnementales régionales qui peuvent être constatées par les agents régionaux et les agents constatateurs communaux.

Pour ce qui concerne les kayaks, force est de constater que malgré le cadre législatif et l'encadrement des activités par des permis d'environnement, la situation n'est pas optimale. De nombreuses plaintes pour nuisance et abandon de déchets sont constatées et des dégradations à l'environnement, également.

Cette situation ne peut plus durer.

Une augmentation des contrôles peut améliorer les choses, et j'y suis favorable en accroissant la coordination des différents intervenants sur le terrain, mais c'est aussi la manière d'encadrer l'activité qu'il faut revoir.

Des travaux en ce sens ont été entamés, notamment afin d'interdire d'emporter certains contenants que l'on retrouve en déchets sauvages, mais également d'analyser l'ensemble des permis et de revoir les conditions et la contrôlabilité de ceux-ci.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions. Je suis heureux d'entendre que vous êtes favorable à faire mieux respecter les réglementations en cours.

Néanmoins, ayant été contacté par un certain nombre d'acteurs préoccupés par les dégradations environnementales, je crains qu'en entendant votre réponse ils risquent de ne pas être tout à fait satisfaits vu ce qui se passe, et qui était déjà le cas avant la pandémie, mais qui semble être encore plus fréquent actuellement.

Je me demande si l'on ne devrait pas essayer de proposer des mesures plus fermes et montrer en tous les cas une intention de votre part qui pourra les rassurer pleinement.

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA TRANSITION DE LA WALLONIE VERS UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la transition de la Wallonie vers un système alimentaire durable ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Madame la Ministre, « Je souhaite sortir d'une approche d'opposition entre environnement et agriculture », je vous cite, c'est ce que vous avez répondu en commission à mon collègue M. Sahli le 19 mai dernier en réponse à une question sur l'usage des pesticides à proximité des quartiers résidentiels. Vous avez ajouté : « La relocalisation de notre système alimentaire permettra de ne plus produire du volume au moindre coût ».

Vous avez aussi ajouté : « Veut-on continuer à être les champions du monde de l'export de frites, au prix de grandes parcelles, d'une érosion accrue, de perte de biodiversité, d'impacts négatifs sur l'eau (…) ou veut-on s'orienter et accompagner les agriculteurs, dès aujourd'hui, vers des productions destinées au marché local ? Poser la question est y répondre (…) ».

Ces propos suscitent le désarroi auprès des agriculteurs, sonnant le glas de toute une filière.

J'ai amené une petite pomme de terre aujourd'hui, juste parce que, effectivement, vous avez pris le cas de la production de frites et en lisant les pages du journal *Le Soir* de ce jour, j'ai anticipé cette publication et c'est un hasard, M. Defeyt que vous connaissez fort bien, rappelle que cinq pommes de terre sur six produites en Belgique sont exportées.

Celle-ci doit être celle qui est restée sur le territoire. Il ajoute et je cite : « Si tous les pays européens ont décidé de relocaliser la production, le secteur en Belgique serait sinistré avec, à la clé, une catastrophe sociale ».

Je voudrais donc, parce qu'ils m'en ont fait la demande et ils sont un peu sonnés, que l'on revienne sur cette question parce que la plupart des agriculteurs ne doivent pas être tenus pour responsable de la prépondérance de l'agriculture destinée à l'exportation. Bien souvent, ils ont répondu à un cadre qui a été dessiné.

Il m'importe donc de mieux comprendre - de manière constructive - votre vision environnementale

d'un système alimentaire durable et de son impact sur l'agriculture de demain.

Sous quel angle faut-il envisager la relocalisation progressive ? D'ailleurs, faut-il tout relocaliser ? Les mêmes professeurs citent les partenariats stratégiques que l'on peut avoir avec certains pays. J'imagine mal que l'on relocalise la production d'oranges, par exemple.

Les produits agroalimentaires wallons exportés ne sont pas tous issus d'une exploitation qui pollue, qui gaspille ou surexploite les ressources naturelles.

Dans le cadre de votre volonté d'accélérer la transition légitime vers un système alimentaire durable, avez-vous déjà une idée des critères écologiques et environnementaux sur base desquels une exploitation devrait réduire progressivement sa production destinée à l'exportation, puisque c'est de cela que l'on parle ?

Quelles mesures d'accompagnement à la transition que vous souhaitez implémenter allez-vous mettre en place ? Avec quelle inclinaison et quelle ambition ?

Je sais que l'on parle souvent des circuits courts, mais je ne crois pas que l'on sauvera l'agriculture wallonne quand on sait la part notamment d'exportations qu'il y a dans son volume, on ne va pas la sauver avec les seuls circuits courts. Il faut aussi réfléchir aux métiers en amont et en aval de celui de l'agriculture. Pour parler en amont, ce sont les fournisseurs de plantes et en aval c'est toute la filière agroalimentaire, la transformation de la pomme de terre. Je viens d'un coin tout particulièrement où il y a pas mal d'interlocuteurs et sont les leaders européens.

Quelles mesures environnementales mettrez-vous en place pour inciter ces filières à réorienter leurs productions dont j'ai bien compris qu'il s'agit de l'objectif ? Comment entendez-vous concilier votre ambition saine et légitime et une juste rémunération des exploitants agricoles qui pour certains sont particulièrement dépendants de l'exportation ?

À ce titre, pour mieux comprendre, rencontrez-vous régulièrement les représentants du secteur pour discuter des objectifs environnementaux fixés et du lien avec actuellement leur production et leur rémunération ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, comme vous le rappelez, je veux sortir d'une approche d'opposition entre l'environnement et l'agriculture.

C'est pourquoi il nous faut trouver des logiques d'alliance et non d'opposition et l'évolution vers un système alimentaire plus durable doit permettre de concilier fonction nourricière, préservation et restauration de l'environnement mais aussi un prix juste et rémunérateur pour les producteurs.

C'est d'ailleurs le titre – « Voulons-nous une Europe capable de se nourrir elle-même ? » – de l'article que vous citez qui pose bien, je pense, les enjeux qui articulent ces différents éléments.

La transition vers une alimentation plus durable en Wallonie passera par une forte mobilisation des agriculteurs, mais également de l'ensemble du système agroalimentaire et il est évident que des rencontres avec les représentants de ces secteurs ont et auront encore, lieu dans les prochains mois et tout au long de la législature.

La crise que nous venons de traverser a mis en évidence l'importance de rendre notre société plus résiliente dans différents domaines, dont le secteur agroalimentaire.

De nombreux appels à faire évoluer ce système alimentaire pour qu'il réponde aux enjeux en matière de changement climatique et de protection de la biodiversité mais également qu'il réponde à la demande croissante des consommateurs désireux de s'approvisionner via des circuits courts ont été lancés.

Cette demande, je le signale a été très fortement remarquée également durant la crise du covid.

Cette crise a mis l'accent sur les produits prioritairement réclamés par le consommateur et ceux produits en excédent. Si une politique d'exportation des excédents agricoles peut garder un sens, produire pour exporter, et ce en étant exposé aux lois et à la concurrence du marché international, ne permettra plus à nos agriculteurs d'obtenir une rémunération juste pour leur travail.

La relocalisation de notre système alimentaire – en stimulant la demande sur le marché intérieur – permettra à de nombreux agriculteurs de réorienter leur production.

Privilégier une agriculture familiale, durable et rémunératrice est un objectif général fixé par ce gouvernement ; il doit rester en ligne de mire de nos différentes politiques.

La crise a conduit à des changements de comportement mais la Wallonie n'a pas attendu cette crise pour mettre en place des initiatives visant à stimuler cette demande.

Privilégier les produits locaux, peu transformés et de saison, est un credo que l'on retrouve dans toutes nos politiques.

Le Green Deal Cantines durables, en mobilisant aujourd'hui plus de 500 signataires, représente près d'un repas sur deux servis en collectivité en Wallonie. C'est

une masse critique suffisamment forte que pour garantir et stabiliser une demande de produits locaux durables pour nos producteurs.

En travaillant par étape et de façon coordonnée, ceci permettra à l'offre des produits locaux de s'ajuster dans le temps. Ce travail nécessite formation, encadrement, recherche et nouveaux développements et est assuré par la cellule « Manger Demain ».

Mais pour une telle mobilisation, ce sont tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et de la société civile que nous devons avoir autour de la table, l'alliance Emploi-Environnement-Alimentation prévue dans la Déclaration de politique régionale permettra d'accroître cette mise en relation et d'identifier de nouveaux projets porteurs.

Cette alliance intégrera la stratégie « Manger Demain », elle sera également pilotée par le Collège de l'alimentation durable dans laquelle organisations agricoles, alimentaires, secteur de la recherche, monde associatif, représentants des consommateurs mais également des pouvoirs publics seront représentés.

La relocalisation, pour terminer, progressive de notre alimentation doit passer par le dialogue et le lancement de l'alliance permettra de coordonner les différents acteurs concernés, afin d'accélérer cette transition.

Nous le ferons sans tabou. Nous le ferons sans optimisme béat non plus mais en tout cas avec une volonté très ferme d'articuler les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans cette problématique cruciale pour la Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Merci, Madame la Ministre, d'avoir répondu à mes questions sur le sujet.

La crise sanitaire a eu l'occasion de renforcer ce réflexe des gens de se rendre vers le fermier du coin, vers celui qui produit et transforme localement et garde la valeur ajoutée. C'est de cela qu'il s'agit aussi. Quand les agriculteurs auront compris que garder la valeur ajoutée à leur niveau est préférable que de la laisser filer à agro-industrie qui est d'ailleurs souvent non régionale, je pense que nous aurons fait un pas. C'est une pédagogie que nous, pouvoir public, nous devons avoir à leur égard. Mais je ne voudrais pas non plus que l'on entretienne systématiquement l'idée que produire de la quantité s'oppose à la qualité. Il y a des tas de producteurs de lait qui font de la quantité et qui le font de manière qualitative tout à fait intéressante.

Je ne reviendrai pas sur le cas de la frite, mais j'entends bien la voie que vous avez tracée et le chemin que vous voulez qu'ils prennent. Néanmoins, il faudra, je pense, être plus concrets sur la manière dont on accompagne celles et ceux qui sont aujourd'hui dans ces cultures pour aller vers ce chemin et l'on aura l'occasion d'y revenir. Nous devons être, ce monde agricole et le monde politique, nous devons partager les mêmes objectifs et offrir des perspectives. Il faut dire ce qu'on veut faire des agriculteurs demain, et pas seulement du simple point de vue des consommateurs, même si c'est terriblement important.

Mais vous aurez compris que ce sujet m'intéresse, et je reviendrai vers vous avec les différents aspects que vous avez évoqués comme, puisque vous parlez des circuits courts, le choc frontal qu'il y a entre une politique des circuits courts, le maraichage qu'on tente de développer et la politique foncière qui est en total décalage avec les besoins ou en tout cas avec ce que l'on veut encourager.

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES ACCORDS-CADRES WALLONS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE DÉCHETS EN PLASTIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les accords-cadres wallons en matière de prévention de déchets en plastique ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). - Madame la Ministre, le Plan wallon des déchets ressources indique que la Wallonie suivra de près l'exécution de l'accord-cadre entre le secteur de la distribution et l'État fédéral, et proposera des complémentarités en lien avec la politique régionale de certains déchets éventuellement via un accord-cadre spécifique entre la Wallonie et ledit secteur.

Les projets d'accords-cadres en matière de prévention de déchets plastiques sont en cours de préparation, nous aviez-vous dit en novembre dernier, avec les Fédérations du commerce de détail et de l'Horeca. Ces secteurs ont fort souffert pendant la crise, on l'a encore rappelé en début de réunion. On ne peut pas les contraindre à accepter des accords ayant des répercussions négatives pour leurs activités. Mais la question du plastique reste essentielle pour notre environnement.

Pourriez-vous nous dire, Madame la Ministre, si ces projets sont en cours ? Comment ont-ils évolué ? Sont-ils sur le point d'être finalisés ? Des objectifs conjoints de réduction des déchets ont-ils été progressivement définis ? Existe-t-il d'autres accords entre le Gouvernement et d'autres fédérations en la matière ? Le Gouvernement prévoit-il d'adopter ce même type d'accord-cadre avec d'autres fédérations ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, l'élaboration d'un accord-cadre avec les fédérations du secteur du commerce de détail a démarré fin 2019. Ce projet de grande ampleur est constitué de plusieurs phases successives. La première a été de cartographier et de caractériser les acteurs du secteur de la distribution en Wallonie, en termes notamment d'importance socioéconomique.

Ce *mapping* sectoriel répertorie les acteurs impliqués dans la prévention des déchets, identifie les flux de biens et de produits mis à la vente, les principaux flux de déchets produits et les facteurs qui déterminent le potentiel de prévention des déchets.

Sur base des résultats obtenus, la deuxième étape consiste à établir un diagnostic précis de la situation à partir d'une série de critères qualitatifs et quantitatifs. Cette phase mobilise plusieurs types d'outils, dont des enquêtes sectorielles et des diagnostics de terrain. Des réunions de travail avec les grandes enseignes sont également prévues.

Avec la crise du coronavirus, la poursuite des enquêtes de terrain et des réunions avec le secteur de la grande distribution a dû être postposée de quelques mois, dans le but de pouvoir construire un accord pleinement concerté, dans les meilleures conditions de travail possible.

Les résultats des enquêtes et des diagnostics déboucheront sur un ensemble de fiches-action, visant notamment à réduire la production de déchets plastiques. Cette étape est programmée pour les mois de novembre et décembre.

Sur base des informations disponibles dans ces fiches-actions, une liste d'objectifs de prévention atteignables par le secteur de la distribution sera dressée d'ici la fin de l'année, en étroite concertation avec les fédérations sectorielles concernées.

La dernière étape, programmée en mars-avril 2021 consistera à rédiger et négocier un accord de branche avec le secteur de la distribution en matière de prévention des déchets.

Une démarche similaire a été entamée avec la Fédération Horeca Wallonie en 2019, à la suite des actions réalisées dans le cadre du Plan REGAL. Le programme et le planning de travail envisagés devront très probablement être revus également, vu les difficultés que la crise sanitaire a fait porter sur le secteur.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Merci beaucoup pour ces précisions concernant les différentes phases identifiées et le diagnostic qui est en cours.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA JOURNÉE D'ACTION DE NETTOYAGE DES RIVIÈRES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la Journée d'action de nettoyage des rivières ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, ce dimanche 7 juin était la Journée de l'action mondiale de nettoyage des rivières. L'opération est une initiative de l'organisation River Cleanup et a, selon les organisateurs, été un « grand succès ».

Plus de 300 actions ont été menées dans plus de 45 pays, dont la Belgique. Quatre-vingts pour cent de la pollution des mers et océans provient des rivières. La démarche s'attaque à la source du problème et consiste donc à retirer les déchets avant qu'ils n'arrivent en mer.

La Belgique peut se targuer de comptabiliser le plus grand nombre d'actions de nettoyage avec 81 initiatives au total. Des volontaires se sont ainsi retroussé les manches à Bruxelles, Anvers, Gand, Courtrai, Hasselt et Malines.

L'an dernier, la Wallonie avait participé à cette opération d'envergure et plus de 60 tonnes de déchets avaient été récoltées sur l'ensemble du territoire belge.

Cette opération a toute son importance : nettoyer en amont protège la faune et la flore des rivières, mais surtout des mers et des océans.

Les exemples récents de pollution sont nombreux, je vous avais d'ailleurs interrogée au sujet de la pollution de la Senette à Écaussinnes il y a quelques mois. Plus récemment en mai, à Viroinval, le Viroin était pollué par des déchets de tontes et le week-end passé, les autorités communales ont fait part d'une nouvelle pollution plus grave dont l'origine n'a pas encore été déterminée par la DNF, sans oublier la pollution de l'Escaut dont vous parlez ce matin avec un de mes collègues.

Qu'en est-il cette année ? Des actions ont-elles été menées en Région wallonne ? En effet, la presse ne relaye que des actions en Flandre et à Bruxelles. Il serait difficilement compréhensible qu'aucune action n'ait été

développée en Wallonie vu l'intérêt de s'attaquer au problème de pollution des mers et océans à la source et le succès rencontré l'an dernier.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, avec 11 actions menées en Wallonie ce 7 juin, force est de constater que l'évènement organisé pour la troisième année par l'organisation française « River Cleanup » n'a pas rencontré le même succès qu'en Flandre.

La raison principale de cette modeste participation wallonne est liée à la crise sanitaire et la nature des recommandations du Conseil national de sécurité interdisant toute manifestation à caractère culturel, sportif, touristique et récréatif.

Vous conviendrez cependant qu'il ne serait pas objectif d'évaluer l'action de notre Région sur la problématique des déchets le long des rivières au départ du bilan d'un unique évènement, même si ce dernier bénéficie depuis peu d'une visibilité internationale.

La Wallonie est très active dans ce domaine. Depuis plus de 20 ans, en effet, ce sont des centaines d'opérations « rivières propres » qui ont été organisées sous l'impulsion des contrats de rivière et leurs partenaires communaux mobilisant en moyenne 10 000 bénévoles chaque année sur tout le territoire wallon.

Dans le cadre de leurs programmes d'actions 2020-2022, les contrats de rivière et leurs partenaires – communes, provinces, SPW, associations – ont prévu de mener plus de 800 actions pour tenter de solutionner les 9 000 points noirs déchets qu'ils ont relevés le long des cours d'eau.

Ces actions sont du type information/sensibilisation ou ramassage de déchets, mais également des actions de contrôles et sanctions.

En 2015, l'ASBL « Be WaPP » s'est vue confier la mission d'impliquer et fédérer un maximum de citoyens, communes, intercommunales, associations et secteurs afin de lutter contre les déchets sauvages et les dépôts clandestins sur tout le territoire wallon.

L'une des actions phares de Be WaPP est le « Grand Nettoyage de Printemps » organisé chaque année depuis 2015 et qui aura lieu exceptionnellement cette année du 24 au 27 septembre. Ce sera un grand nettoyage de fin d'été.

En termes de bilan, rien que pour l'édition 2019, le Grand Nettoyage de Printemps en Wallonie a atteint environ 500 tonnes de déchets sauvages ramassés, égalant le résultat de l'action de l'organisation River Cleanup depuis 2017, à travers le monde.

Soulignons par ailleurs qu'un partenariat a été initié en 2019 entre Be WaPP et les contrats rivières pour permettre aux participants du Grand Nettoyage de Printemps qui le souhaitent de focaliser leurs actions sur certaines portions de cours d'eau.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci, Madame la Ministre. Si je vous ai bien entendue, il y a quand même eu des actions en Wallonie. Je suis rassurée. Elles étaient peu nombreuses en raison de la période que vous avez reprécisée, je le comprends.

Je suis déçue que ces actions n'aient pas au moins été au minima relayées dans la presse pour montrer que nous sommes quand même très actifs et qu'il n'y a pas que nos voisins néerlandophones qui s'attardent à la problématique des rivières et de leur dépollution.

Merci d'avoir retracé et refait le point sur les différentes actions. Je serai très attentive à celles de septembre.

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA POLLUTION AU PCB À OBOURG »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution au PCB à Obourg ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). - Madame la Ministre, c'est une chose qui a déjà été abordée lors de la précédente commission.

C'est une thématique qui revient, mais on pense qu'il est important de revenir vers vous avec quelques précisions en plus sur le plan d'action que vous nous avez présenté.

Selon le journal *Le Soir*, deux sources de contamination sont suspectées : les entreprises Comet Sambre et le cimentier Holcim. Apparemment, des prélèvements vont être effectués afin de déterminer la source de cette pollution.

Dans un article de *La Libre* du 7 avril, suite à l'annonce de brûler les déchets issus de la crise du covid-19, on pouvait y lire que les cimenteries ont

l'habitude d'incinérer des déchets industriels : boues de dragage, poussières de charbon, déchets de l'industrie chimique, et cetera. De nombreux témoins de la région de Mons et de La Louvière racontent que, certains jours, les fumées noires de la cimenterie suivent l'horizon sur des dizaines de kilomètres.

M. Desquesnes avait posé une question sur les émissions de cette société en 2018. Le ministre avait alors répondu qu'il existe un mécanisme d'autocontrôle – de l'entreprise même donc – des fours en continu, de plusieurs polluants, à savoir les poussières, NOx, HCI, HF, SO2 et SOT. Le ministre de l'époque avait confirmé que ces contrôles de la Région sont réalisés par le biais de consultations des enregistrements des analyseurs en continu.

Confirmez-vous que, malgré les plaintes des habitants, les fumées de l'entreprise Holcim à Obourg n'ont pas été analysées ces dernières années de manière régulière et indépendante ? Des analyses des émissions PCB ont-elles été réalisées ces dernières années ? Les résultats sont-ils disponibles ?

Les analyses des émissions sont-elles en cours concernant la présence de dioxine PCB ?

Quelles initiatives allez-vous prendre pour analyser de manière régulière, dans le futur, la pollution de différents polluants, notamment la pollution aux PCB, vu les divers ballots utilisés comme combustibles dans ces fours ?

Il est indispensable d'avoir une analyse de la pollution de l'air, et ce, manière continue, car nous pouvons constater que les émissions polluantes fluctuent fortement dans le temps. Si ces mesures ne sont pas faites en continu, il y a de fortes chances de ne pas pouvoir obtenir une vue réelle de la situation.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, la SA Holcim est autorisée à incinérer en vue d'une valorisation énergétique dans les fours de cimenterie plusieurs types de déchets, en ce compris des boues de stations d'épuration et des déchets dangereux solides et liquides.

Les conditions d'exploitation fixent un autocontrôle des rejets à l'atmosphère de l'entreprise :

- soit à l'aide d'analyseurs en continu, notamment pour les poussières et les polluants suivants : oxydes de soufre et d'azote, carbone organique total, monoxyde de carbone, ammoniac ;
- soit à l'aide d'analyses ponctuelles à faire réaliser par un laboratoire agréé selon une fréquence annuelle définie par les conditions d'exploitation du permis.

Les analyses sont effectuées aux rejets à l'atmosphère de l'entreprise Holcim conformément aux obligations de permis. Il est donc incorrect de dire que les analyses n'ont pas été effectuées aux rejets de l'entreprise Holcim ces dernières années.

Les analyses en PCB totaux ont été effectuées aux rejets à l'atmosphère de l'entreprise selon les modalités et les fréquences fixées par le permis. Les résultats sont disponibles et les valeurs limites sont respectées. Le dispositif en place dans les règles « permis d'environnement » permet un suivi régulier des rejets et l'entreprise respecte le schéma d'analyses qui y figure.

Néanmoins, et suite à la découverte de dioxines par l'AFSCA dans des silos d'aliments pour bétail, j'ai donné instruction de lancer un bilan environnemental complet sur Obourg pour préciser les sources de pollution, déterminer les niveaux d'exposition de la population et analyser le risque.

La société Holcim n'étant pas la seule industrie du site et certaines pollutions pouvant être liées à des activités passées, il faut attendre le résultat de ces travaux avant de conclure à une quelconque responsabilité. Comme vous le savez, j'ai lancé une série de mesures et je compte bien faire la lumière sur cette pollution, et surtout pour les risques sur la santé des citoyens, très prochainement.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Nous attendons tous les résultats, mais le problème que je posais relève d'abord de l'autocontrôle. Vous dites que celui-ci est ponctué d'analyses par des laboratoires agréés. Il serait intéressant d'essayer d'avoir une régularité dans ces contrôles externes par des laboratoires. Il y a de la dioxine et l'on doit savoir d'où elle vient. Même si l'on trouve la raison, dans l'avenir, cela peut être une méthodologie que l'on doit faire et pas juste avoir de l'autocontrôle par les entreprises.

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA PROBLÉMATIQUE DES TERRES CONTAMINÉES À GHLIN »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la problématique des terres contaminées à Ghlin ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Madame la Ministre, je vous interpelle concernant l'entreprise Recotri qui inquiète un collectif citoyen qui s'appelle « Alerte Danger Ghlin ».

Je vous ai déjà parlé d'ailleurs de ce collectif qui regroupe des habitants, des riverains, qui n'en peuvent plus de subir au quotidien les conséquences néfastes d'usines, d'entreprises polluantes, dangereuses ou en tout cas qui ne respectent pas les normes.

L'entreprise Recotri concasse des terres qui doivent d'ailleurs faire l'objet d'analyses si cela n'a pas été fait. Selon le collectif, ces terres sont entreposées à l'extérieur. Des reportages photographiques le prouvent. Ils ont une page Facebook. Ils sont très très dynamiques. L'entreprise continue à décharger volontairement sans aucun contrôle avec pour conséquence que les particules fines sont respirées par les riverains. Ces terres sont contaminées et des camions non bâchés transportent des terres, je viens de le dire, sans aucun contrôle. Sans oublier la pollution sonore qui avait également fait l'objet de remarques et de plaintes dès l'année 2017, je pense.

Enfin, le 20 mai 2020, le Département de la Police et des Contrôles est intervenu sur place parce que le stockage des inertes, comme je l'ai dit, devrait plutôt s'effectuer à l'intérieur des bâtiments et non à l'extérieur.

Je voulais avoir votre avis par rapport à la dangerosité de ce site. Pensez-vous que les citoyens courent réellement un danger suite à l'activité de cette entreprise ? Quelles dispositions comptez-vous prendre afin de limiter celle-ci et le timing aussi ?

Je voulais aussi vous interroger concernant le fonctionnement de la cellule risques d'accidents majeurs. Pourquoi ? Parce que cette cellule est régulièrement contactée par ce collectif et, je pense, par d'autres collectifs citoyens, mais ne souhaite pas rencontrer les dépositaires de plaintes. Peut-être est-ce lié à son mode de fonctionnement. Moi, je pense vraiment qu'avec l'évolution sociétale, la façon dont les citoyens s'organisent aussi pour être plus à la manœuvre, ou en tout cas participer aux décisions. Je me demande dans quelle mesure il ne faut pas prévoir l'obligation de les rencontrer. En tout cas, mettre en place des modalités. Je voudrais avoir votre avis aussi sur cet élément-là.

Merci déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, l'entreprise Recotri est autorisée depuis le 17 juin 2016 à construire et exploiter un centre de regroupement, de prétraitement et de tri de déchets de construction, provenant principalement des chantiers de travaux.

Les déchets autorisés dans l'établissement sont des déchets verts, des déchets inertes, des asphaltes concassés ou à concasser, des terres non contaminées, des ferrailles et des déchets de bois.

Depuis la mise en exploitation de l'établissement en 2017, plusieurs visites de contrôles des agents du Département de la Police et des Contrôles ont été effectuées sur le site.

Le site n'est pas autorisé pour le stockage de terre contaminée et ces contrôles n'ont pas mis en évidence la présence de terres contaminées sur le site.

Les nuisances liées aux poussières sont principalement dues à la manipulation des déchets en dehors des halles, ce qui n'est pas autorisé.

Lors du dernier contrôle réalisé par le DPC en mai 2020, la présence de dépôts de déchets à l'extérieur du hangar ainsi que la manipulation de ceux-ci ont été constatées. Les terres et déchets inertes stockés à l'extérieur ont été évacués à la suite des injonctions de l'agent et un procès-verbal a été dressé.

En ce qui concerne le chantier de démolition, le site a été exploité jusqu'en 2001 par une malterie. Le permis unique octroyé à Recotri prévoit la démolition d'anciens bâtiments de la malterie. Ces opérations de démolition sont à l'origine d'émissions de poussières qui ont été constatées lors du dernier contrôle.

L'exploitant a été enjoint de procéder à l'arrosage du chantier.

En ce qui concerne les nuisances sonores, celles-ci sont imputables aux opérations de concassage et/ou criblage ainsi qu'au charroi externe. Le permis prévoit que les opérations de criblage et de concassage s'effectuent à l'intérieur des halles. En revanche, le charroi entrant et sortant n'est pas soumis aux conditions générales de bruit.

Des mesures de bruit ont été effectuées en 2017 par un laboratoire agréé lors d'une campagne de concassage et n'ont pas montré de dépassement.

Actuellement, le chantier de démolition des anciens bâtiments est démarré et l'utilisation de cisailles engendre des nuisances sonores qui ne sont pas liées à l'exploitation du site lui-même.

Le dossier répressif est toujours en cours au Département de la Police et des Contrôles.

Ce département a un effectif limité et de nombreux contrôles à effectuer, notamment suite à des plaintes. Lorsque cela est nécessaire à l'instruction du dossier, d'autres services de l'administration sont mobilisés,

comme, par exemple, la cellule RAM et les plaignants sont rencontrés. Cela n'est pas systématique et créer une obligation ne m'apparait pas pertinent, pour autant qu'un retour d'information précisant la suite donnée aux plaintes soit assuré par le DPC.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour toutes les précisions apportées dans le dossier, parce que comme tout dossier de ce type, il peut y avoir à un moment donné une série de *fake news*. C'est important de remettre la vérité en ordre.

Pour ce qui concerne l'arrosage, pour connaître le dossier et avoir eu l'occasion de discuter avec les riverains, je peux vous assurer qu'il n'a pas été réalisé suivant ce qui avait été prescrit par le DPC. L'un des enjeux politiques que nous aurons sera la façon dont nous aurons pu répondre aux préoccupations de tous ces collectifs citoyens. En fait, ils sont déterminés à remettre en cause le modèle de fonctionnement dans lequel on a toujours été. Même si des éléments sont mis en place, des actions sont mises en place, c'est très important de garder le dialogue avec tous ces collectifs.

Je comprends que, en termes d'obligation, c'est compliqué, vous avez d'ailleurs mis en évidence les difficultés en termes de personnel. Il n'y a peut-être pas assez de monde. L'on devrait être très attentifs dans les années et dans les mois à venir par rapport à ces préoccupations citoyennes.

Je vais m'empresser de remettre toutes vos réponses au collectif et je vous remercie pour ces éléments fournis aujourd'hui.

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA RÉUTILISATION DES LIMITEURS D'EAU APRÈS LA PÉRIODE DE CRISE DU COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la réutilisation des limiteurs d'eau après la période de crise du covid-19 ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). - Madame la Ministre, au début de la crise – c'est une discussion qui se tient depuis longtemps dans cette commission – et de manière anticipative, nous avons pu voir les distributeurs d'eau ont retiré d'eux-mêmes les limiteurs d'eau chez les citoyens, par exemple, la CILE à Liège, qui en avait beaucoup. C'est une bonne chose afin de garantir l'accès à l'eau à tous, surtout avec les besoins en hygiène supplémentaire que demande la crise sanitaire.

Qu'en est-il de la suite, puisque dans les textes la possibilité de pose de limiteur d'eau existe toujours ? C'est l'article 270*bis*-13. Comment garantir un non-retour au monde d'avant ?

Pour rappel, le RWLP avait montré son opposition claire au limiteur d'eau, proposant d'autres solutions comme élargir le nombre et les compétences des tuteurs en énergie du CPAS afin d'accompagner et résoudre les problèmes de nos concitoyens. La grande précarité qui amène à ne plus payer ses factures d'eau n'est bien souvent que la pointe de l'iceberg.

Cette crise ne va pas arranger les choses, la crise sociale et financière ne fait que commencer. Il ne faudrait pas que les mauvaises pratiques punitives ne viennent accroître la précarité des citoyens. L'accès à l'eau est donc plus que jamais un droit fondamental.

Que prévoyez-vous pour empêcher à nouveau la pose de limiteur d'eau ?

Sur base de l'expérience menée durant cette crise, comptez-vous supprimer la possibilité de limitation ou de coupure d'eau ?

Qu'allez-vous mettre en place pour que les ménages qui ont vu leur compteur d'eau débridé durant la crise ne se retrouvent à nouveau en difficulté par la suite, notamment à cause des paiements de facture ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, en raison de la progressivité du déconfinement covid-19 et des besoins toujours importants en eau, j'ai prolongé l'interdiction de pose de limiteur de débit jusqu'au 30 juin et cela a été notifié à tous les distributeurs d'eau.

J'envisage de façon plus générale de revenir sur l'article R270*bis*-13 du Code de l'eau pour mieux encadrer ces limiteurs de débit et mes services analysent cette possibilité. Le passage par un juge de paix est une piste, mais il convient que cela n'augmente pas significativement la dette du redevable et la longueur des procédures, puisque 80 % des jugements prononcés le sont par défaut de parution.

La question de l'augmentation des montants irrécouvrables des distributeurs doit aussi être sérieusement étudiée puisque la Déclaration de politique régionale prévoit de limiter l'augmentation du prix de l'eau à l'inflation. C'est un engagement fort qui a été pris dans l'accord de Gouvernement.

Les missions des tuteurs énergie sont de fait déjà étendues à l'eau, mais ils ne sont actuellement que 54 répartis dans 62 CPAS. Leur rôle est très important et les résultats de leur travail sont concluants.

Si l'accompagnement social sur le terrain relève des missions des CPAS et d'un financement adéquat de ces derniers, il apparait essentiel de faciliter la collecte d'informations et le retour de bonnes pratiques pour améliorer les mécanismes du Fonds social de l'eau.

À cette fin, le groupe de travail SPGE-Aquawal-Fédérations des CPAS et Réseau wallon de lutte contre la pauvreté permettra de faire d'autres propositions concrètes.

Vous savez que nous avons pris une série de dispositions en la matière au niveau du Gouvernement à mon initiative.

Sur le plan européen, il n'est pas opportun de remettre en question la politique du coût-vérité de l'eau étant donné les progrès qu'elle a permis en matière de salubrité et de qualité de nos eaux. La nouvelle directive « eau potable » prévoit des dispositions en matière d'accès de l'eau pour les groupes vulnérables et marginalisés notamment les gens du voyage par exemple, mais ces dispositions ne visent pas le caractère abordable ou non du coût de l'eau.

En Wallonie, la réponse au coût de l'accès à l'eau trouve en partie sa réponse dans le mécanisme de solidarité qu'est le Fonds social de l'eau.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Je ne peux que saluer la prolongation de l'interdiction jusqu'au 30 juin de toute façon.

Évidemment, les tuteurs d'énergie sont déjà élargis. J'en avais déjà discuté d'ailleurs avec le CPAS et ils m'ont dit que dans les faits ils sont déjà élargis là-dessus.

En fait, comme vous le dites d'ailleurs, ils sont peu nombreux, trop peu nombreux à l'échelle de la Wallonie. Vous avez rappelé le chiffre : une cinquantaine et en plus ils ont des contrats assez précaires, si je ne me trompe pas. Ce qui fait qu'en fait ces gens ont un vrai rôle social, mais aussi des contrats qui ne couvrent pas toutes les responsabilités qu'ils ont.

Il faudrait revoir quand même un peu leurs contrats et leur assurer un avenir dans ce rôle qui est extrêmement important parce qu'ils doivent jouer sur plusieurs tableaux. Ce n'est pas que l'eau, c'est évidemment tout le rôle social, tout le rôle de contact entre la population et les CPAS, d'aller voir les gens, d'aller toquer aux portes et d'avoir une relation de confiance entre le tuteur et les personnes qu'il va voir. Si ce sont des contrats précaires et que demain le tuteur s'en va parce qu'il a trouvé un meilleur contrat, on détruit cette confiance.

Je suis assez d'accord. Il faut vraiment mettre autour de la table CPAS-Aquawal, RWLP. Ils discutent déjà énormément ensemble, je le sais. Pourquoi ne pas imaginer quelque part, ici, dans des auditions ? C'est un sujet complexe, mais qui est aussi très très important et évidemment je ne suis pas totalement d'accord avec vous sur le coût-vérité de l'eau.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE LABORATOIRE WALLON POUR LE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS DE CO_2 DES VÉHICULES WALLONS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le laboratoire wallon pour le contrôle des émissions de CO_2 des véhicules wallons ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, à l'initiative de votre prédécesseur, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer en avril 2019 une subvention de 5,5 millions d'euros à l'ISSeP pour la mise en place d'un laboratoire wallon de test de conformité des véhicules. Ces tests seront réalisés afin de confronter les informations « catalogue » fournies par les constructeurs aux conditions réelles d'utilisation. Ce contrôle visera donc les constructeurs automobiles et non les particuliers.

Ainsi, le futur laboratoire aura pour mission de vérifier la conformité des véhicules en service, au cours des cinq premières années ou jusqu'à 100 000 km en termes de consommation de carburant, d'émissions de CO_2 et de polluants réglementés, et ce afin de s'assurer que celles-ci soient toujours conformes aux chiffres annoncés par les constructeurs lors de la mise sur le marché. Ce test de conformité en service s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation d'homologation européenne des voitures et vient compléter les tests d'homologation réalisés avant la mise sur le marché.

Cependant, depuis le changement de gouvernement, nous avons l'impression que ce dossier essentiel à notre environnement a totalement été enterré, alors que pourtant ce centre doit à l'avenir éviter des scandales, tels que celui du *dieselgate* survenu en Allemagne, en suite du trafic des contrôles par un célèbre constructeur automobile.

Où en est-on dans ce dossier ?

Souhaitez-vous assurer demain une force indépendante de contrôle des émissions des véhicules sur le sol wallon ?

Quelles sont les prochaines démarches que vous entendez assurer afin de mener à bien ce dossier ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, sur proposition de mon prédécesseur, le Gouvernement wallon a effectivement fait le choix de la construction en Wallonie, et plus spécifiquement dans les bâtiments de l'ISSeP à Colfontaine, d'un laboratoire de contrôle des émissions atmosphériques pour les véhicules légers.

Vu cette nouvelle obligation européenne, et dans la foulée du *dieselgate*, il s'agissait de doter la Wallonie d'un laboratoire public pour réaliser les contrôles et non de dépendre de laboratoires externes.

L'ISSeP, vu son expertise en la matière, a tout logiquement été désigné pour mener à bien ce projet et a lancé en septembre 2019 un marché public pour cette réalisation.

Cependant, cette procédure n'a pas pu aboutir en raison d'un agrément manquant en Belgique pour l'un des partenaires, ce qui a rendu la seule offre reçue irrégulière. Suite à des échanges avec l'Inspection des finances, il apparaît que la procédure de marché public choisie par mon prédécesseur doit être modifiée pour permettre une relance du dossier, ce qui n'a pas encore été possible durant la période perturbée du confinement. C'est néanmoins l'un des dossiers que devra porter la nouvelle directrice générale de l'ISSeP.

Je profite de l'occasion que vous me donnez pour réaffirmer ma volonté de doter la Wallonie d'un tel outil de contrôle indispensable pour objectiver les émissions de polluants des véhicules et mener une politique ambitieuse en matière de qualité de l'air.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui clarifie la situation. Je me réjouis que ce dossier ne soit pas du tout abandonné et qu'il soit prochainement relancé. Souhaitons qu'il soit relancé au plus vite pour que ce soit au plus vite opérationnel.

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DOSSIER CLAREBOUT POTATOES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le dossier Clarebout Potatoes ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, le dossier Clarebout défraie une nouvelle fois la chronique. Les démarches administratives se multiplient sans pour autant donner satisfaction aux riverains opposés au projet du groupe qui, pour rappel, souhaite s'implanter durablement à Frameries en construisant une usine dédiée à la production de frites surgelées. Nous n'en avions pas encore parlé aujourd'hui.

Récemment, le collectif Comines-Warneton Environnement a recensé 44 nuisances olfactives à Warneton France, Warneton Belgique et Deûlémont, toutes issues de citoyens domiciliés en France.

Dans la presse, le comité de riverains déclare vous avoir envoyé un courriel qui, selon mes informations, est resté sans réponse.

Pourriez-vous faire le point sur ce dossier ? Où en est-on plus exactement dans les procédures administratives, notamment vu la situation infractionnelle de la société ?

Êtes-vous en contact avec le comité de riverains ? Que prévoyez-vous afin de répondre à leurs inquiétudes ?

Je vous remercie d'avance pour vos précisions.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, j'ai effectivement reçu un courriel du comité de riverains, « la nature sans friture », le 8 mai dernier, auquel j'ai répondu par courrier le 28 mai. À cette date, je n'avais pas encore obtenu l'état de la situation de mon administration quant à l'exploitation de Clarebout. Depuis cette réponse, j'ai reçu cet état de la situation qui précise que, suite au rapport du fonctionnaire chargé de la surveillance, aucune mesure n'a été adoptée par le bourgmestre.

C'est un dossier éminemment technique et juridique assez complexe. Je vous donne néanmoins quelques éléments de détail.

Sur base de l'article D.149, § 2, du Livre Ier du Code de l'environnement, en cas d'inaction du bourgmestre pendant 15 jours depuis la date de l'envoi du rapport, le fonctionnaire chargé de la surveillance dispose des mêmes prérogatives que ce dernier.

J'ai donc suggéré à l'administration de considérer cette possibilité d'action afin d'éviter tout discrédit de l'action publique et de mettre un terme au sentiment d'impunité perçu par les riverains.

Le Département de la police et des contrôles, le DPC, qui dispose d'un pouvoir d'intervention non lié, et donc indépendant, ne reconnaît pas aujourd'hui l'utilité et la pertinence d'intervenir et n'estime pouvoir le faire qu'en cas de risque pour la santé et l'environnement, ce qui n'est pas le cas selon leur analyse.

Le parquet ne s'est pas saisi de l'affaire suite au procès-verbal constatant l'exploitation sans permis.

Cette infraction n'étant pas poursuivie pénalement, elle a pu revenir entre les mains du fonctionnaire sanctionnateur, qui a décidé d'imposer une remise en état, qui consiste, pour Clarebout, à l'obligation d'obtenir un permis pour l'exploitation de ses installations.

Mon cabinet ne partage pas l'analyse de l'administration sur la nécessité d'avoir un risque pour l'environnement ou la santé avant d'agir.

J'ai dès lors demandé à l'administration d'analyser l'opportunité de modifier la législation pour éviter que de telles situations perdurent, car elle décrédibilise, selon moi, l'action publique.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Simplement, je remercie Mme la Ministre d'avoir fait le point sur ce dossier très technique.

Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir lorsque l'on y verra plus clair et lorsque, d'une part, leur fonctionnaire aura agi et, d'autre part, Mme la Ministre aura réussi à faire passer sa mesure concernant l'intervention de l'administration.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT EN MATIÈRE D'ALIMENTATION »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'alliance Emploi-Environnement en matière d'alimentation ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, la crise du covid-19 nous a montré encore davantage l'importance d'une alimentation saine et durable et des circuits courts pour assurer notre souveraineté alimentaire et notre résilience aux crises.

De plus en plus de citoyens s'intéressent aux produits que les agriculteurs produisent localement, et ce, dans le respect de l'environnement, et je m'en réjouis.

Le 17 avril dernier, le Réseau de soutien à l'agriculture paysanne vous interpellait pour demander la relocalisation de nos systèmes alimentaires.

Avez-vous répondu à cette interpellation ? Quelle suite allez-vous y donner concrètement ?

Durant la précédente législature, votre prédécesseur avait construit la stratégie Manger Demain « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » visant à développer un nouveau modèle alimentaire plus sain et durable et à favoriser la souveraineté alimentaire tout en misant sur les liens humains.

En outre, la DPR prévoit d'élaborer une alliance Emploi-Environnement pour l'alimentation. En février dernier, vous annonciez que vous lanceriez prochainement cette alliance.

Pourriez-vous faire le point sur la mise en place de cette alliance emploi-environnement ? Que prévoit-elle concrètement ? Quand sera-t-elle présentée devant notre Parlement ? Et de quelle manière sera-t-elle organisée avec la stratégie Manger Demain et coordonnée avec le ministre de l'Agriculture, M. Borsus ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, j'ai eu, ainsi que mon cabinet, plusieurs réunions avec des acteurs signataires de cet appel à la relocalisation de nos systèmes alimentaires.

Cette interpellation s'inscrit dans la lignée d'une série d'autres, parues dans la presse au fil de cette crise et portées par des acteurs issus du secteur agroalimentaire, associatif et académique. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de m'entretenir avec certains d'entre eux.

Même si des nuances existent entre les positions des uns et des autres, tous s'accordent sans équivoque sur

une chose : la nécessaire transition de notre système alimentaire vers une réelle durabilité.

Un tel message, porté clairement par un nombre aussi important d'acteurs, ne peut que nous renforcer et nous stimuler dans notre décision de doter la Wallonie d'une alliance Emploi-Environnement pour l'alimentation à la fois ambitieuse et opérationnelle.

Comme vous le savez, la Wallonie a déjà adopté par le passé des alliances Emploi-Environnement, avec l'objectif de faire de l'amélioration de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emplois. Une évaluation de ces alliances a mis en évidence de beaux succès.

Sur base de ces enseignements, mais aussi des outils dont nous disposons déjà en Wallonie en matière d'alimentation durable, mes services préparent actuellement le lancement de cette alliance dans le courant de l'été après présentation au Gouvernement.

Vous l'aurez compris, je ne compte pas avancer seule sur le contenu de l'alliance. D'abord et logiquement, en travaillant de concert avec mes collègues au sein du Gouvernement, qu'il s'agisse du ministre de l'Agriculture et de l'Économie ou de la ministre de l'Emploi. Plus largement, la transition vers un système agroalimentaire durable ne pourra se faire que si tous les acteurs concernés s'engagent dans cette transition et endossent, chacun à leur niveau, leur part de responsabilités.

C'est ce que devra stimuler l'alliance en emmenant tous les acteurs, quel que soit leur niveau de maturité sur l'échelle de la transition, à adapter leurs pratiques, politiques, actions pour les rendre plus durables.

La première étape consistera donc à définir, rapidement et en concertation avec les acteurs du système alimentaire, un plan opérationnel, précis et ciblé, basé sur les acquis du référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » et de la stratégie « Manger demain », mais également faire écho à la nouvelle stratégie européenne « De la ferme à la fourchette ».

Les projets phares de ce plan devront impacter tant l'offre que la demande. S'il faut d'un côté favoriser la demande en produits alimentaires locaux, issus de circuits courts et répondant à des normes sociales, sanitaires, nutritionnelles et environnementales élevées, notamment en recourant au bio, il faut mettre en place les dispositifs qui permettront à l'offre de s'ajuster à cette demande. Inversement, il est nécessaire que la demande suive, pour permettre à une offre de se structurer et lui assurer des perspectives commerciales pérennes.

Enfin, comme le mentionne la DPR, l'alliance Emploi-Environnement pour l'alimentation sera pilotée par les pouvoirs publics et englobera la stratégie Manger Demain. Elle sera aussi l'occasion en termes de gouvernance de mettre en place le Collège wallon de l'alimentation durable réunissant tous les acteurs concernés et les Conseils de politique alimentaire qui assureront à l'alliance son ancrage territorial.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, je vous remercie pour l'ensemble de votre réponse détaillée.

Ce qui me réjouit, c'est que l'on avance bien dans cette démarche, vers cette transition alimentaire. J'aurai sans doute le plaisir de vous lire sur les décisions de l'été.

QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA DIMINUTION DES INSECTES À CAUSE DES PESTICIDES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la diminution des insectes à cause des pesticides ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

Mme Schyns (cdH). - Madame la Ministre, l'association environnementale *Friends of the Earth* a sorti un nouveau rapport qui montre que 41 % des espèces d'insectes sont en grave déclin, en raison de l'agriculture industrielle dépendante des pesticides. Heureusement, en Wallonie, l'agriculture est majoritairement raisonnée, et le bio est en hausse, mais il ne faut pas diminuer nos efforts.

Le rapport souligne qu'une agriculture respectueuse de la nature est nécessaire et possible, mais que les agriculteurs ont besoin d'un soutien pour cette transition. Cette perspective inclusive est indispensable : les agriculteurs doivent être au centre des stratégies pour la biodiversité, sans culpabilisation, mais plutôt avec un soutien à la hauteur des enjeux.

Au niveau européen, la Commission européenne a présenté sa stratégie en faveur de la biodiversité « ramener la nature dans nos vies », et sa stratégie « de la ferme à la fourchette » que vous venez d'évoquer encore maintenant, dans le cadre du *Green Deal* européen. Cependant, dans le programme budgétaire 2021-2027 prévu par la Commission, on en a discuté dans la Commission de l'agriculture, la PAC semble avoir été lésée, avec un budget total en baisse de 383 à 348 milliards d'euros. Comment demander aux agriculteurs de faire mieux avec moins ?

Quelle est la position du Gouvernement wallon sur ces discussions européennes et quels sont les perspectives pour les agriculteurs et le monde rural en Wallonie ?

En Wallonie, la DPR annonçait notamment « la mise en place d'un plan de sortie des pesticides, l'opposition à tout renouvellement et autorisation à des produits phytosanitaires dont l'innocuité n'est pas garantie et le renforcement de la recherche d'alternatives efficaces et économiquement viables ».

Neuf mois après la mise en place du Gouvernement wallon, pourriez-vous faire le point sur ces engagements ? Qu'est-ce qui est sur la table du Gouvernement wallon et quel est votre agenda pour l'implémentation des mesures prévues ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, la stratégie de la biodiversité et la stratégie « de la fourche à la fourchette » touchent des domaines très vastes et très variés. Il est n'est donc pas possible de les évoquer tous ici même si nous aurons certainement diverses occasions de les aborder, tant ces stratégies confortent certaines actions déjà lancées en Wallonie.

La Wallonie soutient la transition prévue dans le *Green Deal* et la stratégie « de la fourche à la fourchette ». Cependant, nous restons attentifs à ce que les réalisations dans les domaines de la politique agricole et de la souveraineté alimentaire ne soient pas compromises.

Il y a donc besoin d'alternatives, de ressources, de recherche, d'innovation et d'une bonne évaluation des impacts avant de prendre des mesures.

Nous estimons que la Wallonie doit miser sur ses atouts : le savoir-faire des agriculteurs et l'agriculture de précision, les prairies permanentes, l'agriculture biologique sont, entre autres, des moyens efficaces de préserver le climat et l'environnement et doivent être soutenus.

Pour ce qui concerne l'agriculture biologique, rappelons qu'en 2013, la Wallonie s'est dotée d'un plan stratégique bio, qui a été renforcé en 2017 et défini dans la Déclaration de politique régionale avec un objectif de 30 % de surfaces bio en 2030, ce qui est supérieur à l'objectif européen qui vise 25 % en 2030.

La Wallonie continuera de soutenir le bio, en axant ses actions sur la recherche, le développement, l'encadrement, la formation et la promotion, et ce en tenant compte des capacités du marché.

Pour ce qui concerne les pesticides effectivement responsables de la perte de diversité des insectes, mais qui impactent plus globalement notre environnement et notre santé, la DPR prévoit que le Gouvernement porte à l'échelle européenne la mise en place d'un plan de sortie des pesticides, l'opposition à tout renouvellement et autorisation à des produits phytosanitaires dont l'innocuité n'est pas garantie, et le renforcement de la recherche d'alternatives efficaces et économiquement viables.

En Wallonie, la sortie des pesticides est en cours depuis 2013 pour l'ensemble des acteurs et certaines étapes importantes ont déjà été franchies, dont l'arrêt de l'usage sur les terrains publics.

En ce qui concerne l'agriculture, le choix a été fait par le Parlement, en 2014, de minimiser les intrants et de remplacer les intrants synthétisés chimiquement.

Ces choix ont motivé les priorités du plan triennal de recherche agronomique, ainsi que les actions du deuxième Programme wallon de réduction des pesticides qui couvre la période 2018-2022. Le Programme wallon de réduction des pesticides n° III, qui couvrira la période 2023-2027, est en préparation. Il s'inspirera notamment de la stratégie Biodiversité, de la stratégie Farm to Fork ainsi que de la Déclaration de politique régionale.

Dans ce cadre, nous avons maintenant des objectifs européens quantitatifs précis apportés par la stratégie Farm to Fork. Par exemple, la diminution de 50 % des quantités et des risques liés aux pesticides d'ici 2030.

Tout comme la déclinaison wallonne de la future PAC, le troisième Programme wallon de réduction des pesticides devra au minimum intégrer ces nouveaux objectifs européens.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour les différentes informations qui montrent que l'on est pour le moment dans des étapes qui, à la fois, prolongent les mesures précédentes, mais qui sont des étapes qui sont des pas avant d'autres étapes plus importantes. Quand on voit les objectifs que la Wallonie s'est fixés aussi bien en termes de réduction des pesticides qu'en termes de soutien au bio, on ne peut que vous encourager.

Je me pose toutefois certaines questions et je reviendrai sur des points plus précis. Vous l'avez dit, c'est un sujet très multiple.

Quand vous dites « les savoir-faire de nos agriculteurs, les prairies permanentes doivent être soutenus », vous ne dites pas aujourd'hui comment. J'imagine que tout cela fera partie des différentes stratégies. Cependant, ce que certains vont commencer à attendre aussi au niveau des agriculteurs par rapport à

cet enjeu de la réduction des pesticides, c'est qu'ils sachent comment ils vont être soutenus. L'inquiétude vient pour le moment des diminutions des budgets de la PAC.

Je sais que vous êtes, avec le ministre Borsus, tous les deux concernés, mais je crois que la Région wallonne aura vraiment un rôle à jouer par rapport à cela.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA DISPARITION DES MARTINETS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la disparition des martinets ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Madame la Ministre, le martinet est une espèce protégée par la loi. Sa chasse, la capture ou la destruction des nids sont formellement interdites. Ce dimanche 7 juin était la première Journée mondiale des martinets. Le martinet est un oiseau migrateur qui a pour habitude de nicher dans les trous de nos maisons. La rénovation et l'isolation passive de nos habitats font disparaître leurs cavités. On peut, par ailleurs, participer à la préservation de l'espèce en leur offrant un nid, en prévoyant des cavités ou des briques-nichoirs lors de la construction ou de la rénovation de nos maisons. Ces oiseaux passent l'essentiel de leur vie en vol. Ils parcourraient jusqu'à cinq millions de kilomètres au cours de leur vie. Ils mangent, dorment et s'accouplent dans le ciel et ne nichent que pour s'occuper de leurs petits. Ils choisissent des cavités de bâtiments ou de ruines dans nos villes ou nos villages. La plupart du temps, ils vivent en Afrique et ne migrent qu'au printemps dans nos contrées pour se reproduire.

La disparition de cavités empêche la survie de l'espèce. Natagora a mis en place un groupe de travail qui se mobilise pour sensibiliser les particuliers, les autorités locales et régionales et les professionnels de la construction et de la rénovation. Ses actions sont le sauvetage et les mesures compensatoires, le recensement de colonies et la mobilisation des administrations afin de réaliser un travail de sensibilisation et de communication autour de cet animal, à l'image de la commune de Jette.

Madame la Ministre, pouvez-vous me faire un retour sur le travail réalisé par Natagora ? D'autres villes et villages ont-ils pris l'initiative de mettre en place des projets de collaboration avec les particuliers et les entreprises pour aider les martinets à trouver des cavités ? Malgré les mesures de protection de cet oiseau, le nombre de martinets a diminué depuis 1992 selon un rapport de l'AVES de 2019. Finalement, un plan de communication pourrait-il voir le jour à l'échelle de la Wallonie ?

M. le Président. - Excusez-moi de vous avoir bousculé.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, le groupe de travail Martinets mis en place par Aves-Natagora depuis 2010 avec le soutien de Bruxelles Environnement mène effectivement des actions sur la Région de Bruxelles-Capitale et sur la Wallonie. Ce groupe mène des actions de recensement, de sensibilisation et de protection de cette espèce, et collabore pour ce faire avec les autorités communales. À ce jour, des actions ont été menées sur les communes wallonnes de Visé, Incourt, Braine-le-Comte, Tubize et Écaussinnes.

Dans le cadre de projets impliquant potentiellement le Martinet noir, mon administration apporte son conseil et son appui technique en vue de l'intégration de mesures favorables au Martinet noir, ou met en contact l'auteur de projet avec le groupe de travail Martinets.

Pour le surplus, j'envisage de soutenir la diffusion des mesures auprès des publics concernés, permettant de favoriser l'accueil de cette espèce et plus largement de la faune dans les bâtiments.

M. le Président. - La parole et à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Je remercie la ministre pour les éléments des réponses, et content d'apprendre que quatre autres communes sont au fait de l'actualité et soutiennent les mesures de protection du Martinet.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA BASE DE DONNÉES RELATIVE AUX RETRAITS DE PERMIS DE DÉTENTION D'ANIMAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la base de données relative aux retraits de permis de détention d'animaux ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, je vous ai interrogée il y a quelques mois au sujet de la base de données reprenant les propriétaires déchus de leur permis de détention d'animaux suite à une condamnation pénale.

Cette base de données est actuellement uniquement accessible aux juges, aux fonctionnaires sanctionnateurs, aux agents visés à l'article D140, aux bourgmestres et enfin aux agents et officiers de police, mais pas aux acteurs de terrain directement confrontés à la violence envers les animaux. Vous avancez de manière compréhensible l'argument à l'époque du RGPD, comme obstacle à l'élargissement du public ayant accès à cette base de données.

En ce qui concerne le RGPD, l'article 10 §1, 3° de la loi du 30 juillet 2018 prévoit que « en extension de l'article 10 du règlement, le traitement des données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales et aux infractions pénales ou aux mesures de sûreté connexes est effectué par d'autres personnes lorsque le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public importants pour l'accomplissement de tâches d'intérêt général confiées par ou en vertu d'une loi, d'un décret, d'une ordonnance ou du droit de l'Union européenne ». L'existence même du Code du bien-être animal implique que la protection du bien-être animal est un but légitime d'intérêt général.

Dès lors, le RGPD pourrait être respecté en permettant, outre les acteurs déjà prévus, que les refuges, ainsi que les vétérinaires et éleveurs ayant reçu l'agrément, aient accès à cette base de données.

Sur cette base, Madame la Ministre, pourriez-vous reconsidérer la possibilité d'élargir l'accès à cette base de données afin d'éviter un certain nombre de cas de maltraitance animale par des récidivistes ?

Que pensez-vous par ailleurs de la mise sur pied d'une police exclusivement destinée aux cas de violences envers les animaux ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, tout d'abord, je rappelle que l'accès à la base de données relatives aux propriétaires condamnés pour violences animales est encadré par le Code wallon du bien-être des animaux, approuvé par le Parlement par le décret du 4 octobre 2018.

En conséquence, élargir cet accès – comme vous l'avez signalé qui est pour le moment limité aux juges, aux fonctionnaires sanctionnateurs et aux agents visés par l'article D114, aux bourgmestres et enfin aux agents et officiers de police, donc déjà un certain nombre d'acteurs – aux refuges, vétérinaires et éleveurs détenteurs d'un agrément impliquerait une modification du Code du bien-être animal. Une telle modification ne pourrait s'inscrire que dans une réforme plus globale du Code qui n'est pour l'heure pas d'actualité, et impliquerait évidemment un travail législatif substantiel et un travail de concertation important avec l'administration et le secteur.

De plus, comme je l'ai indiqué, les données concernées sont nos informations personnelles, revêtent un caractère très sensible à l'image de données issues du casier judiciaire.

Le droit relatif aux données à caractère personnel constitue une matière pour la moins technique mettant en œuvre des normes tant nationale qu'européenne.

Une approche globale des normes en question me paraît dès lors essentielle.

La lecture du seul article 10, §1, 3° de la loi du 30 juillet 2018, sur base duquel vous fondez votre question, ne permet pas, selon moi, d'appréhender l'ensemble des conséquences juridiques qu'aurait un élargissement de l'accès à la base de données en question.

Aussi conformément à l'article 37 du règlement général de la protection des données, un élargissement de l'accès à la base de données impliquerait une obligation à charge des refuges, vétérinaires et éleveurs, de disposer d'un délégué à la protection des données.

Or, une telle obligation pour ces acteurs de disposer d'un juriste formé au RPGD constitue, me semble-t-il, un obstacle pour le moins significatif.

De manière plus générale, l'initiation de démarches normatives en lien avec des données sensibles ne s'improvise pas.

Une consultation préalable de l'Autorité de la protection des données me semblerait donc indispensable.

C'est d'autant plus le cas qu'il semblerait que contrairement à la recommandation du Conseil d'État, mon prédécesseur n'ait pas consulté cette autorité de protection des données concernant l'accès à la base de données prévue par le Code du bien-être animal.

Comme vous le voyez, ce sont donc des questions juridiques un peu complexes.

J'envisage plutôt de suivre l'exemple du casier judiciaire qui prévoit la délivrance par l'autorité publique d'un extrait du casier judiciaire au titulaire de celui-ci afin qu'il puisse le produire lorsque cela lui est demandé.

Je pense que ce mécanisme pourrait apporter une solution à vos considérations, et ce, sans qu'un accès direct ne soit autorisé.

Enfin, concernant la mise sur pied d'une police exclusivement destinée aux cas de violences envers les animaux, je suis alignée avec le point de vue de mon collège bruxellois, M. le Ministre Clerfayt.

En effet, l'administration dispose d'ores et déjà d'une équipe d'agents de police judiciaire en charge de constater les infractions concernant le bien-être animal : l'Unité du Bien-être animal.

Dès lors, il me semble plus opportun de soutenir cette structure existante et de renforcer les collaborations entre acteurs, plutôt que de créer une nouvelle structure.

Le régime d'aide aux communes en matière de bien-être animal que je proposerai au Gouvernement ce jeudi vise d'ailleurs à encourager cette collaboration entre acteurs et ainsi à renforcer également le personnel de l'Unité Bien-être animal.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je tiens à remercier Mme la Ministre pour sa réponse détaillée.

On avait essayé une autre piste. J'entends que ce n'est pas possible, mais j'entends aussi que des réflexions sont sur la table.

Je suis donc très attentive. Je vais surtout bien lire la réponse que l'on va me donner par écrit, car il y a énormément d'éléments.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :
- Mme Sobry, sur « les mesures de sauvegarde des hérissons face aux robots-tondeuses » ;
- Mme Galant, sur « l'abandon des chats suite à la crise du coronavirus » ;
- M. Devin, sur « le remboursement des montants versés par les refuges en matière d'enregistrement des animaux » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :
- M. Léonard, sur « la lutte contre le gaspillage alimentaire » ;
- M. Frédéric, sur « la lutte contre la précarité hydrique » ;
- M. Frédéric, sur « le suivi de la gestion des scolytes » ;
- M. Frédéric, sur « la gestion des chenilles processionnaires » ;
- M. Dodrimont, sur « le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions de détention et de commercialisation au sein des élevages pour chiens et chats, des établissements commerciaux pour animaux et des pensions pour chiens et chats » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 13 heures 48 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Jori Dupont, PTB
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Kelleter, Ecolo
M. Laurent Léonard, PS
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Olivier Maroy, MR
M. Julien Matagne, cdH
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
BIODIEN	Bioassay Disruptor Endocrinien (essai biologique sur les perturbateurs endocriniens) (étude)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CET	centre d'enfouissement technique
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des eaux
CMI	Cockerill Maintenance et Ingénierie (groupe)
CO_2	dioxyde de carbone
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DNF	Département de la nature et des forêts
DPC	Département de la police et des contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale
FEVIA	Federatie van de Belgische voedingsindustrie / Fédération de l'industrie alimentaire belge
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IMHOTEP	Inventaire des matières hormonales et organiques en traces dans les eaux patrimoniales et probabilisables (projet)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
NEC	National Emission Ceilings (plafonds d'émission nationaux)
NOx	terme générique qui englobe un groupe de gaz hautement réactifs, tous contenant de l'azote et de l'oxygène dans des quantités différentes
ONDRAF	Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies
PAC	Politique agricole commune
PCB	polychlorobiphényle
PGDH	plan de gestion de districts hydrographiques
PMC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RAM	Risques d'accidents majeurs (cellule)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (règlement de l'Union européenne)
REGAL	Réduction du gaspillage alimentaire (plan wallon)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio Télé Luxembourg
RUE	rapport urbanistique et environnemental
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
SA	société anonyme
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
ZBE	zone(s) de basse émission